

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA**

Présents : 34 **SECRÉTAIRE : Madame RUTON**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_32

TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

1ère partie : Suppressions d'emplois :

<u>Direction</u>	<u>Emplois</u>	<u>Cadre d'emplois</u>	<u>Temps de travail</u>
Petite enfance et parentalité	Responsable jardin d'enfants	Educateur de jeunes enfants (Cat. A)	Temps non complet 80 %
	Chargé de projets petite enfance	Educateur de jeunes enfants	Temps complet
Vie scolaire et périscolaire	Assistant administratif	Adjoint administratif (Cat.C)	Temps complet
Sports et vie associative	Référent subvention et convention	Adjoint administratif (Cat.C)	Temps complet

2ème partie : Evolution d'emplois dans le cadre de recrutements, de promotions et de mobilités interne :

Pour adapter le tableau des emplois et des effectifs en fonction des décisions prises en matière de recrutement/mobilité interne et de réorganisation des services, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

TRANSFORMATIONS DE POSTE		
<u>Direction</u>	<u>Poste actuel</u>	<u>Poste modifié</u>
Petite enfance et parentalité	<u>Intitulé du poste</u> : Directrice adjointe EAJE « Graines d'éveil »	<u>Intitulé du poste</u> : Directrice adjointe EAJE « Graines d'éveil »
	<u>Cadre d'emplois</u> : Educateur de jeunes enfants (Cat. A)	<u>Cadre d'emplois</u> : Educateur de jeunes enfants et Puéricultrice (Cat.A)
	<u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Temps de travail</u> : Temps complet
	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de crèche	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de crèche
	<u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint technique (Cat.C)	<u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint technique (Cat.C)
	<u>Temps de travail</u> : Temps non complet 80 %	<u>Temps de travail</u> : Temps complet

Communication événementiel	<u>Intitulé du poste</u> : Photographe et chargé de communication WEB <u>Cadre d'emplois</u> : Agent de maîtrise (Cat.C), technicien et rédacteur (Cat. B) <u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Intitulé du poste</u> : Chargé de communication éditoriale <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat.C) et Rédacteur (Cat. B) <u>Temps de travail</u> : Temps complet
Relation citoyen et état civil	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de gestion funéraire <u>Cadre d'emplois</u> : Agent de maîtrise (Cat.C) <u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de gestion funéraire <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat.C) <u>Temps de travail</u> : Temps complet
	<u>Intitulé du poste</u> : Agent état civil <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat. C) et rédacteur (Cat. B) <u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Intitulé du poste</u> : Agent d'accueil France Services <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat.C) <u>Temps de travail</u> : Temps complet
Prévention médiation sécurité	<u>Intitulé du poste</u> : Policier municipal <u>Cadre d'emplois</u> : Agent de police municipale (cat. C) <u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Intitulé du poste</u> : Adjoint au chef de service de police municipale <u>Cadre d'emplois</u> : Agent de police municipale (cat. C) <u>Temps de travail</u> : Temps complet
	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de vidéo surveillance <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif/adjoint technique (cat. C)	<u>Intitulé du poste</u> : Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) <u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint technique (cat. C)

	Temps de travail : complet	Temps de travail : complet
--	-------------------------------	-------------------------------

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège employeur ainsi que l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 16 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

29 VOIX POUR

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Monsieur SEMARI ; Madame BODARD ; Monsieur HAOUES ; Madame BRAHMI ; Monsieur YOUSFI

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 SECRÉTAIRE : Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_33

ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE SERVICE

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Par délibération n°20 en date du 30 janvier 2025 et n°39 en date du 27 mars 2025, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition, d'une part des véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile, d'autre part un véhicule de fonction, conformément à l'article L. 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Les conditions de mise à disposition sont fixées par une délibération annuelle.

Pour rappel, le **véhicule de fonction** est celui qui est mis à disposition de manière permanente en raison de la fonction qu'occupe son bénéficiaire.

L'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée vise notamment l'emploi de Directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants.

Compte tenu des contraintes et sujétions qui pèsent sur le Directeur général des services (amplitude horaire élargie, nécessité de permanence et de disponibilité selon les imprévus...), il est proposé de lui attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service.

Cette mise à disposition est délivrée pour une durée d'un an selon les modalités suivantes :

- Le véhicule devra être éligible Crit'air 0 : véhicule électrique ou hydrogène non émetteur, selon l'article R. 318-2 du Code de la route. Pendant les congés, tout autre véhicule du pool pourra être mis à disposition ;
- Le véhicule sera mis à disposition de façon permanente et exclusive pour un usage professionnel pour l'exercice de ses fonctions. Il pourra se rendre aux différentes instances auxquelles la Commune doit être représentée. Le véhicule sera également mis à disposition pour un usage à titre privé en dehors des heures de service, pendant les repos hebdomadaires, les congés ;
- La Commune prendra en charge les frais d'entretien, de révision, de réparation et liés à l'énergie du véhicule. Les frais de stationnement ou de péage relatifs à l'usage professionnel seront remboursés ;
- Le bénéficiaire devra s'acquitter des frais de stationnement ou de péage relatifs à l'usage privatif ;
- Il devra contracter une assurance complémentaire à celle prise par la Commune pour les usages professionnels, afin de s'assurer pour les déplacements à titre privé et notamment le transport de tiers.

L'attribution d'un véhicule de fonction constituant un avantage en nature, l'autorité territoriale a le choix entre 2 modes d'évaluation pour déterminer le montant soumis au régime des cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu relatif au véhicule de fonction :

- Évaluation forfaitaire : la valeur forfaitaire du véhicule acheté correspond à 9 % du coût d'achat TTC ramené à 6 % si le véhicule a plus de 5 ans. Le forfait est porté à 12 % (9 % si le véhicule a plus de 5 ans) si l'employeur paie le carburant ou rembourse l'agent ;
- Évaluation sur la base des dépenses réellement engagées : pour déterminer le nombre de kilomètres parcourus à titre privé par l'agent, il est possible de se fonder sur une déclaration de ce dernier. L'employeur peut également estimer le kilométrage parcouru

en soustrayant le kilométrage effectué à titre professionnel du
par le véhicule.

Le choix du mode d'évaluation relevant de l'autorité territoriale, il est précisé qu'il sera retenu l'évaluation forfaitaire.

Le véhicule de service est celui dont les agents ont l'utilité pour les seuls besoins de leur activité professionnelle. Il peut y avoir une autorisation de remisage à domicile pour certains agents dans le cadre de leurs missions.

De la même manière, les élus peuvent avoir l'utilité pour les besoins de leur mandat lorsqu'ils sont amenés à se déplacer de manière permanente avec une amplitude horaire importante pour participer aux diverses réunions et instances de la Commune et des organismes extérieurs (Métropole, syndicats, Préfecture etc.) ainsi qu'à des événements se déroulant notamment les week-ends et en soirée.

Par délibération n°12 du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal a fixé le règlement concernant l'utilisation des véhicules de service par les agents.

Compte tenu des contraintes et sujétions qui pèsent sur certains agents, il est proposé de fixer la liste des emplois et mandats donnant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile comme suit :

- Mandat de Maire de la Commune ;
- Directeur du pôle actions et cohésion territoriales ;
- Directeur du pôle réussite et innovation éducative ;
- Directeur du pôle attractivité et développement territorial ;
- Directeur des sports et de la vie associative ;
- Directeur des services techniques.

L'utilisation du véhicule étant uniquement professionnelle, aucun avantage n'est constitué.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE METTRE A DISPOSITION un véhicule de fonction au Directeur Général des Services selon les modalités décrites ci-dessus ;

- DE METTRE A DISPOSITION un véhicule de service aux personnes présentes à la présente délibération, et selon les modalités décrites ci-dessus

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 SECRÉTAIRE : Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_34

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : Alipio VITORIO

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit communiquer au Conseil Municipal un rapport annuel sur les activités des délégations de service public de la Commune. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers.

Pour rappel, par délibération n°15 du 11 mars 2019, la Ville de Givors a choisi la société Lombard et Guérin pour exploiter ses marchés forains d'approvisionnement à compter du 1^{er} juillet 2019.

Par cette délibération, il s'agit ainsi de prendre acte du rapport d'activité de la société Lombard et Guérin portant sur l'année 2024.

Le rapport d'activité, joint à la présente délibération, a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 12 septembre 2025.

Un avis favorable a été formulé par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 de la société Lombard et Guérin relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la Ville de Givors.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2024

LOMBARD & GUÉRIN
GESTION DE MARCHÉS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

PREAMBULE

CE RAPPORT ANNUEL CONTIENT DES DONNEES ET
INFORMATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES AINSI QUE DES
STRATEGIES COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES QUI SONT
PROTEGEES.

EN CONSEQUENCE, IL N'EST PAS COMMUNICABLE AUX TIERS EN
L'ETAT (ART L 311-6 DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC
ET L'ADMINISTRATION).

TOUTE TRANSMISSION DE CE DOCUMENT DEVRA
PREALABLEMENT ETRE SOUMISE A LA SOCIETE LOMBARD ET
GUERIN GESTION AFIN QUE LES ELEMENTS PROTEGES SOIENT
OCCULTES.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

S²LOW

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA DSP

1) Présentation de la méthode

En application de la loi Mazeaud du 8 février 1995, la société Lombard et Guérin Gestion présente, pour chaque contrat de gestion déléguée, un rapport comprenant les comptes de l'exercice. Ces derniers retracent l'ensemble des opérations afférentes à la mise en œuvre de la délégation du service public.

Le format de compte présenté s'appuie sur des notions universelles de gestion et d'usage classique dans les sociétés mettant en œuvre une comptabilité analytique, avec une adaptation à notre activité, à nos structures et à notre organisation. Il offre une vision synthétique et précise du contrat, tout en laissant suffisamment de place au détail.

Les données transmises sont à tous moments justifiables par notre système comptable et analytique. Au-delà de la dimension purement comptes du contrat, il reprend des éléments extra-comptables tels que le calcul d'une provision pour impôts et d'une rémunération des capitaux mis en œuvre pour dégager un résultat économique reflétant la rentabilité réelle du contrat.

2) Présentation des produits de droits de place

Le montant des droits de place HT s'est élevé à 98 466,17 € contre 102 751,24 € soit une baisse de 4,2 %.

3) Présentation des charges d'exploitation

Les charges se sont élevées à 123 199 € soit une hausse de 4,2 %.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

- **Redevance** : il s'agit de la redevance servie à la commune en application des dispositions contractuelles.
- **Achats matières et approvisionnement. SANS OBJET**
- **Enlèvement et traitement des ordures. SANS OBJET**
- **EDF, eau, gasoil, essence SANS OBJET.** Art 11 à la charge de la ville.
- **Entretien, réparation et fournitures** Ce poste est relatif aux dépenses d'entretien engagées. *SANS OBJET*
- **Publicité** Le budget d'animation est un budget spécifique voté chaque année par le Conseil Municipal Art 14 – Budget annuel spécifique. *SANS OBJET*
- **Autres achats et charges externes** Poste qui inclut les frais de déplacement, mission et réception, fournitures, affranchissement et téléphone.
- **Coût de personnel direct des marchés** correspond aux éléments de rémunération et aux charges rattachées aux régisseurs placiers. Il inclut également les frais de déplacement, les frais et charges liés au remplacement du personnel en cas d'absences (congrés, formation, arrêts de travail, etc...).
- **Coûts de personnel direction opérationnelle** représente la quote-part de secrétariat et de direction opérationnelle répartie sur le contrat selon la clef de répartition des frais généraux (cf. infra).
- **Dotations aux amortissements** cf. tableau d'amortissements en annexe.
- **Dotations aux provisions** : il s'agit de quittances non payées et présentant une très faible perspective de recouvrement. *SANS OBJET*
- **Plus ou moins-value de cession SANS OBJET**
- **Provisions, pertes exceptionnelles et hors exploitation SANS OBJET**
- **Taxes** : regroupent toutes les taxes (CVAE et CFE) à l'exception de l'impôt sur les sociétés.
- **Assurances** : la répartition de l'assurance des véhicules est basée sur l'affectation et le type de véhicules utilisés sur les marchés. Quant aux assurances multirisques exploitation / dommage aux biens et l'assurance responsabilité civile, elles sont réparties en fonction du chiffre d'affaires de l'exercice (cf attestations en annexe).

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

- **Frais généraux :**

Clef de répartition utilisée pour les frais généraux :

- 50% au prorata de la valeur ajoutée dégagée par l'exploitation des marchés de la ville en année N et ramenée au total des valeurs ajoutées des affaires gérées directement par la société Lombard et Guérin Gestion sur le même exercice,
- 50% sur la part de chiffre d'affaires que représente la ville en année N par rapport au niveau de chiffre d'affaires global de la société Lombard et Guérin Gestion sur la même période.

- **Charges financières sur capitaux mis en œuvre :** *SANS OBJET.*

- **La participation des salariés** représente le reversement aux salariés de la quote-part de résultat bénéficiaire prévue par les textes. *SANS OBJET*

- **Impôts :** ce poste représente le montant de l'impôt sur les sociétés calculé avant participation des salariés et charges financières sur les capitaux mis en œuvre.

Le déficit d'exploitation s'élève à – 24 733,05 € sur l'exercice

Aussi conviendra-t-il d'envisager avec la collectivité l'actualisation tarifaire qui s'avère nécessaire au rétablissement de l'équilibre financier de la DSP, incluant la juste rémunération du délégataire, conformément à l'art. 24 du contrat qui nous lie.

4) **Patrimoine mis à la disposition du délégataire**

La Ville met à la disposition du délégataire un périmètre concédé qui comprend :

- Givors Centre : Place Camille Vallin et une partie de la place Jean Jaurès
- Givors Vernes : Place du Colonel Fabien

5) **Biens et immobilisations nécessaires au service délégué**

Alimentation électrique

Les installations sont mises en œuvre et entretenues par la ville.

Les commerçants des marchés bénéficient d'un réseau de prises électriques.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Les abonnements sont souscrits par la ville auprès d'EDF.

Chaque commerçant alimentaire peut ainsi éclairer et réfrigérer ses produits.

Alimentation en eau

Les installations sont mises en œuvre et entretenues par la ville.

Le nombre de points de puisage doit permettre de pourvoir les besoins en eau des commerçants conformément à l'arrêté du 09 mai 1995.

Local sanitaire

Le marché du centre dispose d'un local sanitaire à disposition des commerçants en sous-sol de la Mairie. Un bloc sanitaire neuf a été mis en service, il est installé dans la cour latérale gauche de l'Hôtel de Ville. Le marché des Vernes dispose d'un local sanitaire à disposition des commerçants, qui est de nouveau en fonction en 2024.

Local à conteneurs

Les conteneurs sont stockés sur le parking derrière la mairie, à un emplacement dédié. Ils sont sortis et rentrés les jours de marché par un agent de la ville. Il s'occupe de vérifier le tri.

Vestiaire

Les marchés ne sont pas pourvus de vestiaires.

Parkings

Des zones de stationnement sont mises à la disposition des commerçants par la ville sur chaque marché.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

6) Inventaire des biens

Matériel	Nombre	Nature du bien
Facturière électronique	2	Propre
Imprimante mobile	2	Propre

7) Effectifs mis à la disposition de la délégation

- 1 structure support au siège social (atelier, service paie, comptabilité, secrétariat, informatique, communication) qui assure la tenue technique, comptable et financière du contrat et la gestion administrative du personnel.
- 1 attachée Commerciale de développement à temps partiel
- 2 régisseurs-placiers à temps partiel,
- Les remplaçants de l'équipe titulaire pendant les périodes d'absence (congrés, formations, arrêts de travail etc...)

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

1) Objet de la délégation de service public

Exploitation des marchés forains d'approvisionnement pour le compte de la ville

Le délégataire effectue et contrôle le placement des commerçants, perçoit les droits de place et procède au recrutement des commerçants.

Les opérations de propreté à l'issue des tenues de marché, la collecte et le traitement des déchets sont à la charge de la collectivité.

Il sert à la Ville une redevance annuelle versée chaque trimestre.

2) Activité du service

Le nombre de jours moyens de marché mis en œuvre au cours de l'année :

Centre - 52 mercredis - 52 vendredis - 52 dimanches

Vernes - 52 jeudis

3) Indice de fréquentation

Marché	Abonnés (Au 31/12/2024)	Volants (Moyenne sur l'année)
	2024	2024
Centre	104	14.67
Vernes	17	12.56

La liste des commerçants abonnés est jointe en annexe.

Le tableau de fréquentation des commerçants volants par tenue de marché est joint en annexe.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

4) Consommation électrique et eau

Elles sont prises en charge par la collectivité.

5) Écarts au règlement

Le fonctionnement des marchés impose de la part du délégataire un rappel constant des règles de bon déroulement fixées par le règlement intérieur. En la matière plusieurs leviers d'actions sont utilisés et parmi eux :

- La distribution de circulaires destinées à expliquer un fonctionnement ou recadrer des comportements quand les dérives sont plus générales (ex stationnement, propreté, etc...).
- L'expédition de courriers individuels pour des cas plus graves et/ou ciblés (retard ou refus de paiement, non présentation des documents de commerce etc...).

Copie de l'intégralité de ces documents est adressée en temps réel à l'autorité municipale.

6) Événements ayant marqué l'année 2024

- Commission de marché le 27/11/2024
- Une réunion d'information sur les déchets le 16/12/2024 avec tous les commerçants du marché.
- Les plans de placement ont été complètement retravaillés en concertation avec la collectivité pour une mise en place sur le terrain Janvier 2024.
- Le marché déplacé qui a eu lieu du 02/12/2024 au 08/12/2024 pour la Fête des Lumières de Givors, Walid et Haouari ont eu deux semaines intenses afin de préparer les plans pour le jour des marchés déplacés soit le mercredi le vendredi et le dimanche, le dimanche nous avons mis deux personnes sur le terrain afin de gérer au mieux le déplacement.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

7) Suivi des demandes d'abonnement

Les demandes d'abonnements sont adressées en Mairie et étudiées en commission de marché en présence du Maire ou de son représentant dûment délégué, du représentant du délégataire et des représentants des commerçants

8) Récapitulatif des animations organisées

Le rôle du délégataire en matière d'animations est de soumettre des propositions à l'autorité municipale qui traite ensuite en direct avec les fournisseurs en fonction d'un budget spécifique voté chaque année par le Conseil Municipal et dédié aux animations.

- La Foire de GIVORS a eu lieu le 08/06/2024 et a remporté un beau succès, nous avons avec l'aide de Sandrine FARGE (manager du centre-ville) mis en place diverses animations (maquillage, poney, fanfare, quizz avec tombola...)
- Le père Noël est passé sur le marché des Vernes le jeudi 19/12 et le vendredi 20/12 sur le marché du centre afin de distribuer des chocolats
- Distribution de chocolats sur les Marchés du Mercredi à Givors centre et le Jeudi aux Vernes, avec un jeu concours pour gagner une pièce en chocolat.
- Partage avec la clientèle lors de l'Aïd de Thé et de petits gâteaux orientaux.
- Distribution de roses le Mercredi 14 Février 2024 sur le marché du centre.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ATTESTATIONS D'ASSURANCE

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Paris, le 26 avril 2024

Votre contrat n° 54 542 953

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali Iard atteste que SAS LOMBARD & GUERIN GESTION, numéro de Siret 31985157200044, demeurant 16 AVENUE DES CHATEAUPIEDS 92500 RUEIL MALMAISON, est titulaire du contrat n° 54 542 953.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

Commerce sur marchés d'alimentation

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09

 Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 562 082 863 RCS Paris - IDU ADEME FR032327 03PBRV
Generali Via, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 600 082 481 RCS Paris - IDU ADEME FR032327 03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 511 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 650 266 418 RCS Paris - IDU ADEME FR032327 03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75008 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP407950

SAS LOMBARD & GUERIN GESTION
16 AVENUE DES CHATEAUPIEDS
92500 RUEIL MALMAISON

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 26 avril 2024

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP407950 garantit :

SAS LOMBARD & GUERIN GESTION
16 AVENUE DES CHATEAUPIEDS
92500 RUEIL MALMAISON

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de son activité professionnelle :

- ORGANISATION DE MARCHES, FOIRES, SALONS ET BROCANTES AVEC PLACEMENT DES EXPOSANTS, MONTAGE ET DEMONTAGE DE STANDS

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	1 500 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 EUR par sinistre
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	100 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	350 000 EUR par sinistre

F-SIP00019 / 57027 9735

2040 H

1/ 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 082 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

LISTE DES COMMERCANTS ABONNES AU 31/12/2024

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Centre

Nom	Marché	Activité commercial
ACAR ALI	GIVORS Centre	Prêt à porter
ADEGOKE Michel	GIVORS Centre	Maroquinerie
AGOUDJIL Boumaraf	GIVORS Centre	Traiteur oriental
AKTEPE Ali	GIVORS Centre	Confection femme
AMADOR	GIVORS Centre	Fromager
AMADOR Antoine	GIVORS Centre	Rideaux / tissus
AMEUR RABAH	GIVORS Centre	Fruits & Leg
AMINE PRIMEUR	GIVORS Centre	Fruits & Leg
AUTHIER Sylviane	GIVORS Centre	Producteur fruits et légumes
AZULAI Jean Baptiste	GIVORS Centre	Pâtissier
BAIKAICHE Abdelkrim	GIVORS Centre	Prêt à porter
BAIKECHE Amar	GIVORS Centre	Prêt à porter
BAIKECHE Mohamed	GIVORS Centre	chaussures
BELABASS Mourad	GIVORS Centre	lot vêtements enfants
BENREDJEM Makhoul	GIVORS Centre	sous vêtements / chaussettes
BENSALEM Zahir	GIVORS Centre	Bazar
BENSLIMANE	GIVORS Centre	Epices
BENSOUNA Abdel Karim	GIVORS Centre	Confection enfant
BERHOUMA Boubaker	GIVORS Centre	Linge de maison
BERTHET PHILIPPE	GIVORS Centre	Volaitier
BIBIMOUNE Larbi	GIVORS Centre	Rideaux
BONNARD Gilles	GIVORS Centre	Livres
BOUZA	GIVORS Centre	galettes
BOUDIR Rachida	GIVORS Centre	Pizzeria, sandwicherie
BRAHIMI Abdelouhab	GIVORS Centre	Epices, Fruits et légumes secs, Olives
BRAHMI Fares	GIVORS Centre	Primeur fruits et légumes
BRAHMI Farid	GIVORS Centre	Fruits et légumes
BRAHMI Lounes	GIVORS Centre	Prêt à porter
BRAHMI Omar	GIVORS Centre	Fruits et légumes
BRAHMI Rachid - KRS	GIVORS Centre	Fruits et légumes
BRAHMI Sarah	GIVORS Centre	Fruits et légumes
BUISSONNET Alex	GIVORS Centre	Bijoux
CELIKOS Bunyamin	GIVORS Centre	Epices Fraîches
CHAHED Ahmed	GIVORS Centre	Prêt à porter
CHATAIGNON David	GIVORS Centre	Produits fermiers
CHATER Amar	GIVORS Centre	Biscuits
CHELAGHA Samir	GIVORS Centre	Jouets, bazar
CHEIFI Abdelkrim	GIVORS Centre	Boucher halal
CHENOT Frederic	GIVORS Centre	Arboriculteur
GAEC CHEVROT ET FILS	GIVORS Centre	
CINAR NIHATT	GIVORS Centre	Confection Femme

CLOCQ Sonia	GIVORS Centre	Bonneterie
DEHAK Karim	GIVORS Centre	Prêt à porter
DEHIMI Sofiane	GIVORS Centre	Pizzeria, sandwicherie
DIOUF N'Diaga	GIVORS Centre	Maroquinerie
DJEDDOU Amara	GIVORS Centre	Tissus
JACQUELINE	GIVORS Centre	Matelas
DYNASTIE DISTRIBUTION	GIVORS Centre	Fruits & Leg
DISTRIBUTION	GIVORS Centre	gateaux epices
EL BAYAD Elaid	GIVORS Centre	Fruits & Leg
EL BOUMI M'hamed	GIVORS Centre	Prêt à porter
EL HARRIS Najjib	GIVORS Centre	maquillage
EL MOUTAWALLI Omar	GIVORS Centre	Vêtements
EL YAGHOUBI Imrane	GIVORS Centre	Téléphonie
ELHARCHE Abdellah	GIVORS Centre	Ouillage
FARES Mohamed Ameziane	GIVORS Centre	Vêtements enfants
FAURE Eric	GIVORS Centre	Apiculteur
GARCIA Joel	GIVORS Centre	produits hygiène
GEMBOUR Amar	GIVORS Centre	Toiles cirées
Geoffroy PETRIS (VALETTE)	GIVORS Centre	Boucher, charcutier
GEORGES JOELLE	GIVORS Centre	oiseaux
GLEVAREC jacky et yves	GIVORS Centre	Fromager
GUDET David	GIVORS Centre	Producteur fruits et légumes
GUESMIA Khaled	GIVORS Centre	Rôtisserie
HADJ Foudil	GIVORS Centre	vêtements sports
HAMCHAOUI Cherif	GIVORS Centre	Boucher
HASSEN Hana (Sport Mode)	GIVORS Centre	Baskets
HERROU Stephane	GIVORS Centre	Jouets, bazar
HEUSSNER VINCENT	GIVORS Centre	Restauration
JAAFAR Mouez	GIVORS Centre	vêtements / sacs
JABIL Rachid	GIVORS Centre	bazar
KAYA Kurtulus	GIVORS Centre	Confection femme
KAYA Mutlu	GIVORS Centre	Prêt à porter
KEBE Serigne	GIVORS Centre	Maroquinerie
KERDULJ Branislav	GIVORS Centre	Fromager
KESKIN Elvan	GIVORS Centre	Confection enfant
KESKIN MURAT	GIVORS Centre	vêtements enfants
KHADIRI Abdellah	GIVORS Centre	Téléphonie
KUDDOUS Ali	GIVORS Centre	Téléphonie
LAHYANI Gilbert	GIVORS Centre	Confection femme
LAMOUCHI Brahim	GIVORS Centre	Cosmétiques
LAMOUCHI Lofti	GIVORS Centre	Prêt à porter
LARAFA Fathy	GIVORS Centre	Confection femme

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

LEPAPE PATRICK	GIVORS Centre	Matelas
LYONNET André	GIVORS Centre	Boucher
MESSAOUD KHELOUF Fayçal	GIVORS Centre	Chaussures
MEZIANI WAHID	GIVORS Centre	poulets rotis
Mme FRECON	GIVORS Centre	Légumes
NAJMATI Hocine	GIVORS Centre	Fruits/ légumes
NAKACHE Monique	GIVORS Centre	Chaussures
NANTHAVONGDOUA NGSYThi NGUYET	GIVORS Centre	vetements sports
NICOLLET Eric	GIVORS Centre	Charcutier - Traiteur
NOEL patrick	GIVORS Centre	Confection femme
OKBA Ridha	GIVORS Centre	Chaussures femme
OUKOUKES Hacene	GIVORS Centre	Fruits & Leg
OUNDOUGHI Messaoud	GIVORS Centre	Prêt à porter
SAFIYA - KISAKAYA Batuhan	GIVORS Centre	Prêt à porter
SEHIL Hacène	GIVORS Centre	Jouets, bazar
SLIMANI Brahim	GIVORS Centre	Fruits & Leg
TALIDI Mohamed	GIVORS Centre	prêt a porter
TANDIAN Oumar	GIVORS Centre	Maroquinerie
TAZ CREATION	GIVORS Centre	Fruits & Leg
TESTARD Elie	GIVORS Centre	Bazar
TUMASYAN SIMON	GIVORS Centre	Confection femme
VERDELHAN Rémy	GIVORS Centre	Apiculteur
YACUBI	GIVORS Centre	galettes

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Vernes

Nom	Marché	Activité commercial
AGOUDJIL Boumaraf	GIVORS Vernes	Traiteur oriental
AMINE PRIMEUR	GIVORS Vernes	Fruits & Leg
BRAHMI Farid	GIVORS Vernes	Fruits & Leg
BRAHMI Omar	GIVORS Vernes	Fruits & Leg
CHOUKI OUALID	GIVORS Vernes	produits ménager
DEGRANGE Jean François	GIVORS Vernes	Maraîcher
DEHIMI Sofiane	GIVORS Vernes	Pizzeria, sandwicherie
DEKHIL NOURA	GIVORS Vernes	galettes
DJOUDI Farouk	GIVORS Vernes	vetements enfants
EL MOUTAWALLI Omar	GIVORS Vernes	Vêtements
KLAI Hatem	GIVORS Vernes	Prêt a porter feminin
GUESMIA Khaled	GIVORS Vernes	Rôtisserie
HAMCHAOUI Cherif	GIVORS Vernes	Boucher
HAUCHE Mohamed	GIVORS Vernes	Confection
KAYA Kurtulus	GIVORS Vernes	Confection femme
KIZILTOPRAK Ramis	GIVORS Vernes	Fruits et légumes
SAHRAOUI	GIVORS Vernes	Sous vetements féminin

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

TABLEAU DE FREQUENTATION PAR TENUE DE MARCHE DES VOLANTS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

S²LOW

Centre

Date	Nbre Présent
dimanche 29 décembre 2024	10
vendredi 27 décembre 2024	6
mercredi 25 décembre 2024	17
dimanche 22 décembre 2024	5
vendredi 20 décembre 2024	19
mercredi 18 décembre 2024	12
dimanche 15 décembre 2024	17
vendredi 13 décembre 2024	15
mercredi 11 décembre 2024	6
dimanche 8 décembre 2024	0
vendredi 6 décembre 2024	0
mercredi 4 décembre 2024	10
dimanche 1 décembre 2024	14
vendredi 29 novembre 2024	19
mercredi 27 novembre 2024	9
dimanche 24 novembre 2024	9
vendredi 22 novembre 2024	15
mercredi 20 novembre 2024	13
dimanche 17 novembre 2024	13
vendredi 15 novembre 2024	20
mercredi 13 novembre 2024	6
dimanche 10 novembre 2024	24
vendredi 8 novembre 2024	19
mercredi 6 novembre 2024	9
dimanche 3 novembre 2024	21
vendredi 1 novembre 2024	25
mercredi 30 octobre 2024	13
dimanche 27 octobre 2024	22
vendredi 25 octobre 2024	23
mercredi 23 octobre 2024	15
dimanche 20 octobre 2024	17
vendredi 18 octobre 2024	0
mercredi 16 octobre 2024	11
dimanche 13 octobre 2024	24
vendredi 11 octobre 2024	24
mercredi 9 octobre 2024	3
dimanche 6 octobre 2024	17
vendredi 4 octobre 2024	22
mercredi 2 octobre 2024	10
dimanche 29 septembre 2024	17
vendredi 27 septembre 2024	22
mercredi 25 septembre 2024	0
dimanche 22 septembre 2024	16
vendredi 20 septembre 2024	17
mercredi 18 septembre 2024	15
dimanche 15 septembre 2024	18
vendredi 13 septembre 2024	20
mercredi 11 septembre 2024	13
dimanche 8 septembre 2024	23
vendredi 6 septembre 2024	16
mercredi 4 septembre 2024	15
dimanche 1 septembre 2024	22
vendredi 30 août 2024	14
mercredi 28 août 2024	21
dimanche 25 août 2024	21
vendredi 23 août 2024	15
mercredi 21 août 2024	8
dimanche 18 août 2024	19
mercredi 14 août 2024	10

dimanche 11 août 2024	21
vendredi 9 août 2024	14
mercredi 7 août 2024	12
dimanche 4 août 2024	14
vendredi 2 août 2024	6
mercredi 31 juillet 2024	7
dimanche 28 juillet 2024	18
vendredi 26 juillet 2024	12
mercredi 24 juillet 2024	10
dimanche 21 juillet 2024	11
vendredi 19 juillet 2024	19
mercredi 17 juillet 2024	16
dimanche 14 juillet 2024	25
vendredi 12 juillet 2024	6
mercredi 10 juillet 2024	20
dimanche 7 juillet 2024	28
vendredi 5 juillet 2024	23
mercredi 3 juillet 2024	9
dimanche 30 juin 2024	23
vendredi 28 juin 2024	20
mercredi 26 juin 2024	13
dimanche 23 juin 2024	24
vendredi 21 juin 2024	3
mercredi 19 juin 2024	13
dimanche 16 juin 2024	4
vendredi 14 juin 2024	9
mercredi 12 juin 2024	17
dimanche 9 juin 2024	18
vendredi 7 juin 2024	16
mercredi 5 juin 2024	15
dimanche 2 juin 2024	27
vendredi 31 mai 2024	20
mercredi 29 mai 2024	12
dimanche 26 mai 2024	23
vendredi 24 mai 2024	22
mercredi 22 mai 2024	13
dimanche 19 mai 2024	25
vendredi 17 mai 2024	23
mercredi 15 mai 2024	8
dimanche 12 mai 2024	24
vendredi 10 mai 2024	26
mercredi 8 mai 2024	22
dimanche 5 mai 2024	23
vendredi 3 mai 2024	19
mercredi 1 mai 2024	13
dimanche 28 avril 2024	0
vendredi 26 avril 2024	0
mercredi 24 avril 2024	10
dimanche 21 avril 2024	21
vendredi 19 avril 2024	19
mercredi 17 avril 2024	13
dimanche 14 avril 2024	25
vendredi 12 avril 2024	18
mercredi 10 avril 2024	2
dimanche 7 avril 2024	25
vendredi 5 avril 2024	20
mercredi 3 avril 2024	4
dimanche 31 mars 2024	5
vendredi 29 mars 2024	0
mercredi 27 mars 2024	5
dimanche 24 mars 2024	9
vendredi 22 mars 2024	17
mercredi 20 mars 2024	0

dimanche 17 mars 2024	21
vendredi 15 mars 2024	16
mercredi 13 mars 2024	10
dimanche 10 mars 2024	5
vendredi 8 mars 2024	15
mercredi 6 mars 2024	10
dimanche 3 mars 2024	16
vendredi 1 mars 2024	13
mercredi 28 février 2024	4
dimanche 25 février 2024	24
vendredi 23 février 2024	12
mercredi 21 février 2024	11
dimanche 18 février 2024	24
vendredi 16 février 2024	16
mercredi 14 février 2024	9
dimanche 11 février 2024	9
vendredi 9 février 2024	6
mercredi 7 février 2024	9
dimanche 4 février 2024	16
vendredi 2 février 2024	15
mercredi 31 janvier 2024	9
dimanche 28 janvier 2024	22
vendredi 26 janvier 2024	12
mercredi 24 janvier 2024	6
dimanche 21 janvier 2024	12
vendredi 19 janvier 2024	6
mercredi 17 janvier 2024	3
dimanche 14 janvier 2024	13
vendredi 12 janvier 2024	9
mercredi 10 janvier 2024	2
dimanche 7 janvier 2024	10
vendredi 05 janvier 2024	0
mercredi 03 janvier 2024	5
TOTAL	2165
Moyenne	14,67
Total Mercredi	528
Moyenne	10,15
Total Vendredi	743
Moyenne	14,57
Total Dimanche	894
Moyenne	17,96

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Vernes

Date	Nombre de volants
jeudi 26 décembre 2024	9
jeudi 19 décembre 2024	5
jeudi 12 décembre 2024	10
jeudi 5 décembre 2024	13
jeudi 28 novembre 2024	10
jeudi 21 novembre 2024	7
jeudi 14 novembre 2024	15
jeudi 7 novembre 2024	13
jeudi 31 octobre 2024	18
jeudi 24 octobre 2024	11
jeudi 10 octobre 2024	14
jeudi 3 octobre 2024	18
jeudi 19 septembre 2024	12
jeudi 12 septembre 2024	11
jeudi 5 septembre 2024	6
jeudi 29 août 2024	6
jeudi 22 août 2024	10
vendredi 16 août 2024	3
jeudi 8 août 2024	3
jeudi 1 août 2024	3
jeudi 25 juillet 2024	11
jeudi 18 juillet 2024	10
jeudi 11 juillet 2024	15
jeudi 4 juillet 2024	13
jeudi 27 juin 2024	14
jeudi 13 juin 2024	17
jeudi 6 juin 2024	23
jeudi 30 mai 2024	10
jeudi 23 mai 2024	21
jeudi 16 mai 2024	10
jeudi 9 mai 2024	20
jeudi 2 mai 2024	0
jeudi 25 avril 2024	18
jeudi 18 avril 2024	6
jeudi 11 avril 2024	16
jeudi 4 avril 2024	20
jeudi 28 mars 2024	15
jeudi 21 mars 2024	17
jeudi 14 mars 2024	17
jeudi 7 mars 2024	14
jeudi 29 février 2024	11
jeudi 15 février 2024	16
jeudi 8 février 2024	17
jeudi 1 février 2024	15
jeudi 25 janvier 2024	11
jeudi 18 janvier 2024	10
jeudi 11 janvier 2024	17
jeudi 4 janvier 2024	22
TOTAL	603
Moyenne	12,56

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

COMPTE DE RESULTAT 2024

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

COMPTE DE RESULTAT		GIVORS		
2024 (en €)	déc-23	déc-24	Evolution	% évolution
CA marchés	98 999,57	90 919,40	-8 080,17	-8%
CA publicité marchés (cut off)				
CA publicité marchés	0,00	3 587,85	3 587,85	#DIV/0!
CA EDF refacturé marchés				
Total CA marchés	98 999,57	94 507,25	-4 492,32	-5%
CA divers	3 751,67	3 958,92	207,25	6%
TOTAL PRODUCTION	102 751,24	98 466,17	-4 285,07	-4%
Redevance	46 000,00	46 000,00	0,00	0%
Indemnité à percevoir				
Achats matières et approvisionnement			0,00	#DIV/0!
Enlèvement et traitement des ordures	245,70	62,91	-182,79	-74%
EDF, Eau, Gasoil, Essence	0,00		0,00	#DIV/0!
Entretien et réparation, petit matériel, location matériel	0,00		0,00	#DIV/0!
Publicité	1 712,84	3 587,85	1 875,01	109%
Autres achats et charges externes	3 765,21	2 537,90	-1 227,31	-33%
Coût de personnel direct des marchés	48 571,01	51 165,04	2 594,03	5%
Coût de personnel direction opérationnelle des marchés	2 216,70	3 180,57	963,87	43%
Dotation aux amortissements	9 391,10	9 391,10	0,00	0%
Dotation aux provisions, pertes et profits	1 001,50		-1 001,50	-100%
Plus ou moins-values de cession			0,00	#DIV/0!
Provisions, pp exceptionnelles et hors exploitation	60,00		-60,00	-100%
Taxes	167,63	189,58	21,95	13%
Assurances	796,34	1 429,12	632,78	79%
Frais généraux et autres coûts répartis	4 204,78	5 655,15	1 450,37	34%
Charges financières sur emprunts et capitaux mis en œuvre			0,00	#DIV/0!
Impôts			0,00	#DIV/0!
TOTAL CHARGES	118 132,81	123 199,22	5 066,41	4%
RESULTAT DE LA GESTION DES MARCHES	-15 381,57	-24 733,05	-9 351,48	61%

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

RESULTATS SYNTHETIQUES DE LA DSP DEPUIS 2019

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA marchés	29 466	53 342	72 553	122 669	98 999	90 919
Avoirs COVID		-16890				
CA Divers				1 775	3 751	7 547
Total CA	29 466	36 452	72 553	124 434	102 751	98 466
Redevance	23 000	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
Indemnités COVID		-30764				
Charges	22 613	47 081	73 262	83 182	73 132	77 199
Résultats	-16148	-25 864	-46 713	-4 747	-15 381	-24 733
Pertes cumulées	-16 148	-42 012	-88 725	-93 472	-108 853	-133 586

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_34-DE

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA**

Présents : 34 **SECRÉTAIRE : Madame RUTON**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_35

SYNDICAT MIXTE DU GIER RHODANIEN (SYGR) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORTEUR : Alipio VITORIO

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) fait parvenir chaque année à la Commune un rapport d'activité annuel.

Ce document doit être communiqué au Conseil Municipal de la Ville de Givors, adhérente au syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Rapport d'activité

2024



Le Mézerin à Trèves

OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) est compétent sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), ainsi que des missions complémentaires telles que l'animation, le portage et le suivi du Contrat de Rivière ou d'autres démarches contractuelles relatives à la gestion de l'eau.

Sur la partie ligérienne du bassin versant, les compétences sont exercées par Saint Etienne Métropole (SEM). Le SyGR et SEM travaillent en partenariat rapproché dans le cadre d'une entente, afin d'assurer la cohérence des actions portées sur le bassin versant.

COMITE SYNDICAL EN 2024

Le SyGR est administré par un comité syndical. La composition est la suivante au 31 décembre 2024 :

📍 Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
METROPOLE DE LYON	Laurence FRETY Jérôme BUB Moussa DIOP	Franck CAMUS Anne GROSPERRIN Éric PEREZ
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Virginie OSTOJIC Martin DAUBREE	Tony TORNAMBE Hervé PRIVAS
COPAMO	Jean-Pierre CID François PINGON	Isabelle BROUILLET Stéphanie NICOLAY
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

📍 Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »		
Membres	Titulaires	Suppléants
GIVORS	Alipio VITORIO	Cyril MATHEY
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	Hervé PRIVAS Thierry SALLANDRE Didier TESTE Virginie OSTOJIC Tony TORNAMBE	Gabin GIL Francis DI ROLLO Sylvain RIVORY Christophe MARREL Annick GUICHARD
CHABANIERE	Yoann VINDRY Christian BRUNON	Jean-Paul CARTON Evelyne BESSON
RIVERIE	Eric MAISONNEUVE	Olivier LANORE
BEAUVALLON	Jean-Louis ROUSSIER Michèle BROTET	Gérard FAURAT Didier DAVAL
CCMDL	Pierre DUSSURGEY	Lucien DERFEUILLE

Le Bureau du SyGR est composé au 31 décembre 2024 de :

- Présidente : Virginie OSTOJIC,
- 1^{er} vice-président : Alipio VITORIO,
- 2^{ème} vice-présidente : Laurence FRETY,
- 3^{ème} vice-président : Jean-Pierre CID,
- 4^{ème} vice-président : Martin DAUBREE.
- Secrétaire : Moussa DIOP

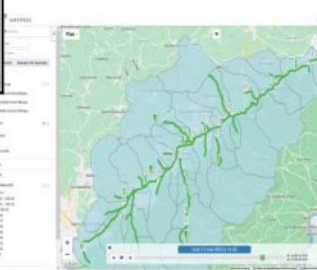
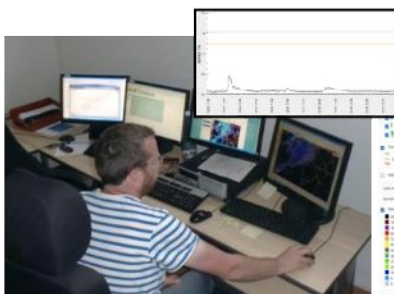
ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SEM-SYGR

Sur le bassin versant du Gier, Saint Etienne Métropole (SEM) pour les communes de la Loire et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) pour les communes du Rhône disposent de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Afin de gérer les enjeux à l'échelle du bassin versant et de coordonner les actions des deux porteurs du contrat de rivière, une Entente a été créée et se réunit au minimum une fois par an avec 3 membres de chaque collectivité.

Cette entente permet d'assurer la concertation, l'animation, la mise en œuvre et le suivi des opérations du Contrat de Bassin Versant et du PAPI. Elle est garante de la cohérence des actions engagées à l'échelle du bassin versant « Gier et affluents » et des décisions du comité de rivière. Elle permet également la réalisation d'études ou de suivis à l'échelle du bassin versant, dans les domaines de compétences respectifs de ces deux membres, par le biais d'un groupement de commandes permanent dont Saint Etienne Métropole est le coordinateur.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2024 dans le cadre de l'entente SEM-SyGR :

- Animation du contrat de bassin versant du Gier,
- Animation du PAPI Gier et commencement du bilan,
- Démarche liée à la ressource en eau (notamment validation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)),
- Poursuite de la démarche du marathon de la biodiversité,
- Sensibilisation et communication (notamment réalisation du journal de la rivière 2024 et de films d'informations), animations scolaires,
- Formation des élus et des techniciens (formation de conduite en milieu inondée),
- Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides,
- Système d'alerte aux crues SAPHYRAS,
- Mise en place de la démarche de diagnostics de la vulnérabilité du bâti,
- Poursuite de l'observatoire de la qualité de l'eau,
- Suivi des pollutions.



PERSONNEL

L'équipe du SyGR est composée en 2024 d'un directeur, d'une chargée de mission pilote d'opération/directrice adjointe, d'une gestionnaire administrative et finances, d'un technicien de rivière, études et projets et d'un chargé de mission prévention des inondations. Cette année le SyGR a accueilli une stagiaire durant 4 mois pour travailler sur la concertation participation citoyenne autour de la restauration du Gier à Givors.

GOUVERNANCE GEMAPI

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée au SyGR en date du 1^{er} janvier 2018 sur le territoire rhodanien du bassin versant du Gier. Ainsi, le SyGR assure 2 blocs de compétences : le bloc de

compétences GEMAPI et le bloc comprenant des compétences du grand Rhône à la GEMAPI.

CONTRAT DE BASSIN VERSANT ET PAPI (PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS)

Le SyGR et Saint Etienne Métropole (SEM) sont co-porteurs des démarches Contrat de Bassin versant et PAPI.



Le **CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU GIER 2022-2024** comporte plusieurs actions réparties par volets (A : assainissement, B : restauration des milieux aquatiques, C : communication et animation) :

- Actions A1-1 à A1-18 : actions liées aux schémas directeurs d'assainissement ;
- Actions B2-1 à B2-21 : restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau et restauration de la continuité écologique ;
- Action B2-22 : lutte contre le piétinement sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 et sur ceux ajoutés pour le contrat de bassin versant ;
- Actions B2-23 et B2-24 : entretien de la végétation sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Actions B2-25 et B2-26 : lutte contre les espèces invasives sur les tronçons identifiés dans le plan de gestion de la végétation 2021-2026 ;
- Action B5-1 : plan de gestion stratégique des zones humides ;
- Action C1-1 : plan de communication ;
- Actions C1-2 à C1-5 : animation du contrat.

D'un point de vue technique, le contrat vise à :

- Rénover / créer 2,2 km de réseaux d'eaux usées et 145 branchements ;
- Restaurer 5 km de cours d'eau ;
- Etudier la restauration de 2,3 km de cours d'eau ;
- Araser ou aménager 18 ouvrages infranchissables ;
- Etudier l'arasement ou l'aménagement de 10 ouvrages infranchissables ;
- Restaurer 1,9 km de canalisations d'eau potable.

Le contrat de bassin versant a été validé par le comité de rivière le 4 octobre 2022.

En 2024 a commencé la phase de bilan du contrat de bassin versant et l'élaboration du contrat suivant.

PAPI Gier

Le **PAPI (Programme d'actions de Prévention des inondations) du Gier** (2017-2024) est composé de 7 axes :

- **AXE 1** : Connaissance et conscience du risque
- **AXE 2** : Surveillance et prévision des crues
- **AXE 3** : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- **AXE 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- **AXE 5** : Réduction de la vulnérabilité
- **AXE 6** : Ralentissement des écoulements
- **AXE 7** : Ouvrages de protection

En 2024 un avenant a été déposé amenant la fin du PAPI Gier au 30 juin 2026.

Le Contrat de Rivière et le PAPI constituent des programmes d'actions concertés et validés en Comité de Rivière. Ils permettent l'attribution de subventions de la part des partenaires pour financer les actions des maîtres d'ouvrage dont le SyGR.

2. ACTIONS

RESTAURATION ET ENTRETIEN DE LA VEGETATION

Les interventions sur le terrain sont variées :

ENTRETIEN DE LA VEGETATION	- Abattage sélectif - Taille, élagage et traitement des branches basses - Traitements des embâcles - Débroussaillages sélectif - Plantations et bouturage - Gestion des déchets
LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (Renouée du Japon, Buddléia, Robinier Faux-Acacia, Balsamines)	- Fauches répétées - Arrachage manuel - Bâchage

L'entretien de la végétation est à vocation préventive contre les inondations, écologique, paysagère, et en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté.

Les actions sont ciblées de façon à favoriser une diversité d'espèces végétales adaptées et diversifiées en bords de cours d'eau (saules, aulnes, hélophytes, ...).

En 2024, au total plus de 9km de cours d'eau ont été entretenus et 1823 ml ont fait l'objet d'interventions de lutte contre la Renouée du Japon par fauche répétées ou arrachage manuel. Ces interventions ont eu lieu sur les secteurs suivants :

Nm CE	Communes concernées	
COTEON	Givors	
GIER	Givors	
GIER	Givors	Saint Romain
GIER	Saint-Romain	
CLUZELLE	Givors	
GODIVERT	Saint-Romain-en-Gier	Givors / Beauvallon
CBE ALLIER	Saint Romain-en-Gier	
BOZANCON	Chabaniere	
CHANTEMERLE	Givors	
CBE ENFER	Saint Romain-en-Gier	
RU DE CHATANAY	Saint Romain-en-Gier	Echallas
BARNY	Givors	Beauvallon
GOBRAND	Givors	
CBE ENFER	Echallas	
RU DE CHATANAY	Echallas	
MEZERIN	Saint Romain-en-Gier	
GODIVERT	Beauvallon	
BARNY	Beauvallon	

Abattages sélectifs

Les élagages et abattages réalisés dans le cadre de l'entretien du Gier et de ses affluents permettent de prévenir la chute de bois dans le lit mineur et ainsi d'éviter la formation d'embâcles. Ces interventions sont organisées dans les secteurs à enjeu sécuritaire. La réalisation de trouées de lumière vise également à diversifier les strates de végétation et les espèces.



Abattages sélectifs de peupliers sur le Gier à Givors

Traitement des embâcles

La formation d'embâcles aux pieds d'ouvrages et dans des zones à enjeu sécuritaire augmente le risque inondation. Le SyGR intervient donc pour résorber ces formations de bois qui pourraient menacer la stabilité des ouvrages.



Avant



Après

Traitement embâcles sur le Mézerin



Retrait de bois mort sur le Gier

Fauche des atterrissements

La fauche tardive de la végétation des atterrissements est une action qui prévient la fixation des bancs de sédiments déposés par le cours d'eau. Ces atterrissements sont voués à être mobilisés fréquemment par les crues du Gier et contribuent à l'équilibre hydromorphologique. Pour être fonctionnels ces sédiments doivent rester libres, et non stabilisés par des végétations arbustives ou arborescentes.



Fauche d'un atterrissement

Lutte contre la renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante se développant au détriment de la végétation caractéristique des berges de cours d'eau. La présence de renouée du Japon altère donc la biodiversité et les fonctionnalités naturelles de ces milieux fragiles (autoépuration, stabilisation des berges, filtration des polluants).

La lutte contre la renouée sur ce secteur depuis 2016 a donné des résultats très satisfaisants. Ce secteur colonisé par la renouée en plusieurs foyers a fait l'objet de différentes techniques de lutte. Un foyer situé sur un enrochement a été bâché et d'autres ont fait l'objet de plantations concurrentielles d'arbustes. Après plusieurs années de suivi et d'entretien il est constaté une réduction conséquente de la Renouée du Japon, voire une suppression totale sur certains foyers. La végétation présente naturellement ainsi que les plantations prennent le dessus. Le SyGR poursuit les efforts sur ces foyers avec un suivi régulier.

Evolution de l'envahissement d'un foyer type de renoués le long du Bozançon



Avant 1^{ère} intervention de l'année 2018



Avant 1^{ère} intervention 2023 (4 mai)



Avant 1^{ère} intervention 2024 (30 avril)

On constate une régression très significative des foyers de renouée et un développement important de cortèges floristiques diversifiés.



Débâchage du foyer de renouées et ensemencement



Quelques mois après le débâchage complet on observe aucune repousse de renouée, la strate herbacée recouvre presque totalement l'enrochement (juillet 2024)

Entretiens post-crue du 17 octobre 2024

L'évènement hydrologique du 17 octobre 2024 a généré la présence de bois morts (troncs, branches) en travers des cours d'eau. Des opérations de retrait de ces éléments ont été mises en place rapidement pour prévenir la formation d'embâcles.







Pollutions domestiques et industriels ; ramassage de déchets

Des déchets présents en berges de cours d'eau ont été ramassés pour prévenir leur chute dans le cours d'eau. Ces déchets proviennent généralement de dépôts sauvages.

RESTAURATION DES COURS D'EAU ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le SyGR a lancé des études pour connaître les potentialités d'aménagement du Gier en tenant compte des enjeux du Contrat de Bassin, du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et des contraintes des sites. **Les objectifs de ces études sont à vocation :**

- **Prévention des inondations,**
- **Écologique,**
- **Paysagère et cadre de vie.**

Concernant la **restauration du Gier à Givors**, les démarches se sont poursuivies sur 2024.

Le SyGR a lancé des missions d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage sur les parties technique et concertation. La rédaction du dossier de consultation et la consultation pour recruter un maître d'œuvre ont eu lieu, ce qui permettra le démarrage de la maîtrise d'œuvre en 2025. Les procédures pour recruter des prestataires spécialisés en investigations géotechniques, géophysiques, et sols pollués ont aussi démarrées.

Des démarches auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs ont aussi été mises en place afin de mobiliser les fonds publics pour le financement des études et travaux.

Enfin, le SyGR a été lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau RMC, permettant de développer un ambitieux programme de concertation participation citoyenne. La première phase d'écoute diagnostic du territoire a été réalisée en 2024, à l'appui d'entretiens, d'ateliers d'écoute « par monde » (monde économique, espaces verts, habitants, association-culture-sport, écologie et environnement) et d'arpentage le long des berges du Gier, afin de rencontrer les usagers, et plus loin également. Le dernier trimestre a permis de construire la phase suivante, qui sera constituée de plusieurs actions. D'une part, un groupe d'habitants et acteurs locaux sera convié à imaginer, en quatre ateliers de travail consécutif, le Gier de demain, ceci en lien étroit avec les équipes techniques du projet. D'autre part, des actions culturelles en partenariat avec le Théâtre de Givors, viendront compléter le dispositif, afin d'interroger par d'autres moyens la place du Gier dans l'histoire culturelle de la ville. De plus, des actions seront menées à l'attention des publics plus jeunes (écoles et lycée de Givors).

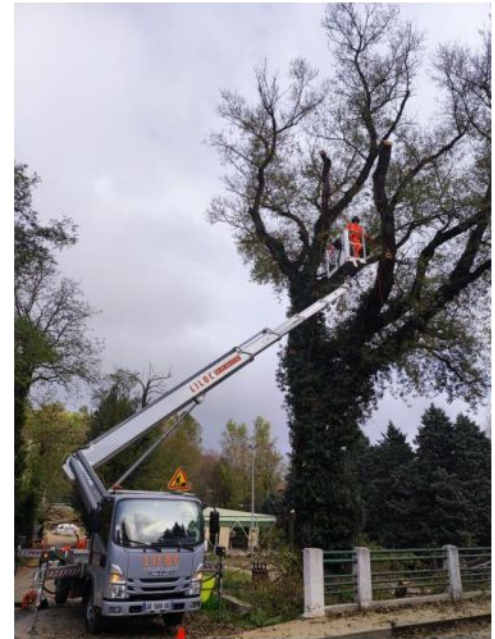


Ateliers d'écoute diagnostic du territoire « par monde »

A propos de la **restauration du Gier à Saint Romain en Gier**, la dernière phase d'étude dénommée « PRO » (projet) a été finalisée, la phase d'acquisition foncière touche à sa fin avec la signature des premiers actes de ventes et les travaux ont débutés fin 2024. Une réunion publique a eu lieu en septembre 2024 à Saint-Romain-en-Gier en présence des entreprises sélectionnées pour présenter en détail à la population le déroulé des travaux.

Le SyGR a procédé aux compléments d'état des lieux demandés par les services instructeurs, dont certains ont été réalisés en régie (suivi température, mise à jour de localisation d'une plante patrimoniale). Des mesures compensatoires ont été réalisées, telles que l'installation de gîtes à chiroptères.

Sur l'année 2024, le SyGR a réalisé les travaux préparatoires comme l'abattage des arbres existants. Les travaux d'élargissement du Gier et restauration écologique étant prévus sur 2025.



Démolition du vestiaire du stade et abattage d'un arbre

Ces travaux vont se poursuivre durant l'année 2025.

Le SyGR a poursuivi son travail sur la **continuité écologique du Mézerin** avec l'arasement de 4 seuils sur le cours d'eau.



Il est prévu d'araser les 3 seuils restants en été 2025 avec l'accord des propriétaires.

DEMARCHE DIGUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Les démarches concernant les ouvrages situés sur le territoire pouvant jouer le rôle de digues se poursuivent.

Le CEREMA a accompagné en 2021 le syndicat dans la rédaction d'un cahier des charges. Cela a permis de recruter en 2022 BURGEAP pour étudier les potentiels systèmes d'endiguement de Givors (définition de l'état de stabilité des ouvrages, du niveau d'eau avant submersion par le Gier, des zones protégées par les remblais et murs actuellement présents, ...).

En 2024, une enquête publique a été réalisée sur la mise en place d'une SUP chemin des Cornets. Les habitants du secteur étant contre le classement de l'ouvrage, celui-ci a été mis en attente afin d'échanger avec eux sur son devenir.



PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a identifié le bassin versant du Gier en déficit quantitatif. C'est pourquoi, un **Projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE)** a été construit en concertation avec tous les acteurs locaux concernés.



Qu'est-ce qu'un PTGE ?

Un PTGE est un outil permettant **d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre les actions visant à rétablir ou préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau** et des nappes. Celui-ci se décline à travers l'atteinte conjointe des **double enjeux** :

- **Environnementaux** : atteindre le **bon état écologique des milieux aquatiques** en réduisant les déséquilibres quantitatifs. Le débit des cours d'eau doit être suffisant pour garantir durablement un bon fonctionnement des milieux aquatiques au moins 8 années sur 10 et ainsi de limiter les situations critiques en moyenne 2 années sur 10.
- **Socio-économiques** : adapter les usages actuels avec un objectif de satisfaction des usages en moyenne 8 années sur 10.

Le PTGE a également vocation à être une **réponse aux effets du changement climatique**. Les territoires en déséquilibre quantitatif sont les plus vulnérables aux phénomènes de raréfaction de la ressource en eau. En visant l'équilibre quantitatif à moyen terme et pour les besoins d'usages actuels, le PTGE permet de rendre le territoire moins sensible aux risques de manque d'eau liés au changement climatique et ainsi améliorer ses capacités de résilience vis-à-vis des épisodes de sécheresse.

Le PTGE n'est pas un dispositif réglementaire mais contractuel.

Les actions du PTGE constituent un **accord entre usagers de l'eau** qui permet de rassembler et donner un cadre à la réflexion sur la trajectoire de retour à l'équilibre et le partage de la ressource ainsi qu'à l'ensemble des actions de gestion quantitative. Ces actions sont portées par différents maîtres d'ouvrage des diverses thématiques :

- Réglementaire
- Eau potable
- Assainissement

- Industriel
- Agriculture
- Milieux aquatiques
- Communication, sensibilisation.

Avancement 2024

La mise en œuvre du PTGE s'est poursuivie sur l'année 2024 avec les actions suivantes :

Volet Observatoire, Sensibilisation, Communication

- Suivi de débit : Mise en place d'un suivi hebdomadaire du débit sur le Bozançon entre le 16 juillet et le 24 septembre 2024, à poursuivre jusqu'à l'installation d'une station prévue pour juin-juillet 2025.
- Suivi météorologique : Surveillance de la pluviométrie et de l'ETP sur plusieurs stations MétéoFrance autour du territoire du Gier.
- Analyse des données : Examen des données COMEPHORE de MétéoFrance pour les cumuls de pluviométrie par lame d'eau sur l'année hydrologique 2023-2024.
- Publications : Articles dans le journal de la rivière 2024 sur le PTGE et sur le lien entre niveaux d'eau et pluviométrie.

Volet Eau Potable

- Consommation communales : Quatre communes du bassin versant ont été rencontrées en 2024, dont Chabanière côté Rhône. L'objectif est de faire l'état des lieux des consommations d'eau et de donner des pistes d'économie de la ressource. Dans ce cadre, un guide des bonnes pratiques est en cours d'élaboration et sera diffusé aux collectivités en 2025.

Volet Agriculture

- Collaboration avec l'AFREL : Extension du réseau de parcelles suivies dans le cadre de SMHARTER III pour une meilleure représentativité dans le conseil aux arboriculteurs via les bulletins d'irrigation.
- Convention avec l'AFREL : Une convention concernant cette action et deux autres, avec un COTECH spécifique organisé.
- Projet d'apport d'eau : Travail avec la CA42 sur le projet d'apport d'eau dans les coteaux du Jarez, avec deux réunions en 2024.

Réunions notables

- COTECH PTGE : Fin septembre.
- CORIV PTGE-PGSZH : Mi-octobre.
- COTECH AFREL : Spécifique à l'action avec l'AFREL.
- Projet d'apport d'eau : Deux réunions.
- Réunion DDT42 : Sur la réglementation des retenues pour les agriculteurs.
- Comités ressource en eau : Cinq suivis côté Loire pour discuter des décisions sur l'arrêté cadre sécheresse.
- Échanges avec porteurs de PTGE : Points avec le SAGYRC, le SMAGGA, réunion avec SAGYRC, SMAGGA, SYRIBT et SIMACOISE, participation à la journée porteurs de PTGE en novembre.

Le pilotage du PTGE est assuré par un animateur de Saint-Etienne Métropole pour l'ensemble du bassin versant. Cela fait partie des missions communes portées par l'Entente SEM et SyGR.



ELABORATION DU PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES

L'action B5-1 du Contrat de bassin versant 2022-2024 du Gier consiste à élaborer un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) à l'échelle du bassin versant du Gier.

Le plan de gestion stratégique constitue un outil pour accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur des zones humides et pour appliquer la séquence éviter–réduire–compenser. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse propose une méthode pour réaliser un PGSZH adaptable à chaque territoire.

Le travail mené en 2024 par le SyGR a permis de prioriser les zones humides sur lesquelles des actions sont à mettre en place au travers d'une stratégie à l'échelle du bassin versant. Cette stratégie a ensuite été déclinée en programme d'actions, en concertation avec les partenaires experts sur cette thématique.

La stratégie et le programme d'actions ont été présentés et validés en Comité de rivière.



La mise en œuvre du programme d'actions a pu démarrer avec notamment la prospection des zones humides identifiées comme prioritaires. Ces visites de terrain sont l'occasion de constater la présence de pressions et les fonctionnalités des ZH, dans le but de confirmer ou non leur intérêt. Des sondages pédologiques sont réalisés ponctuellement afin de vérifier les caractéristiques du sol.



FORMATION SENSIBILISATION

ANIMATIONS SCOLAIRES

Dans le cadre du Contrat de Rivières Gier et affluents, des **animations scolaires** sont proposées aux écoles situées sur les communes concernées par le bassin versant du Gier. Cette action est portée via l'entente SEM-SyGR. Sur l'année scolaire 2023-2024, 178 enfants ont bénéficié des animations scolaires.



Animation scolaire : sur le terrain



Participation au nettoyage des berges du Gier à Givors et tenue d'un stand de sensibilisation en mai 2024

INFORMATION DE LA POPULATION

Le SyGR a réalisé, en partenariat avec Saint-Etienne-Métropole, un journal de la rivière en été 2024 afin d'informer et de sensibiliser la population sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ce journal a été envoyé gratuitement aux mairies du territoire pour permettre sa diffusion. Il est aussi disponible au téléchargement sur le site internet du SyGR.

RETOUR SUR LA CRUE DU 17 OCTOBRE 2024

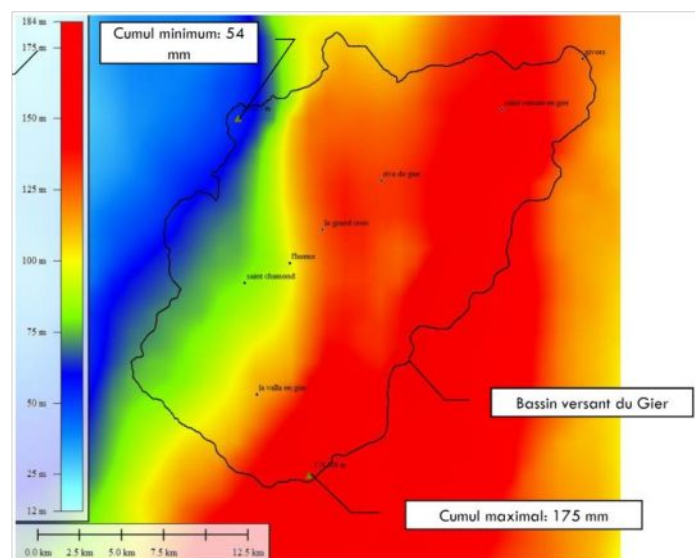
Le 17 octobre 2024, le bassin versant du Gier a été touché par un épisode pluvieux intense et localisé, avec des cumuls dépassant localement 175 mm en 24 heures. Cette situation a provoqué une montée très rapide des eaux sur l'ensemble du bassin versant du Gier, et plus particulièrement sur les villes en fond de vallée comme Rive de Gier ou Givors. Le débit du Gier à Givors a ainsi atteint un pic exceptionnel de plus de 450 m³/s en fin d'après-midi (voir graphique 1), entraînant des débordements soudains et des dommages important.

Station hydrométrique	Débit à 9h (m3/s)	débit à 13h (m3/s)	débit maximal (m3/s)
Rive-de-Gier	80	263	335
Givors	102	432	454

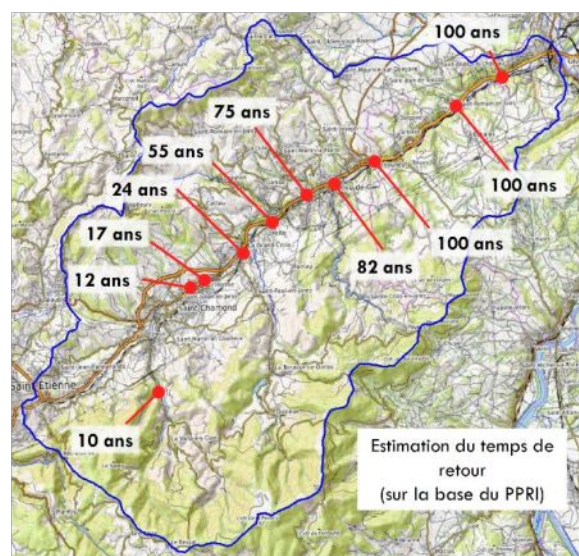
Données issues du site hydroportail en heure locale

Dans les jours qui ont suivi l'événement, le SyGR a engagé plusieurs actions post-crue. Un état des lieux des cours d'eau a permis de faire l'inventaire des dommages, de repérer les embâcles à traiter et constater les zones modifiées par la puissance de l'eau. Des opérations d'entretien d'urgence ont été menées dès la semaine suivante, en coordination avec les communes concernées. Un relevé des laisses de crues (voir carte graphique 2) a été réalisé afin de mieux documenter les zones inondées et d'améliorer les études de restauration menée par le SyGR et SEM.

Afin de mieux connaître les caractéristiques de cette crise, l'Entente SEM – SyGR a lancé une étude de connaissance sur le bassin versant de Gier. Cette étude dont les conclusions ont été rendue en 2025 a permis de mieux comprendre la dynamique des pluies ayant impactées de manière hétérogène le territoire et surtout, d'estimer l'occurrence de cette crue secteur par secteur (voir carte 2 ci-dessous).



Carte 1 : Répartition spatiale et cumulo des pluies



Carte 2 : Estimation des périodes de retour de la crue

Cette étude a mis en évidence le fait que cette crue est bien différente des crues historiques de 2003 et de 2008, aussi bien dans la répartition spatiale des pluies, que dans la durée de la crue et son intensité.

3. FINANCES

Les actions du SyGR sont financées par les contributions des structures membres ainsi que par les subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Rhône et l'Etat. Le programme du Fond Vert permet aussi le financement d'actions sur le territoire.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général comprennent en 2024 les frais d'entretien de la végétation et de lutte contre la Renouée du Japon, les frais de location de bennes et d'évacuation des déchets, l'adhésion au service conseil du CDG69, les assurances, les adhésions aux associations de métier, les formations et journées techniques, les frais de téléphonie et de site internet, les fournitures administratives, les frais de plateforme pour la dématérialisation, les frais liés au véhicule du SyGR, le remboursement des frais mutualisés, à Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'Entente SEM-SyGR.

La section de fonctionnement comprend également les cotisations URSSAF et aux caisses de retraite, les rémunérations des agents, ainsi que les cotisations et indemnités versées à la Présidente et aux Vice-Présidents.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en investissement comprennent des frais d'études, pour 2024, il s'agit des opérations de restauration du Gier à Givors et à Saint Romain en Gier à des fins hydrauliques, prévention des inondations, écologiques et paysagères, la démarche digues et systèmes d'endiguement et l'étude portant sur la continuité écologique sur le Mézerin et la restauration du Chatanay.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

A la clôture de l'exercice 2024, les opérations financières effectuées se présentent comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	717 288,20
Recettes	2 301 424,45
Résultat de l'exercice 2024	1 584 136,25
Résultat reporté 2023	836 762,36
Résultat de clôture 2024	2 420 898,61

Restes à réaliser recettes investissement	0
Restes à réaliser dépenses investissement	1 379 711,81
Résultat reporté en investissement	-1 379 711,81
Résultat cumulé en investissement	1 041 186,80

Section de fonctionnement

Dépenses	585 582,68
Recettes	469 290,24
Résultat de l'exercice 2024	- 116 292,44
Résultat reporté 2023	357 963,46
Part affectée à l'investissement (1068) 2024	0,00
Résultat de clôture 2024	241 671,02

Résultat de clôture 2024 TOTAL	2 662 569,63
---------------------------------------	---------------------

Le compte administratif 2024 a été approuvé lors du comité syndical du 9 avril 2025.

CONTRIBUTION DES MEMBRES

Pour l'exercice 2024, le montant total des contributions au Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est élevé à 350 000 € selon la répartition suivante :

Au titre des compétences du bloc 1 « GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
METROPOLE DE LYON	149 089,68
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	80 409,22
COPAMO	61 573,84
CCMDL	1 300,26
TOTAL	292 373,00

Au titre des compétences du bloc 2 « hors GEMAPI »	
Membres	Participation annuelle (€)
GIVORS	29 785,08
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	12 420,92
CHABANIERE	6 875,68
BEAUVALLON	7 255,31
RIVERIE	962,48
CCMDL	327,53
TOTAL	57 627,00

4. COMITES SYNDICAUX ET INSTANCES

COMITES SYNDICAUX

14 mars 2024 – 04 avril 2024 – 20 juin 2024 – 25 septembre 2024 – 14 novembre 2024 – 11 décembre 2024

ENTENTE

17 juin 2024 – 9 décembre 2024

COMITES DE RIVIERE

27 juin 2024 – 15 octobre 2024 – 9 décembre 2024





SyGR

Hôtel de Ville – Place Camille Vallin - 69700 GIVORS

www.sigr.fr

Tel : 04 72 49 18 18

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_35-DE

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE** : Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_36

SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORTEUR : Cyril MATHEY

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) fait parvenir chaque année à la Commune un rapport d'activité annuel.

Ce document doit être communiqué au Conseil Municipal de la Ville de Givors, adhérente au syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

35 VOIX POUR

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON (SMAGGA).

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

04 72 31 90 80

smagga@smagga.com

smagga.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard

Conception réalisation : Service communication SMAGGA - juin 2025

Photos : SMAGGA sauf mention.

Couverture : Inondation à Grigny-sur-Rhône le 17 octobre 2024 - service communication Grigny-sur-Rhône®

Illustration : carte, Kalibblue®

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

S²LOW

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du GARON

SMAGGA
Bassin versant du Garon

SOMMAIRE

Les élus /	page 4
Rôle du SMAGGA et équipes /	page 5
Le territoire /	pages 6/7
3 questions à Serge Bérard /	pages 8/9
Entretien et restauration /	pages 10/11
Protection contre les inondations /	pages 12/13
Préservation de la ressource /	pages 14/15
Information et sensibilisation /	pages 16/17
Finances et budget /	pages 18/21
Rétrospective et annexes /	pages 22/23

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

SLOW

Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Beauvallon
Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais
Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas
Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanière
Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost
Damien COMBET
Alexandre MARTIN

Charly
Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan
Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLÉT

Givors
Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny
Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurélien FRONTERA

Messimy
Catherine DI FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery
Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny
Sandrine FRAISSE-SIBILLE
Marie-Christine LASSALLE

Mornant
Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas
Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon
Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S'-Genis-Laval
Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S'-Laurent-d'Agnay
Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soucieu-en-Jarrest
Anne-Sophie DEVAUX
Laurence CHIRAT

Taluyers
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins
Marion AMBIS (5^{ème} Vice-Présidente)
Romain BOICHON

Vourles
Ernest FRANCO
Fabien DUMAS

Yzeron
Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NÔTRE RÔLE

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 19).

Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 5 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Un contrat de bassin pour la période 2022/2024 a été signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon en décembre 2022. Celui-ci engage les parties sur la mise en œuvre et le financement d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Il comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation ainsi que la gestion des aménagements de protection locale contre les crues. La réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est en partie financé par l'Etat.

Un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) est actuellement en phase de validation. Programmé sur la durée 2024/2029, cet outil piloté par le SMAGGA, à la demande de la Préfecture du Rhône, a pour objectifs de rétablir les déséquilibres quantitatifs d'eau dans les rivières et dans la nappe, d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource, d'inciter à réduire la consommation d'eau, d'instaurer un dialogue entre les différents usagers et les acteurs de l'eau, de définir des orientations pour le territoire du bassin versant du Garon.

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit un **plan de gestion** pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). L'actuel plan de gestion couvre la période 2024/2029.

Le SMAGGA et le SAGYRC - syndicat de rivière voisin couvrant le bassin versant de l'Yzeron - ont travaillé ensemble pour lancer la démarche de **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** sur un territoire de 350 km² (superficie des bassins versants du Garon et de l'Yzeron). Son objectif est de définir une politique de gestion de l'eau comme un bien commun, en tenant compte des effets de l'urbanisation, de la préservation des milieux aquatiques, du partage de la ressource entre les différents utilisateurs, en anticipant d'éventuelles pénuries d'eau. ■

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le
ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE
Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau
le bassin versant du Garon.

NOUS CONNAÎTRE

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

Communauté de communes
du Pays Mornantais
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE
Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANAU
Caroline DOMPNIER-DU-CASTEL

Communauté de communes
de la Vallée du Garon
Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

Communauté de communes
des Vallons du Lyonnais
Bernard SERVANIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon
Anne GROSPERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRET

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

NOS ÉQUIPES

Président - **Serge BERARD**
1^{er} Vice-Président - **Charles JULLIAN**
2^{ème} Vice-Président - **Bernard SERVANIN**
3^{ème} Vice-Président - **Xavier ODO**
4^{ème} Vice-Président - **Christian FROMONT**
5^{ème} Vice-Président - **Marion AMBIS**
6^{ème} Vice-Président - **Pascal FURNION**
Coralie EXTRAT - Directrice
Johana SANABRIA - Animatrice SAGE
Christelle MARVEAUX/ Dominique ANOVAZZI - Pôle administratif, finances et RH
Grégoire NAUDET/Alexa VERJAT - Pôle protection contre les inondations
Vincent LEFEBVRE - Technicien de rivière
Sébastien LAURENT - Chargé de communication
Frédéric AUGIER - Chargé de mission ressource en eau

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

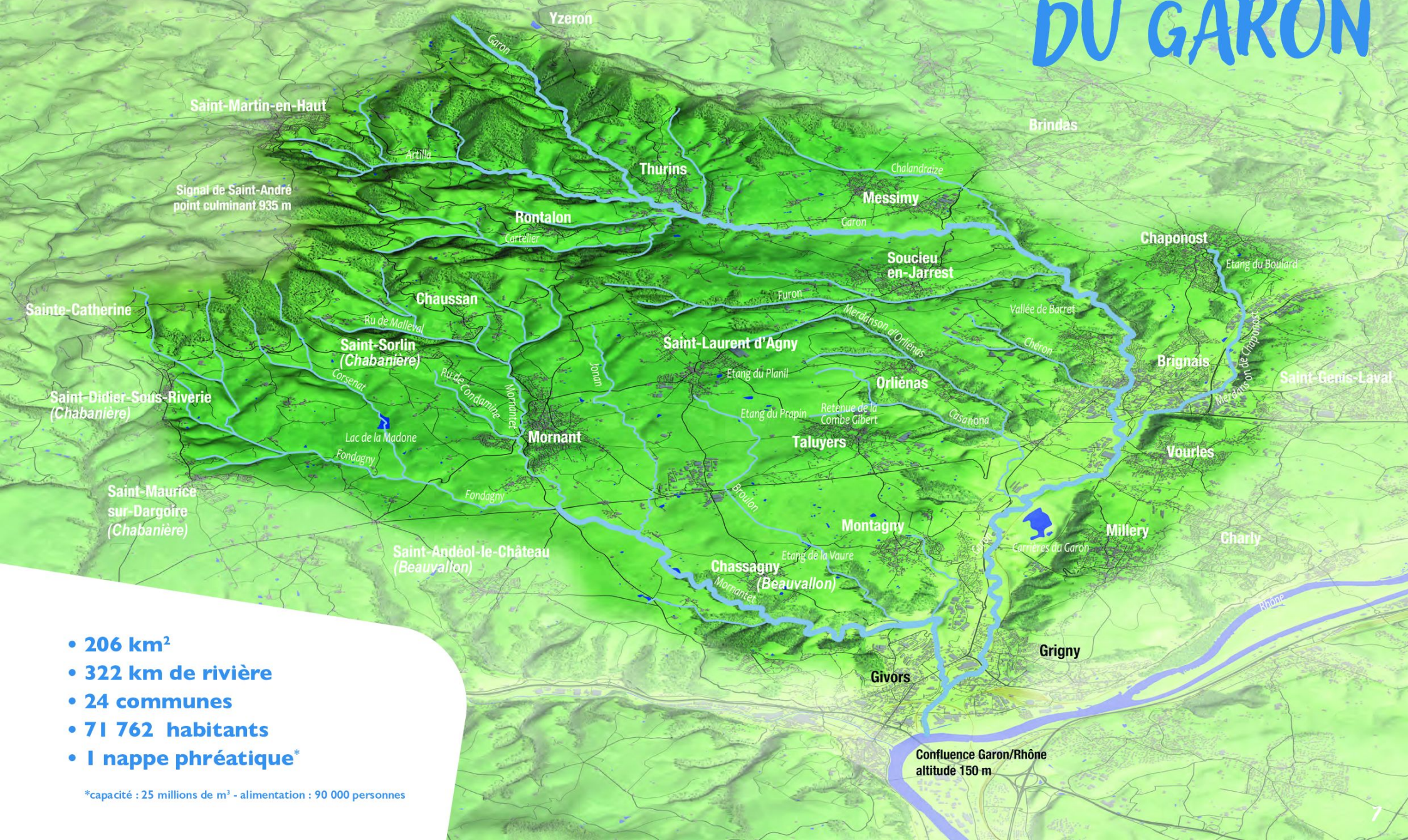
Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

S²LO

LE BASSIN VERSANT DU GARON



- 206 km²
- 322 km de rivière
- 24 communes
- 71 762 habitants
- 1 nappe phréatique*

*capacité : 25 millions de m³ - alimentation : 90 000 personnes

Confluence Garon/Rhône
altitude 150 m



3 QUESTIONS À SERGE BÉRARD

La crue d'octobre est le fait marquant de cette année 2024. Comment a-t-elle été gérée par le SMAGGA ?

Serge Bérard : Permettez-moi tout d'abord de revenir sur la chronologie des événements. L'enchaînement de deux épisodes pluvieux intenses à une semaine d'intervalle a été particulièrement défavorable à la situation. Le 8 octobre, il est tombé 100 mm de pluie, ce qui a eu pour effet de saturer les sols d'eau. Le 17 octobre, les quantités de pluie ont atteint entre 90 et 140 mm selon les secteurs (lire page 12). Dans ces conditions, les risques de crue et d'inondation étaient difficilement évitables.

« Sans aménagements, les inondations auraient généré plus de dégâts. »

Pour aller plus loin dans l'analyse, le SMAGGA a commandé une étude sur cette crue afin d'établir sa période de retour (trentennale, cinquantennale, centennale...) et de se projeter sur des scénarios intégrant la présence des ouvrages écrêteurs en cas de récurrence de ce type de phénomène. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2025.

Lorsqu'une inondation survient, il est naturel de vouloir la comparer avec des événements précédents de même nature. En 2003, les aménagements de protection locale (murets en haut de berge, portes hydrauliques, élargissement et renaturation du lit du Garon) et les stations de mesure de débits n'existaient pas. En 2024, leur présence et leur fonctionnement ont apporté des garanties sécuritaires dans la gestion de l'événement. Sans aménagements, les inondations auraient généré plus de dégâts. Plusieurs riverains nous ont d'ailleurs écrit pour nous indiquer leur satisfaction. Pour autant, tout n'a pas été parfait, sur certains secteurs, l'eau est passée par dessus les murets de protection, ou par des réseaux. Certains

petits affluents du Garon et du Mornantet se sont comportés comme des cours d'eau aux régimes torrentiels, des études seront lancées pour comprendre ce qu'il s'est passé et trouver des solutions pour éviter que cela ne se reproduise.

La différence majeure avec la crue de 2003, c'est le peu de bois mort observé à la dérive sur les cours d'eau ou bloqué sous les ponts. Cela démontre que le travail d'entretien effectué par la Brigade Nature depuis 22 ans sur la ripisylve a porté ses fruits.

Quelles sont les pistes d'amélioration pour limiter le risque inondation sur le bassin versant ?

Serge Bérard : En octobre, le Mordanson de Chaponost est sorti de son lit, provoquant le blocage de la circulation à hauteur du rond point de la SPA à Brignais et inondant les entreprises environnantes. Des travaux sur ce cours d'eau sont en projet. Ils porteront sur la création de champs d'expansion de crue, de renaturation du cours d'eau et d'agrandissement d'un bassin tampon de stockage d'eau. Ces aménagements permettront de limiter les inondations à l'aval dans les zones d'activités traversées par ce petit affluent.

Pour aller plus loin dans la connaissance et la gestion du risque, le SMAGGA projette de compléter son système de surveillance de débit des rivières - déjà équipé de 4 stations - avec 3 futurs équipements implantés sur le Garon rue André Sabatier à Grigny et Cité du Garon à Givors, et sur le Mornantet à hauteur de la RD86 à Grigny/Givors. Elles permettront de suivre les événements au plus près, de communiquer les informations aux maires des communes plus rapidement afin que ces derniers déclenchent l'alerte auprès de leur population.

« 3 nouvelles stations viendront compléter notre dispositif de surveillance des débits des cours d'eau. »

Enfin, la protection la plus efficace contre les crues de moyenne et grande ampleur réside dans la création de trois ouvrages écrêteurs de crue sur le Garon et le Mornantet. Les études sont en cours. La date prévisionnelle de début des travaux est fixée pour 2028. Ils permettront de protéger les personnes et les biens des crues similaires ou supérieures à celles de 2003 et 2024, soit jusqu'à une crue d'occurrence centennale (crue ayant un risque sur cent de se produire chaque année).

Les syndicats de rivières Garon et Yzeron se sont rapprochés autour d'un SAGE. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Serge Bérard : Voisins géographiquement, les bassins versants du Garon et de l'Yzeron font face aux mêmes enjeux de gestion de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques. Afin de mutualiser leurs actions et de les mettre en cohérence à l'échelle de leurs deux territoires, le SAGYRC et le SMAGGA ont pris l'initiative en 2024 de s'engager ensemble dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Yzeron-Garon. Pour faire vivre ce SAGE, souvent comparé à un parlement de l'eau à l'échelle locale, une animatrice a été spécialement recrutée en avril 2025.

Dans un contexte de changement climatique et de risque de raréfaction de l'eau, y compris potable, sur le territoire, ce SAGE vise à mettre en œuvre une gestion concertée et durable de la ressource en eau afin de garantir un équilibre entre les usages et la préservation des milieux aquatiques. Il permettra de déployer une politique globale construite avec tous les acteurs du territoire, assortie de moyens renforcés, pour garantir la compatibilité et les synergies entre l'eau et l'aménagement du territoire. ■

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

S²LOW

ENTRETIEN ET RESTAURATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

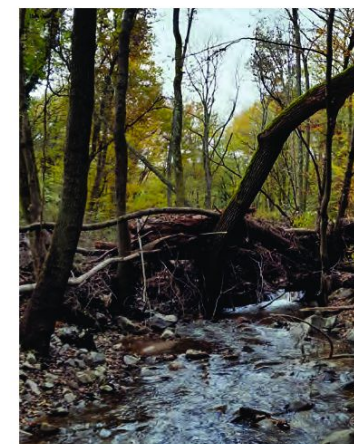
S²LOW

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



Formation d'embâcles, arbres déracinés... la crue d'octobre a donné beaucoup de travail aux équipes œuvrant pour l'entretien de nos rivières.

Année relativement pluvieuse, 2024 a été marquée par plusieurs crues printanières ayant redessiné le tracé de certaines portions de linéaires de rivières, on parle alors de crues dites morphogènes. A l'automne, les fortes précipitations du mois d'octobre tombées coup sur coup à une semaine d'intervalle (lire page 12) ont provoqué des débordements des cours d'eau. Suite à ces événements météorologiques, le SMAGGA a été sollicité une soixantaine de fois pour des demandes d'interventions (évacuations d'arbres couchés dans le lit de la rivière, abattages de sujets fragilisés par la crue, suppressions d'embâcles...) assurées par les Brigades Nature et par des entreprises d'élague spécialisées. Une fois l'urgence traitée, le SMAGGA a accompagné les propriétaires riverains des cours d'eau ayant subi de forts dégâts (érosion de berge, ripisylve arrachée). Un diagnostic a été dressé et des interventions de remise en état ont été lancées lors du premier trimestre 2025. Précisons que sur les deux derniers mois de l'année, 10 km d'entretien de cours d'eau ont été réalisés afin d'effacer les stigmates de la crue, alors que sans ce type d'événement, ce linéaire est parcouru sur une année complète.



Une opération d'entretien de berges s'est déroulée en mars sur le Merdanson d'Orliénas. L'objectif principal a consisté à limiter la formation d'embâcles causés par l'accumulation de bois mort. Pilotée par le technicien de rivière, la partie opérationnelle du chantier a été assurée par les Brigades Nature avec l'appui de deux chevaux de trait pour l'évacuation des billes de bois sur un linéaire d'environ 300 mètres très difficile d'accès. ■

Sur le Merdanson d'Orliénas, les travaux d'entretien de berge ont nécessité l'intervention de chevaux pour évacuer les grumes hors du lit du cours d'eau.

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Crue du 17 octobre

Une crue mémorable a frappé le territoire du bassin versant du Garon le 17 octobre, provoquant des inondations, notamment sur les communes de Brignais, Millery, Montagny, Grigny et Givors. Comment expliquer le phénomène ? L'ampleur de la crue est imputable à la succession de deux événements pluvieux. Le premier le 8 octobre, avec un cumul de pluie de 100 mm rendant les sols gras et saturés d'eau. Le second le 17 octobre, avec des quantités de pluie comprises entre 90 et 140 mm, les plus importantes se sont concentrées sur le sous bassin versant du Mornantet.

Les aménagements de protection locale contre les crues placés sur le Garon ont joué leur rôle sur les communes de Brignais, Montagny (où deux maisons ont tout de même été inondées) et sur une partie de Grigny. Les travaux de renaturation et d'élargissement du lit du Garon, sur le secteur du stade Pierre Minssieux à Brignais, ont pleinement remplis leur objectif, puisque le Garon est resté dans son lit sans provoquer d'inondation.

Sur le Mornantet, les protections ont, jusqu'à une certaine limite, contenu l'eau. Le débit du Mornantet étant trop important, l'eau est finalement passée par-dessus les protections sur les communes de Givors et Grigny. Le secteur de la confluence a été inondé, notamment au niveau de la Cité du Garon à Givors et de la Cité SNCF à Grigny, le débit du Mornantet provoquant par remontée hydraulique le gonflement et le débordement du Garon sur plusieurs centaines de mètres à l'amont de la confluence.

A Brignais, deux affluents du Garon – le Chéron longeant la route de Soucieu, et le Merdanson de Chaponost – ont provoqué des inondations dans le centre de Brignais, à hauteur du rond-point de la SPA et dans les zones d'activité économique de Sacuny et des Aigais. D'autres affluents ont également généré des dégâts sur les domaines privés et publics : le Bresselon à Montagny, le Jonan à Beauvallon, et le Merdanson d'Orliénas sur la commune du même nom. ■

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S²LOW

Sur le site de la vallée en Barret à Brignais, où l'ouvrage des populations de masse sont données sur une pierre placée sur le sol. La vitesse du déplacement de l'onde provoquée définit la nature des sols rencontrés (types de terre, roche, eau, vide...).

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



La protection la plus efficace contre les crues de moyenne et grande ampleur réside dans la création de trois ouvrages écrêteurs de crue. Les études sont en cours. Ils permettront de protéger les personnes et les biens des crues similaires ou supérieures à celle de 2003 et 2024, soit jusqu'à une crue d'occurrence centennale (crue ayant un risque sur cent de se produire chaque année). Des sondages géotechniques ont été effectués vallée en Barret à Brignais afin de connaître les propriétés du sol. Les données collectées permettront de définir les caractéristiques techniques de l'ouvrage et de garantir sa solidité.

La dernière tranche de travaux du programme de protection locale contre les crues du Garon et du Mornantet s'est achevée avec la livraison des travaux effectués au niveau du stade Pierre Minssieux à Brignais. Sur un linéaire de 300 mètres, les berges de la rivière ont été aménagées pour donner plus de place au Garon en cas de crue afin de limiter les inondations. Des zones ont été spécialement agencées pour proposer des conditions favorables au développement de la vie piscicole.

Suite au départ de Delphine Mollard, Alexa Verjat a été recrutée au poste de chargée de mission inondation et aménagement. Elle prend en charge le pilotage des actions du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) relatives aux actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation, et de suivi technique des protections existantes. ■

PRESERVATION DE LA RESSOURCE

L'eau est un sujet complexe où le fonctionnement des zones humides (ici le marais de Morlin à Taluyers), le débit des rivières, l'infiltration des eaux pluviales et le niveau de la nappe phréatique sont intimement liés.

Dans le cadre de l'Heure Bleue, moment d'information à destination des élus des communes proposé par le SMAGGA, le public a eu l'occasion de découvrir le fonctionnement d'un piézomètre.

Suite au PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) établi pour la période 2016/2022, un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) a été lancé pour une durée de 6 ans de 2024 à 2029. A la demande de la Préfète coordinatrice du bassin Rhône-Méditerranée Fabienne Buccio, Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cet outil est piloté par le SMAGGA avec l'aide des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, en collaboration avec les partenaires de l'eau (syndicats de distribution d'eau potable, syndicats d'assainissement, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie...). A ce jour, sur les 19 actions programmées dans le cadre du PGRE, 95 % ont été lancées et 65 % sont terminées. Rappelons que la réussite d'une telle démarche n'est possible qu'avec les soutiens technique et financier des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

La dynamique du PGRE a mis en mouvement les acteurs de l'eau autour de la problématique de la raréfaction de la ressource. Un sujet complexe où nappe phréatique, débit des cours d'eau, fonctionnement des zones humides et infiltration des eaux pluviales sont intimement liés.

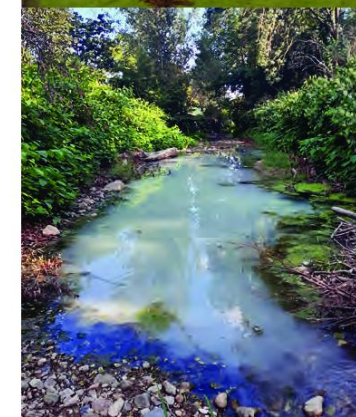
Le PGRE aura permis également de stabiliser le volume de la nappe du Garon pendant les sécheresses de 2022 et 2023 grâce à la mise en place d'actions d'économie par les syndicats de distribution d'eau potable : remise de kit d'économie d'eau, télérelève, et surtout la limitation des volumes pompés dans la nappe du Garon rendue possible grâce à l'interconnexion avec la nappe du Rhône. La bonne pluviométrie de l'année a également contribué à faire remonter le niveau de la nappe. 1 000 mm ont été enregistrés contre 780 mm/an en moyenne.

Dans la continuité, le SMAGGA a travaillé à la préparation d'un PTGE intégrant un scénario d'accélération du changement climatique. Pour atténuer les conséquences de ce réchauffement, 20 fiches actions réalistes et ambitieuses ont été inscrites. Elles sont regroupées dans 4 thématiques :

- Mieux connaître la ressource en eau,
- Préserver la nappe du Garon et économiser l'eau potable,
- Garder l'eau sur le territoire,
- Communiquer sur les enjeux quantitatifs.

L'étude d'envergure portant sur l'approfondissement de la connaissance de la nappe du Garon a pris du retard. En raison des conditions climatiques très pluvieuses de l'année 2024, les résultats de cette étude ne seront connus qu'en 2025.

Cette étude vise en partie à mieux comprendre les interactions avec les sources de la Mouche (intégration du seuil des Barolles, au niveau de la commune de Saint-Genis-Laval). L'étude tient compte également des périodes d'assez du Garon sur sa partie aval. ■



Pollutions identifiées

Garon - Messimy

26 juillet

La rivière est marquée par une forte turbidité et la présence de limons jusqu'à Brignais. Les investigations permettent de remonter jusqu'à une suspicion de recalibrage du cours d'eau sans permettre de définir l'origine exacte de cette pollution.

Garon - Promenade J. Brel/Grigny-sur-Rhône

2 septembre

Une substance blanchâtre est identifiée dans l'eau de la rivière. La pollution provient d'une entreprise de bâtiment utilisant la grille d'eaux pluviales pour le rinçage de son matériel. L'entreprise est avertie et fait le nécessaire pour stopper les rejets.

Garon - Pont du Corrandin/Chaponost

12 septembre

Un animal mort est signalé dans le lit de la rivière par l'association de pêche locale. Le chien est sorti par la Brigade Nature et évacué par les services techniques de la commune.



INFORMATION ET SENSIBILISATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le
 ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE



RÉPARTITION DES CLASSES INSCRITES À NOTRE PROGRAMME D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Beauvallon	3
Brignais	12
Brindas	0
Chabanière	0
Chaponost	2
Charly	1
Chaussan	0
Givors	2
Grigny	0
Messimy	4
Millery	0
Montagny	0
Mornant	6
Orlienas	2
Ronblan	0
St-Catherine	0
St-Genis-Laval	3
St-Laurent-d'Agny	4
St-Martin-en-Haut	0
Soucieu-en-Jarrest	6
Taluyers	0
Thurins	5
Vourles	4
Yzeron	0
Total	54



1341 élèves de classes de CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié des animations pédagogiques proposées par le SMAGGA sur le thème de l'eau.



Voir les interviews des
intervenants des Entretiens
du Garon, c'est facile !
Scannez et regardez.

Conférence annuelle destinée aux élus, aux agents des communes et aux partenaires institutionnels du SMAGGA, les Entretiens du Garon se sont déroulés à Taluyers. La thématique retenue pour cette 23^{ème} édition portait sur l'adaptation de notre ressource en eau aux effets du changement climatique. Plus d'une soixantaine de personnes ont assisté aux interventions de quatre spécialistes qui répondu aux questions du public. (Ces interventions sont disponibles sur la chaîne Youtube «SMAGGA Garon», scanner le QR code ci-contre). La matinée s'est conclue par une visite de terrain avec la découverte du marais de Morlin à Taluyers. Encadrée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, cette sortie a permis d'expliquer aux visiteurs le rôle et l'intérêt de cette zone humide jouant – entre autres – le rôle d'éponge, en stockant l'eau lors des fortes précipitations et en la restituant progressivement au milieu naturel en périodes plus sèches.

Le programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA auprès des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant a recueilli 54 inscriptions. 1 341 élèves ont profité des animations sur le thème de l'eau

dispensées par les 7 partenaires associatifs du syndicat (Arthropologia, FNE, la Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama et Oikos).

Les outils d'exposition, trio maquette/stand parapluie/expo faune et flore, ont été empruntés à 4 reprises par les communes de l'aire syndicale. Pour compléter cette panoplie d'outils, une exposition sur le thème des inondations a été réalisée en interne dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Composée de 9 panneaux, son rôle consiste à sensibiliser le public au risque inondation et à garder la mémoire des crues.

Le SMAGGAzine numéro 41 a été imprimé et distribué lors de l'automne par les communes, avec à sa une un sujet sur les projets des ouvrages écreteurs de crues. ■



Le semestriel d'information du SMAGGA a fait peau neuve avec une nouvelle maquette arborant les couleurs du logo.

FINANCES ET BUDGET

Les actions de sensibilisation à destination des scolaires entrent dans le cadre des actions dites "Hors GEMAPI". Elles sont financées par les communes et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.
Photo : MNLE®

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S²LOW

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes membres, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels sont financées par les participations versées par les collectivités membres, par les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, Agence de l'eau), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2024, la dette du SMAGGA était de 1 712 078 €, dont 400 000 € de capital pour le crédit relais contracté en 2023 d'une durée de deux ans).

La répartition du financement des programmes d'actions pluriannuels entre les collectivités membres s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau, la prévention des inondations, la restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques.

Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau et d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau en page 21.

Participations aux actions hors GEMAPI...

Le montant global de cette participation est de 268 834 € pour 2024. Les participations des communes sont calculées selon :

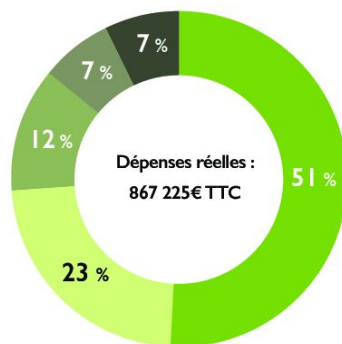
- la population recensée de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes pour les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

... et GEMAPI

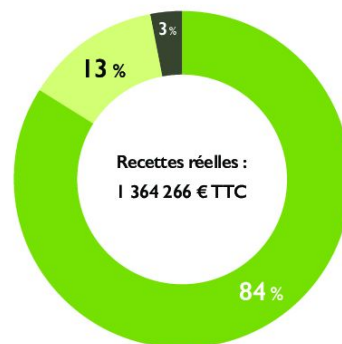
La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 876 782 €. Elle permet notamment de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

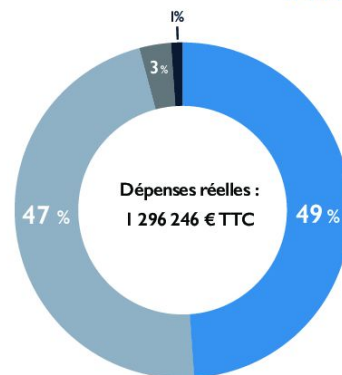
- la population recensée de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- le nombre d'habitants localisés sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de l'aménagement d'ouvrages de protection ; 70 % pour l'ensemble des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.



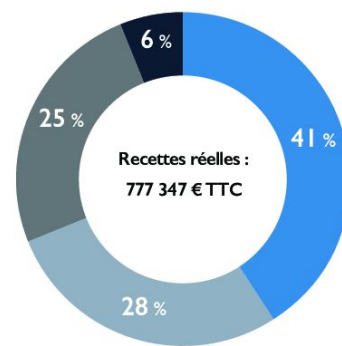
- Charges de personnel (51 %)
- Diagnostiques vulnérabilité et pollution, étude SAGE, prestation Brigade Nature, communication/éducation au développement durable (23 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Intérêts d'emprunt et frais bancaires (7 %)
- Cotisations, indemnités versées aux élus et prestations informatiques (7 %)



- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (84 %) (GEMAPI = 64 % - Hors GEMAPI = 20 %)
- Subventions Agence de l'eau, Région et Etat (13 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (3 %)



- Remboursement du capital des emprunts (49 %)
- Etudes et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrages écrêteurs, aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (47 %)
- Restauration/entretien de berges (3 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (1 %)



- Etat - subventions PAPI et Fonds vert (41 %)
- FCTVA et cessions (28 %)
- Autofinancement (25 %)
- Subvention Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (6 %)

Les actions sont subventionnées par différents partenaires fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'Agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département et la Région peuvent verser des aides pour certains projets répondant à leurs objectifs en matière d'environnement).

Les emplois des agents du SMAGGA sont financés par :

- l'Etat dans le cadre du PAPI pour les postes de chargé de mission inondation-aménagement et de chargé de projets de protection contre les inondations et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
- l'Agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau et chargé de communication. Les dépenses concernant l'intervention de la Brigade Nature représentent une dépense de 108 000 € financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 32 400 €.

Communes	EPCI	Pop.*	Participa. GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S ^t -Martin-en-H. S ^e -Catherine	CCMDL	1 011 41	10 624 €	3 786 € 154 €	15,97 €
Brignais		12 572		47 097 €	
Chaponost		4 985		18 674 €	
Millery	CCVG	3 162	374 918 €	11 846 €	15,97 €
Montagny		3 236		12 123 €	
Vourles		3 495		13 093 €	
Brindas		1 474		5 524 €	
Messimy	CCVL	3 611	84 319 €	13 528 €	15,97 €
Thurins		3 175		11 894 €	
Yzeron		86		323 €	
Beauvallon		1 594		5 972 €	
Chabanière		1 869		7 001 €	
Chaussan		1 234		4 623 €	
Mornant		6 413		24 024 €	
Orliénas	COPAMO	2 620	247 438 €	9 815 €	15,97 €
Rontalon		1 179		4 417 €	
S ^t -Laurent-d'A.		2 190		8 204 €	
Soucieu-en-J.		4 696		17 592 €	
Taluyers		2 699		10 111 €	
Charly		316		1 185 €	
Givors	METROPOLE	6 239	159 483 €	23 374 €	15,97 €
Grigny		3 435		12 868 €	
S ^t -Genis-L.		429		1 606 €	
Total ou moyenne		71 762 hab.	876 782 €	268 834 €	

(*) Population légale connue au 1^{er} janvier 2024 sur le bassin versant du Garon.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S^t-LO

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

RÉTROSPECTIVE ET ANNEXES

Janvier

- Lancement de l'étude sur les aménagements des seuils du Mornantet •

Février

- Intervention lors d'une formation proposée par l'Association Rivières Rhône-Alpes sur le thème des conséquences du changement climatique sur la restauration d'un cours d'eau •

Mars

- Opération d'entretien de berges avec débardage sur le Merdanson d'Orliénas •

Mai

- Réalisation d'une exposition itinérante sur le thème des inondations • Inauguration des travaux de protection contre les crues et de renaturation du Garon à Brignais • Lancement d'un audit sur les consommations d'eau dans les bâtiments publics à Brindas • Arrivée d'Alexa Verjat au poste de chargée de mission inondation et aménagement •

Juillet

- Réalisation de sondages géotechniques dans la vallée en Barret en vue de connaître la nature des sols où sera implanté le futur ouvrage écrêteur de crues sur le Garon à Brignais •

Septembre

- Réunion avec les élus des communes situées sur l'aire du projet d'ouvrage écrêteur de crues de La Planche • Visites des ouvrages écrêteurs de crue à Rillieux et Sorbiers (Loire) • Impression du SMAGGazine n°41 • Plus de 1 300 élèves issus de classes de primaire bénéficient au cours de l'année d'animations sur le thème de l'eau • Construction du modèle hydrogéologique de la nappe du Garon •

Octobre

- Inondations à Brignais, Grigny-sur-Rhône et Givors causées par les crues du Garon, du Mornantet et de leurs affluents • Réunions suite aux inondations •

Décembre

- Réunion avec les élus des communes situées sur l'aire du projet d'ouvrage écrêteur de crues des Vernes • 23^{ème} édition des Entretiens du Garon à Taluyers sur le thème de l'adaptation au changement climatique •



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_36-DE

Revue de presse

- « Nouveaux aménagements »
- « Un plan de gestion de l'eau présenté au conseil municipal de Soucieu-en-Jarrest »
- « Des précipitations record et un début d'année historique »
- « Barrage écrêteur : sondages menés dans les sols dans la vallée en Barret »
- « Etang du Boulard : où en sommes-nous ? »
- « Un exercice de montage du batardeau »

- Brignais Mag numéro 135 - mai 2024
- Le Progrès - samedi 18 mai 2024
- Le Progrès - dimanche 19 mai 2024
- Le Progrès - mercredi 31 juillet 2024
- Chap'Info - automne 2024
- Le Givordin n°41 - octobre 2024

Recueil des actes administratifs

Réunions des membres du Bureau

30 janvier / 20 mars / 5 avril / 12 juin / 25 sept. / 5 et 27 nov.

Comités syndicaux

17 janvier / 14 février / 11 avril / 27 juin / 8 nov. / 12 déc.

Commissions environnement et milieux aquatiques

23 janvier / 1^{er} juillet / 11 décembre

Commissions politique foncière et SAGE

5 février / 17 mai

Commissions prévention inondations

5 avril / 11 juin / 27 septembre

Commissions communication et éducation au développement durable

14 mai / 20 septembre

Commissions protection de la ressource en eau

27 juin / 10 octobre

Commission administration générale (finances et ressources humaines)

13 septembre

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 SECRÉTAIRE : Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETU ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_37

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) fait parvenir chaque année à la commune un rapport annuel d'activité.

Ce document doit être communiqué au Conseil Municipal de la Ville de Givors, adhérente au syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
35 VOIX POUR**

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON



Mohamed Boudjellaba
Maire
26 sept. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2024

L 5211-39 DU C.G.C.T.

S.I.T.I.V.

Pôle Ressources

50, boulevard Ambroise Croizat

69 200 Vénissieux

04 72 89 02 10

Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV	5
1.1 / Objectifs de l'établissement	5
1.2 / Missions de l'établissement.....	6
1.3 / Compétences de l'établissement	6
1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV	8
1.5 / Comités de pilotage	10
1.6 / Effectifs et organigramme	10
1.7 / Engagements de service	12
Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE	13
2.1 / Service des Systèmes d'information.....	13
2.2 / Service Hébergement & Infrastructure :	29
2.3/ Service Relation Adhérents.....	33
Chapitre 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL	36
3.1/ Résultats par sections	36
3.2/ Détail des restes à réaliser	36
3.4/ Présentation détaillée.....	38
3.5/ Etat de la dette	39
3.6/ Marchés passés sur la période	42
Chapitre 4 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TNO » 2024.....	43
4.1/ Exécution Budgétaire	43
4.2/ Restes à réaliser	44
4.3/ Affectation des résultats.....	44
4.4/ Présentation détaillée.....	44
4.5/ Recettes	45

Le mot de Monsieur le Président

L'année 2024 a permis au SITIV d'ancrer dans le paysage Rhodanien son offre libre, sécurisée et souveraine de collaboration en ligne « Territoire Numérique Ouvert » ! La solution est aujourd'hui une véritable alternative opérationnelle aux plateformes des GAFAM, proposée aux adhérents à un cout mutualisé de 66 € par utilisateur et par an, soit 4 fois moins chère que l'offre équivalente Microsoft !

Les équipes se sont comme d'habitude investies pour compléter et améliorer l'offre numérique de nos adhérents, avec un important effort pour renforcer la proximité des services : une proposition de formations aux agents totalement revue et professionnalisée, une relation plus proche avec les services numériques des villes pour renforcer la sécurité, une communication en prise directe avec vos différentes attentes.

Nous sommes également très fiers d'avoir aux côtés de l'ANCT (Agence National de Cohésion Territoriale), de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et de la DINUM (Direction Transverse du Numérique de l'Etat) pu être le premier OPSN (Opérateur Public de Service Numérique) raccordé comme fournisseur d'identité de ProConnect, la solution qui fournit aux élus et agents des services publics une identité numérique nationale de confiance. Nous continuerons en 2025 ces efforts de sécurisation en travaillant à l'obtention de la certification ISO 27001 rendue indispensable par la directive Européenne NIS2 et sa transposition dans la Loi « Résilience des infrastructures critiques et renforcement de la cybersécurité ».

Nous nous sommes à vos côtés également engagés dans l'expérimentation des usages « collectivités » des dispositifs d'intelligence artificielle, ceux-ci nous réservent des capacités d'innovation et de performance au service des citoyens qu'il nous sera indispensable de comprendre et d'organiser, dans la transparence nécessaire pour toutes les parties prenantes et dans le respect attentif du droit.

La richesse, la qualité et la diversité des missions assurées par le SITIV est impressionnante. Je tiens à remercier toutes les équipes qui démontrent la capacité du service public à faire vivre un numérique efficace, sécurisé, transparent, durable...

Pierre Alain Millet, Président du SITIV.



Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV

1.1 / Objectifs de l'établissement

Le SITIV (www.sitiv.fr), opérateur public de services numérique (OPSN) du bassin rhodanien, accompagne la transformation numérique de ses sept communes, à partir de son expérience de leurs systèmes d'information.

Ses élus, engagés pour la modernisation et l'accessibilité du service public, portent une attention particulière aux enjeux de l'inclusion de tous. Cette gouvernance de proximité facilite l'appropriation et la réactivité aux enjeux locaux.

Ses experts du numérique mettent à disposition des collectivités un panel de service et les accompagnent dans leur gestion quotidienne et opérationnelle.

Engagé dans le développement des communs numériques, le SITIV est membre actif de l'ADULLACT. Il est labellisé « territoire numérique libre » niveau 5. Il participe avec la fédération d'OPSN Déclic à un réseau d'acteurs de culture, de taille, et de statuts différents. Il répond aux objectifs nationaux de mutualisation au service de la transition numérique des collectivités.

Ainsi le SITIV innove dans le cadre d'une entente intercommunale avec la Métropole et la ville de Lyon pour offrir à 30 000 utilisateurs, agents et élus, un bureau virtuel collaboratif, libre, souverain et sécurisé. Ce projet a été soutenu par l'ANCT dans le cadre du plan France Relance, et contribue à consolider une offre alternative libre portée par un écosystème d'entreprises locales. (<https://territoirenumeriqueouvert.fr>)

Il nous aide à relever plusieurs défis :

- celui d'un numérique inclusif, capable d'accompagner chacun dans l'accès aux droits, à des procédures massivement dématérialisées, quand la fracture numérique est si présente.
- celui d'un numérique sécurisé, souverain, transparent, résilient face aux attaques dans cette société du numérique qui ressemble à un véritable Far West.
- celui d'un numérique transparent, reposant sur des codes ouverts, qui ne laisse de places ni aux rentes ni aux portes dérobées...
- celui d'une transformation numérique innovante avec ses nouveaux usages comme notamment l'intelligence artificielle

Le SITIV, avec la fédération d'OPSN Déclic et l'ANCT, sont attachés à garantir la répliquabilité du projet à l'échelle régionale et à l'échelle nationale pour tout niveau de collectivité.

Le SITIV, par son accompagnement, contribue à l'accélération de la transformation numérique du territoire et à construire un système d'information souverain au service des citoyens, efficace, sobre, accessible et sécurisé.

1.2 / Missions de l'établissement

Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

- **Accompagner les collectivités** adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information ;
- **Maîtriser les technologies de l'information** et des télécommunications mais également la gestion de projet et du changement dans le cadre de sa mission du service public ;
- **Favoriser et développer les échanges** intercommunaux et le partage d'information et d'expérience à travers les nouvelles technologies ;
- **Développer les compétences** des utilisateurs en organisant des formations numériques et en développant leur niveau de maîtrise.

1.3 / Compétences de l'établissement

Le SITIV est un centre d'exploitation et d'assistance, de production, d'innovation, de conseils et d'expertises, de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information. Mais au-delà de la réponse immédiate aux besoins opérationnels et de pilotage de projet pour ses collectivités, la mission et la préoccupation essentielles du SITIV résident dans l'alignement continu des systèmes d'information avec les stratégies des collectivités.

Un centre d'hébergement sécurisé : le SITIV héberge le système d'information des Villes adhérentes, veille à sa disponibilité et à sa sécurité. L'exploitation et la protection des données est un enjeu permanent.

Un centre d'innovation : actif dans de nombreux réseaux de veille, au niveau local et national, le SITIV favorise grâce à ses partenariats une meilleure mise en œuvre et appropriation de la Transformation Numérique Territoriale au service des citoyens, des agents et des collectivités.

Un centre de conseils et d'expertises : Le SITIV veille à maintenir ses compétences à un haut niveau d'expertise. Les compétences de ses collaborateurs permettent d'accompagner les agents des collectivités, les directions des systèmes d'information et les Directions des villes dans le cadre de leur système d'information.

Un centre de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information : Il permet d'accompagner la transformation numérique de nos territoires au cœur de l'évolution des usages des collectivités et de leurs relations avec les citoyens. Le SITIV propose également aux agents des mairies adhérentes des formations dans le domaine de la bureautique, de l'Internet et des logiciels métier. Le SITIV facilite les échanges, les partages d'expériences et d'informations entre les communes à tous les niveaux.

Le SITIV est certifié pour ses différentes compétences avancées en sécurité, son engagement dans la mise en œuvre de solutions libres, ses connaissances en sobriété numérique et sa bonne pratique de l'organisation de la production et des services informatiques.



Territoire Numérique Ouvert : Une entente intercommunale avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au service du numérique mutualisé sur le Territoire. Cette entente met à disposition des agents et des élus du territoire un bureau virtuel collaboratif libre et sécurisé.

LE SITIV EN BREF

7 Villes Adhérentes

Environ **210 000 habitants**

5000 Agents / Elus

30 Collaborateurs experts

4.6 M € de budget principal

1.8 M € de budget annexe

En 2024, le SITIV a finalisé l'accompagnement de la Ville de Pierre Bénite dans le cadre de la fusion de ses systèmes d'information avec Oullins.

1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV

Les organes de gouvernances du SITIV sont le Comité syndical, le Bureau syndical et la Commission d'appel d'offre.

- Le **Comité syndical**, organe délibérant, réunit l'ensemble des élus. Deux membres élus titulaires, pouvant se faire remplacer respectivement par deux délégués suppléants, par collectivités adhérentes siègent en comité syndical.

Monsieur Pierre Alain Millet, Ville de Vénissieux, est président du SITIV, quatre Vice-Présidents ont été également élus accompagnés de 3 membres du bureau :

Vice-Présidents	Abdoulaye Sow – Ville de Vaulx en Velin Alain Viollet – Ville de Corbas Jeff Ariagno – Ville de Vénissieux Jean-Luc Bouchacourt – Ville de Saint Chamond
Membres du bureau	Azdine Mermouri – Ville de Givors Rhida Guichard – Ville de Rive de Gier Florian Rapp – Ville de Grigny

Les Vice-Présidents ont chacun pris en charge l'animation et la conduite de commission :

- Commission Finances : Alain Viollet
- Commission Ville Numérique Intelligente : Jean-Luc Bouchacourt
- Commission Confiance Numérique et Sécurité : Jeff Ariagno
- Commission Inclusion, Formation et Proximité : Abdoulaye Sow

Ces commissions mènent avec les équipes du SITIV et sous la direction de Mr le Président tous les travaux nécessaires à l'éclairage des décisions d'orientation stratégique et courante du SITIV soumises à l'approbation du bureau ou du comité syndical.

Nous avons été attristés en 2024 par le décès de notre ami et collègue, Bernard Rias, à qui nous rendons hommage pour tout le soutien qu'il a apporté à la structure et à son équipe.

- Le **Bureau syndical** réunit Monsieur le Président, les Vices présidents ainsi que les trois membres élus au Comité syndical.

Par délibération du Comité syndical du 05 Juillet 2020, le Bureau syndical est compétent en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant les avenants dans les limites suivantes :

- Pour les marchés : montant inférieur aux seuils européens ;

- **La commission d'appel d'offre (C.A.O.)** est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché.

En 2024, la CAO s'est réunie pour attribuer le marché d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle d'une solution de gestion de la petite enfance, marché attribué à la société Arpège.

Membres titulaires en C.A.O.	Pierre Alain Millet, Président du SITIV Florian Rapp – Ville de Grigny Rhida Guichard – Ville de Rive de Gier Azdine Mermouri – Ville de Givors Eric Maillet – Ville de Corbas
-------------------------------------	--

- La **Conférence Intercommunale Territoire Numérique Ouvert**, réunit 2 élus titulaires de chacune des entités membre de l'entente intercommunale TNO. Cette entente vise à mutualiser entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le SITIV des plateformes numériques libres de service.

La conférence intercommunale a pour objet de discuter des aspects stratégiques des missions et des questions d'intérêt commun aux membres. Elle propose les budgets prévisionnels annuels de l'entente pour l'exercice comptable.

Monsieur Pierre Alain Millet, Président du SITIV, préside la conférence intercommunale, composée de 6 élus :

Elus Titulaires	SITIV : Pierre Alain Millet, Alain Viollet Ville de Lyon : Bertrand Maes, Laurent BOSETTI Métropole de Lyon : Emeline Baume, Zemorda Khelifi
Elus suppléants	SITIV : Rhida Guichard Ville de Lyon : Emmanuel VIVIEN Métropole de Lyon : Matthieu Vieira

1.5 / Comités de pilotage

Le SITIV organise avec les Villes membres des Instances de gouvernances par l'organisation de comités de pilotage techniques composés des directeurs informatiques (D.S.I.) des différentes collectivités et de comités de pilotage stratégiques composés des directions générales des villes.

Le comité de pilotage réunissant les D.S.I se réunit en amont du comité de pilotage réunissant les directeurs généraux, qui lui-même se réunit systématiquement en amont de chaque Comité syndical.

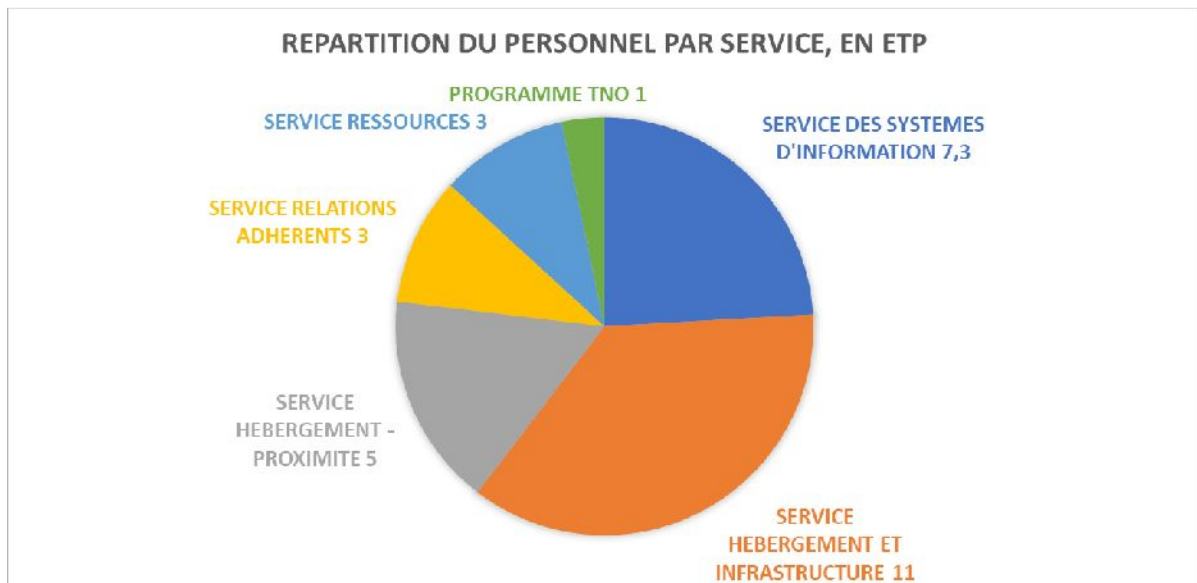
Participants Comité de pilotage Directions générales	Bertrand Demumieux - D.G.S. de Vénissieux Gaël Chichereau – D.G.A. Vénissieux Clarence Paradas - D.G.S. Vaulx-en-Velin Laurent Argentieri - D.G.A. Vaulx-en-Velin Patrice Montes - D.G.S. Saint Chamond Thierry Grimm - D.G.S. Givors David Jouffroy – D.G.S. Grigny Pascal Chammas - D.G.S. Rive-de-Gier Isabelle Charpentier - D.G.S. Corbas Stéphane Vangheluwe - Directeur SITIV Catherine Badin – Directrice Systèmes d'information Anasse Bouallou – Directeur Hébergement Fabrice Faury – Directeur Services Ressources et Relations Adhérents
---	---

1.6 / Effectifs et organigramme

➤ Effectifs

Le nombre de postes permanents inscrits au tableau des effectifs est de 32. L'ensemble des postes est à temps complet.

Les effectifs pourvus sont restés stables autour de 31 agents.

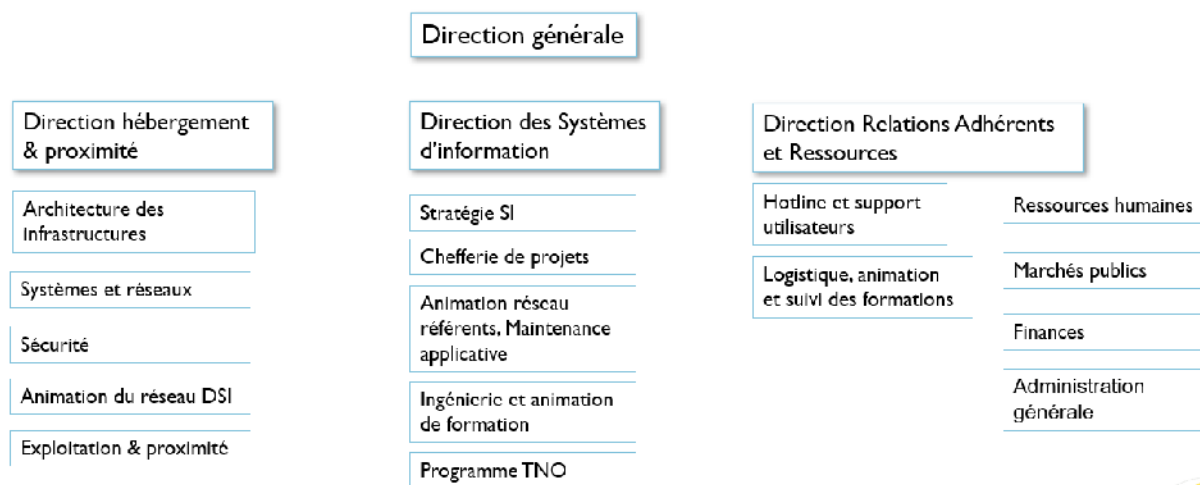


➤ **Organisation des services**

Le S.I.T.I.V est structuré en quatre services :

- **Le service Hébergement et Proximité** : réunit les collaborateurs mobilisant les compétences techniques de la structure en matière d'infrastructure, d'hébergement, de réseaux et téléphonie, de sécurité, et de gestion de parcs informatique. Huit agents prennent en charge les infrastructures mutualisées et contribuent à l'exploitation du parc applicatif et matériel, quatre collaborateurs sont affectés au sein des collectivités adhérentes. Un ingénieur Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information conçoit, met en œuvre et anime une politique de sécurité mutualisée.
- **Le service Pôle Ressources** : les trois collaborateurs du Pôle ont en charge la gestion du personnel, la gestion financière, le domaine des marchés publics, l'intendance de l'établissement, et pilotent opérationnellement l'organisation des instances de gouvernance.
- **Le service Relations Adhérents** : véritable « clé » d'entrée pour les agents des collectivités, les personnels du service Relations Adhérents (3 personnes) assurent le support fonctionnel, et apportent son concours à la résolution des difficultés fonctionnelles et techniques dans l'utilisation des services du S.I.T.I.V, le suivi actif des tickets en cours. En 2024 l'équipe s'est enrichi d'un chargé de formation qui assure l'accompagnement numérique des agents en proximité.

- **Le service des Systèmes d'information** : réunit l'ensemble des chefs de projets fonctionnels, spécialisés par domaine métier tout en développant une polyvalence sectorielle (7 agents). Le Service des Systèmes d'information initie, développe, organise le déploiement et le développement des applications métiers mutualisées. L'accompagnement régulier des utilisateurs pour améliorer l'usage des systèmes d'information est également une de ses missions.



1.7 / Engagements de service

Le SITIV a délibéré pour officialiser ses engagements de services vis-à-vis des villes adhérentes sur les dispositifs suivants :

- **Hébergement** : mise à disposition d'un service d'hébergement sécurisé de serveurs informatiques
- **Système d'information** : mise en œuvre des plateformes applicatives
- **Expertise** : prestations d'expertise des agents du SITIV pour le compte de la collectivité
- **Messagerie** : mise à disposition d'un service de messagerie collaborative
- **RGPD** : mise à disposition d'un dispositif logiciel et d'accompagnement en vue de la mise en conformité RGPD
- **Archivage Electronique** : mise à disposition d'une plateforme technique mutualisée d'archivage électronique

Une politique de sécurisation des systèmes d'information définit la stratégie du SITIV pour renforcer la sécurité des services numériques offerts aux villes.

Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE

2.1 / Service des Systèmes d'information

Le Service des Systèmes d'information adresse de nombreux domaines métiers.

Les projets lancés et/ou menés en 2024 portent sur :

- La création d'un groupe de travail « Intelligence Artificielle » rassemblant l'ensemble des collectivités du Sitiv
- La poursuite du déploiement des outils de communication et collaboration (messagerie instantanée, outil de visioconférence, plateforme de stockage et partage documentaire) dans le cadre de l'Entente Intercommunale « Territoire Numérique Ouvert »
- Le déploiement de la fédération d'identité Proconnect
- Le déploiement du portail Pléiades
- La mise en place d'une gestion des identités en lien avec le logiciel RH et les annuaires des villes afin de répondre aux exigences de la directive NIS2
- Le déploiement du coffre-fort à mots de passe Vaultwarden dans les collectivités, le développement de fonctionnalités complémentaires ainsi que le renforcement de la sécurité de ce coffre-fort dans le cadre du Plan France Relance
- L'accompagnement pour l'organisation des élections européennes et législatives de Juin 2024
- La mise en place pour les communes de Corbas et Pierre-Bénite d'interfaces entre le logiciel de gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des activités péri et extrascolaires et les systèmes d'information de la DGFIP et de l'Education Nationale
- L'évolution et la mise en conformité sécurité de l'architecture du logiciel Finances des Villes de Vaulx et Vénissieux
- La consolidation et finalisation de la gestion des ressources humaines des villes de Vaulx et Vénissieux
- La poursuite du déploiement de la gestion des temps et activités pour la ville de Vénissieux
- Le déploiement de la saisie décentralisée des congés pour la ville de Rive de Gier
- La dématérialisation du dossier agent sur les actes administratifs, contrats et bulletins de paie pour la Ville de Givors et au Sitiv
- Le déploiement d'un entrepôt de données Finances et Ressources Humaines auprès de l'ensemble des villes
- La mise en place de la publication des actes administratifs sur les sites Internet des collectivités via l'Adullact

- La généralisation de l'ensemble des API (R2P : Recherche de Personnes, Particulier, Impôts Particuliers, Entreprise) pour les applications de Gestion Relation Citoyen, Finances, Social, Enfance dès leur disponibilité
- La mise en œuvre de la nouvelle version du parapheur électronique lparapheurV5, le déploiement de la signature externe pour la dématérialisation des actes RH
- Le déploiement de la gestion des interventions des services techniques avec EataIV6 pour Corbas, Givors et Saint-Chamond
- Le déploiement du module Parc Autos pour la ville de Vénissieux
- Le déploiement de la gestion des salles pour les villes de Givors et Vénissieux
- La conduite de différentes actions sur le Numérique Responsable : définition de la stratégie NR du Sitiv, organisation d'une fresque du Numérique pour les villes du Sitiv, accompagnement des villes de Corbas et Saint-Chamond, lancement d'un projet d'inventaire des équipements terminaux pour Corbas et Rive de Gier, préparation de l'évènement Clean-Up Day 2025
- Le maintien en condition opérationnelle et la mise en conformité sécurité de l'ensemble de nos plateformes applicatives (Gestion du Courrier Maarch, Gestion des Finances, Gestion des Ressources Humaines, Elections, Services Techniques Atal, Gestion des demandes et incidents GLPI...)

Par ailleurs, la ville de Pierre-Bénite ayant fusionné avec la Ville d'Oullins au 1^{er} Janvier 2024, la migration des systèmes d'information Enfance, Courrier, Actes a été finalisé sur l'année 2024 et a permis de restituer l'ensemble des données et applicatifs à la Ville de Pierre-Bénite.

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement un bilan détaillé des projets en cours et déploiements effectués par ville.

Domaine	Projet	Corbas	Givors	Grigny	Pierre-Bénite	Rive de Gier	St-Chamond	Vaulx	Vénissieux	Ville de Lyon	Métropole de Lyon
Portail Agents et Outils collaboratifs											
	Portail Agent - LEMONLDAP NG	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Portail agent - PLEIADE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Annuaire Agents, élus - WHITEPAGE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Messagerie Collaborative - ZIMBRA	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui
	Outil Collaboratif - NEXTCLOUD	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Messagerie instantanée - WATCHA	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Visio - JITSY	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Gestion de tâches - WEKAN	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Plateforme d'apprentissage - CHAMLO	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui
Applis métier											
IA	Intelligence Artificielle - DELIBIA	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Courrier	Gestion de Courrier - MAARCH	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Population											
	Gestion des élections - CIVIL-NET-RH		oui	oui	oui	oui		oui	oui		
	Impr. cartes, listes élec. et émarg.	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Gestion Actes Etat Civil - MELODIE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Recensement Militaire - MAESTRO	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Cimetières - REQUIEM	oui	oui	oui	oui				oui		
	Enfance - CONCERTO	oui			oui		oui	oui			
Social											
	Aide sociale - MALLEO	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui		
	Maintien à domicile - MAD	oui					oui	oui	oui		
	Seniors Animations - SENIORS		oui	oui				oui			
	Télégestion SSIAD soins infirmiers	oui						oui	oui		
Finances	Gestion des finances - CIVIL-NET-FINANCES ou ASTRE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
RH											
	Gestion des RH - CIVIL-NET-RH	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Déconcentration des congés - SMD - CIVIL-NET-RH	oui	oui	oui	oui		oui				
	Gestion des temps et activités - E-CONNECTION					oui		oui	oui		
	Dématérialisation des bulletins de paie		oui								
	Dématérialisation des actes RH										
Entrepôt											
	Entrepôt Finances - GEOKEY FINANCES	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
	Entrepôt RH - GEOKEY RH	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
Actes											
	Gestion des délibérations - WEBDELIB	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Gestion des séances - IDELIBRE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Publication des actes - PUBLIS ² LOW	oui	oui			oui		oui	oui		
Services Techniques											
	Gestion Patrimoine et stocks - ATAL	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
	Gestion des interventions - E-ATAL	oui									
	Gestion du parc auto - ATAL						oui				
Salles et ressources	Gestion de salles - PLANITECH	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Outils de dématérialisation											
Bus applicatif	Bus applicatif - PASTELL	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Signature électronique	Parapheur électronique - I-PARAPHEUR	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Tiers de	S ² LOW	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Archivage	Archivage finances et actes - ASALAE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Portail Usagers											
	GRC portail usager - PUBLIK	oui			oui			oui	oui		
	GRC portail association - PUBLIK	oui			oui		oui	oui			
	E-Démocratie - CAP COLLECTIF	oui						oui			
Transverse											
Ticketing	Gestion des incidents et demandes - GLPI	oui		oui			oui				
RGS	Gestion des mots de passe - BITWARDEN								oui		
RGPD	Gestion du registre des traitements - MADIS	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
RGAA	Accessibilité numérique - ASQATASUN	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Numérique	Numérique Responsable - ECO-CLIC	oui						oui			

A) Portail agents, Outils Collaboratifs

Avec la généralisation du télétravail et une mobilité croissante, est apparue la nécessité de mettre en place un véritable Environnement Numérique de Travail, environnement permettant aux élus, directeurs, agents d'accéder à distance à l'ensemble de leur système d'information, de communiquer et collaborer autour de projets et activités.

Le dispositif existant mis en place dans le cadre de l'Entente « Territoire Numérique Ouvert » réunissant la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Sitiv, comprend la messagerie Zimbra, l'outil de partage de documents Nextcloud et l'éditeur de documents OnlyOffice, l'outil de visioconférence Jitsi, l'outil de gestion de projet Wekan méthode Kanban, la messagerie instantanée Watcha accessibles via l'outil de fédération d'identité et portail d'accès aux applications LemonLDAPNG déployé dès 2022.

Sur 2024, de nombreuses évolutions techniques et fonctionnelles ont été apportées à l'outil Watcha et ont abouti à sa mise en production à la Métropole de Lyon fin 2024. La ville de Lyon qui l'a déployé en test devrait le déployer en production de façon progressive sur 2025. Un important travail collectif a été réalisé entre les trois entités et les prestataires pour déterminer la feuille de route des évolutions 2025 sur les outils collaboratifs : un arbitrage sur cette feuille de route devrait arriver au T1-2025 pour une mise en œuvre d'ici fin 2025.

Les analyses de risque ont été menées fin 2024 pour les outils collaboratifs et ont permis d'alimenter les feuilles de route. Une convention « Protection des données » sera rédigée sur 2025.

De plus en plus, les collectivités devant optimiser leurs budgets tout en garantissant des services numériques de qualité, performants et sécurisés à leurs agents, la question du choix des logiciels est devenue stratégique ; l'enjeu de souveraineté numérique et d'indépendance vis-à-vis des GAFAM devient plus prégnant. Une étude a donc été réalisée sur 2024 comparant les coûts de licences Microsoft Office 365 et des logiciels libres Territoire Numérique Ouvert (TNO) et a montré que les services TNO étaient jusqu'à 4 fois moins chers que certaines offres propriétaires du marché.

Le Sitiv a été sélectionné par l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT) pour être le fournisseur d'identité ProConnect de son territoire. Cette identité est d'ores et déjà disponible pour les collectivités adhérentes du SITIV et les membres de l'entente Territoire Numérique Ouvert (SITIV – Ville de Lyon – Métropole de Lyon). Grâce à cette authentification, l'utilisateur bénéficie d'une authentification unique simplifiée et sécurisée, facilitant l'accès au système d'information des partenaires étatiques et aux plateformes hébergées des prestataires privés. L'objectif principal est de simplifier l'accès aux plateformes numériques tout en assurant un haut niveau de sécurisation. Grâce à cette avancée, les agents des collectivités pourront accéder à différents services sécurisés : annuaire des collectivités, aides territoires, démarches simplifiées, visioconférence, etc. L'annuaire des services déjà disponibles est vaste (cf <https://www.proconnect.gouv.fr/services>).

Dans la lignée de ce dispositif ProConnect conçu par l'Etat pour ses ministères et opérateurs visant à faciliter l'accès des agents de la fonction publique aux différents services numériques de l'administration en ligne en fonction de leurs habilitations, le Sitiv a en 2024 poursuivi les travaux nécessaires au renforcement de l'identité des personnes accédant au système d'information via la constitution d'un véritable annuaire d'identités alimenté à partir du logiciel de gestion des ressources humaines des collectivités. Cet annuaire permet ainsi de disposer des attributs clefs de chaque agent : nom, prénom, mail, fonction, direction... Ces attributs sont partageables à d'autres applications selon les besoins.

Un nouvel outil « Pages Blanches » a été déployé et permet ainsi aux agents des collectivités de consulter les informations de cet annuaire pour leur collectivité.

Afin de répondre aux enjeux de sécurité, un outil spécifique « Pages Blanches RH » a été déployé également aux agents RH et DSI afin de leur permettre une meilleure gestion des entrées et sorties des agents et de leurs droits d'accès au système d'information, comme imposé par la directive NIS2.

Ce travail a permis de proposer aux collectivités adhérentes la mise en place de signatures de mail standardisées avec logo et actualités de leurs collectivités. Cette signature indique les noms, prénoms, coordonnées téléphoniques, direction d'appartenance, fonction de chaque agent de façon automatisée. Elle a été mise en place sur un premier périmètre pour le Sitiv et les villes de Saint-Chamond, Rive de Gier et Vaulx en Velin sur 2024.

Le travail lancé en 2023 avec l'OPSN E-collectivité Vendée autour du portail Pléiades a abouti à la mise à disposition sur 2024 de ce portail aux villes adhérentes leur permettant ainsi de disposer sur un écran unique d'un accès à l'ensemble des applications et informations de leur système d'informations et d'un véritable tableau de bord des actions à réaliser sur les différentes applications et documents. Ce portail sera enrichi en 2025 avec différentes évolutions et notifications émanant des applicatifs métier tels que le parapheur, les applications Finances, RH et Courrier.

B) Domaine Formation en Ligne

La plateforme libre Chamilo déployée en Juin 2022 propose des formations en ligne pour tout public (agents, élus, citoyens) sur les applications métiers mises à disposition par le Sitiv ou sur des thématiques plus générales comme la cybersécurité, le numérique responsable, l'accessibilité numérique.

Différentes méthodes d'apprentissage sont déployées : textes, vidéos, quizz, questionnaires. L'apprenant est complètement autonome pour suivre son parcours en fonction de ses disponibilités.

Des statistiques sont mises à disposition pour un meilleur suivi des formations réalisées que ce soit pour l'apprenant ou pour le service Formation des collectivités.

Des parcours de formation sur la nouvelle version du parapheur électronique I-parapheurV5 et sur le logiciel de gestion de salles Planitech ont été finalisés et mis à disposition des collectivités sur 2024 et ont complété les parcours déjà existants sur l'application Ciril RH,

l'application Maarch Courrier, l'application Mad de maintien à domicile pour les CCAS, l'application de gestion des délibérations Webdelib, les parcours de formation autour des outils collaboratifs (messagerie Zimbra, messagerie instantanée Watcha, visioconférence Jitsi, partage de fichiers Nextcloud, édition collaborative Onlyoffice).

Des travaux sur l'outil Chamilo permettront dès 2025 de le connecter à la fédération d'identité Proconnect.

Le Sitiv a mis à disposition de l'association Déclic qui regroupe les OPSN (Organismes Publics de Services Numériques) une plateforme Chamilo accessible à l'ensemble des OPSN et a partagé son expertise et les parcours de formation déjà réalisés.

La Métropole de Lyon a souhaité également mettre à disposition la plateforme Chamilo à ses agents : plusieurs parcours de formation ont été déployés sur 2024.

C) Domaine Intelligence Artificielle

L'intelligence artificielle occupant une place croissante dans le quotidien des citoyens et les débats de société, les élus et DG des collectivités, conscients de l'impact potentiel de l'IA sur leurs activités, ont souhaité lancer un groupe de travail afin d'envisager l'intégration de l'IA dans leurs politiques et services publics et permettre ainsi de moderniser et améliorer l'action publique.

Un sourcing a été fait dernier trimestre 2024 auprès de plusieurs fournisseurs et a permis de mieux comprendre les usages et enjeux pour les collectivités.

Une expérimentation de l'outil Delibia, intelligence artificielle générative, a été validée par les collectivités et permettra dès 2025 de tester différents usages et fonctionnalités, notamment dans la recherche, consultation, rédaction de décisions et marchés publics.

Elle permettra également de mesurer les impacts sur les métiers et organisations et de définir un cadre d'utilisation éthique et responsable.

Une attention particulière a été portée sur la sécurité et souveraineté des données et sur les algorithmes utilisés afin de répondre à la législation en vigueur sur le sujet.

Des formations et sensibilisations nécessaires dans l'utilisation de cet outil seront mises en place afin de permettre aux utilisateurs de maîtriser la rédaction des prompts pour obtenir des réponses pertinentes selon le contexte et pour garder un regard critique sur les réponses apportées par l'IA.

D) Domaine Courrier

Le logiciel de gestion de courrier Maarch permettant aux villes de disposer d'une base unique et centralisée de leurs courriers et d'uniformiser, faciliter et fluidifier la gestion de leurs courriers et mails entrants et sortants, est déployé pour les Villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier et St-Chamond. Il permet également la possibilité de signer électroniquement les courriers sortants via l'outil I-parapheur.

Sur 2024, une simplification du paramétrage des circuits a été proposée et mise en œuvre pour les villes de Corbas et Rive de Gier.

E) Domaine Population (Elections, Etat-Civil, Recensement Militaire, Cimetières)

Le S.I.T.I.V. a accompagné ses villes pour l'organisation et la gestion des élections européennes du 9 Juin 2024 et pour les élections législatives des 30 Juin et 7 Juillet 2024 en planifiant et animant les différentes étapes et travaux nécessaires préalables à l'édition des cartes et listes électorales.

Une nouvelle version du logiciel Civil-net-Elections permettant un renforcement de sécurité lié au Registre Electoral Unique installé en octobre 2023 a nécessité sur le premier semestre 2024 un travail de reprise des modèles de documents de la part des villes.

Des journées d'information et formation ont été proposées sur le premier semestre 2024.

Un important travail d'accompagnement a dû être effectué auprès des villes de Grigny et Vaulx en Velin pour la gestion des inscriptions et radiations et pour l'ensemble des villes pour l'organisation des législatives sur le délai contraint.

Les logiciels déployés sur le domaine de l'Etat-Civil (Melodie) et Recensement Militaire (Maestro) ont fait l'objet de mises à jour annuelles.

Concernant le logiciel de gestion funéraire (Requiem) déployé pour les villes de Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Vénissieux, la ville de Grigny a sollicité fin 2023 le Sitiv pour une reprise de la gestion des cimetières suite à la numérotation des tombes de leurs cimetières et le renommage des allées. De nouveaux plans des cimetières avec ces évolutions ont été réalisés et mis en ligne. Les données relatives aux cimetières et concessions ont été vérifiées et mises à jour. Les modèles des principaux documents ont été mis à jour et ont en particulier intégré la nouvelle identité de la ville de Grigny-sur-Rhône. Ces opérations ont été réalisées pour la Toussaint 2024, comme souhaité par la Ville.

Les marchés des logiciels Etat-Civil-Recensement Militaire et Cimetières arrivant à échéance fin 2024, il a été nécessaire de contractualiser deux nouveaux marchés pour la période 2025-2028.

F) Domaine Gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des Activités

Le logiciel de gestion des activités de Petite Enfance et Enfance (Concerto) ainsi que l'espace Familles associé a été déployé en 2022-2023 pour les villes de Corbas et Pierre-Bénite. Le Sitiv prend en charge également la maintenance de ce logiciel pour les villes de Saint-Chamond et Vaulx en Velin.

Cette solution intègre les dispositifs de l'Etat France Connect et les différentes API dans le cadre du dispositif « Dites le nous une fois » en récupérant de façon automatisée les pièces justificatives nécessaires auprès des administrations concernées (DGFIP, CAF...). Ces dispositifs permettent de simplifier la gestion par les collectivités, de disposer d'informations fiables sur les usagers et ainsi d'augmenter le recouvrement des factures.

En 2024, les API Impôts Particuliers et Recherche de Personnes ont pu être activées en production en lien avec la DGFIP.

L'interface avec le logiciel Onde de l'Education Nationale pour les inscriptions scolaires a été finalisée pour Corbas.

La fusion des villes de Pierre-Bénite et Oullins a nécessité des évolutions de paramétrage sur ce logiciel avant leur restitution définitive à la nouvelle ville de Oullins-Pierre-Bénite.

Un travail d'audit avec les villes de Corbas, Saint-Chamond et Vaulx a été mené pour la migration vers la version Web nommée C7 de Concerto et devrait aboutir sur 2025 à une évaluation et planification de ces migrations sur la période 2025-2027 en fonction des usages faits par les villes et des disponibilités de développement des différents modules.

G) Domaine Action Sociale (Aide Sociale et Seniors)

L'offre de service du SITIV dans le domaine du Social s'articule autour de quatre logiciels : le logiciel Malléo pour l'aide sociale, le logiciel MAD pour le maintien à domicile et le portage de repas, la télégestion mobile DOMATEL pour le suivi interventions à domicile, le logiciel Seniors pour la gestion des animations.

Fin 2023, la Ville de Givors avait souhaité disposer du logiciel Seniors pour la gestion du portage de repas et des activités et du plan canicule pour ses aînés. L'installation a eu lieu en décembre 2023. Paramétrage et formation ont eu lieu sur le premier trimestre 2024 pour une première facturation été 2024. La mise en place du prélèvement automatique se fera sur 2025.

Le Sitiv a proposé à ses collectivités d'intégrer le dispositif SONS dans le cadre du Segur du Numérique. Ce dispositif permet le financement de l'intégralité des fonctionnalités SEGUR déclinées en 4 services socles :

- mise en place de l'identité Nationale de santé pour les acteurs de la santé et du médicosocial,
- authentification de ces mêmes acteurs par ProSanté connect (équivalent de France Connect pour les citoyens),
- messagerie sécurisée de santé,
- accès et alimentation du dossier médical partagé

La plateforme Arcad développée par notre éditeur Arche MC2 et finançable dans le cadre de ce dispositif permettant de faire le lien entre nos outils actuels de Maintien à Domicile et Gestion des Seniors avec les services socles de l'Etat a été installée, paramétrée en 2024 pour les services de soins à domicile SPASAD, services de soins infirmiers à domicile SIAD, services d'accompagnement à domicile SAAD des villes de Corbas, Saint-Chamond, Vaulx et Vénissieux.

Après l'aboutissement des démarches nécessaires auprès de l'Agence Numérique de Santé, les certificats permettant la connexion sécurisée à la plateforme ont été commandés et mis en œuvre pour chaque ville et pour chaque agent habilité. Les installations et paramétrages ont été faits et des actions de e-learning ont été menées auprès des utilisateurs de ces villes pour leur permettre d'utiliser la plateforme.

Les CCAS des villes de Corbas, Saint-Chamond, Vaulx ont commencé à utiliser ces nouvelles fonctionnalités à compter d'avril 2024. Vénissieux devrait démarrer sur 2025. Un bilan d'usage sera fait sur 2025.

H) Domaine Finances

L'offre du Sitiv dans le domaine Finances se compose de deux logiciels : le logiciel Civil-net-finances pour les villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier, Saint-Chamond et le logiciel Astre pour les villes de Vaulx en Velin et Vénissieux.

La mise en place du Compte Financier Unique faite pour Corbas en 2022, Rive de Gier et le Sitiv en 2023, s'est poursuivi en 2024 pour Givors, Grigny, Saint-Chamond, Vénissieux. La ville de Vaulx en Velin mettra en œuvre quant à elle le CFU en 2025.

Afin de faciliter le recouvrement des factures, avait été préparée la mise en place en test pour la ville de Corbas fin 2021 l'API R2P (Recherche de Personnes) qui permet la connexion aux référentiels nationaux de la DGFIP afin de rechercher et restituer des éléments comme l'état civil complet, la dernière adresse connue de l'administration fiscale ou l'identifiant fiscal (SPI). L'API R2P est couverte par la règle du secret professionnel prévue par les dispositions de l'article L100-3 du Livre des Procédures fiscales.

Les règles de sécurité de la DGFIP évoluant, il a été nécessaire de réaliser une étude d'impact pour la demande de l'API R2P en production de Corbas. Le déploiement de cette API pour Corbas a enfin pu être faite en 2024 après validation par la DGFIP de leur demande.

L'Api SIREN qui permet de vérifier les informations fournies par les entreprises à partir de leur code SIREN ou SIRET sera quant à elle déployée sur 2025 pour l'ensemble des villes.

Un accompagnement resserré a eu lieu fin 2023 et début 2024 auprès de la Direction Financière de la Ville de Givors pour l'élaboration du budget 2024.

Le marché négocié relatif à la maintenance des logiciels Civil-net-Finances et Civil-net-Rh arrivant à échéance, un nouvel appel d'offres a dû être lancé sur 2024. Un travail collaboratif autour des besoins des collectivités et de la rédaction du CCTP a été réalisé avec les collectivités. Le nouveau marché a pris effet en juillet 2024. Le titulaire est la société Ciril.

Concernant la suite logicielle Astre de la société Inetum, suite aux difficultés de fonctionnement rencontrées fin 2022, un audit d'architecture avait eu lieu en juin 2023 par le prestataire. Suite à cet audit, les premières actions d'amélioration et de mise en conformité sécurité ont eu lieu fin 2023. Les travaux se sont poursuivis sur 2024 avec la migration technique vers l'architecture KMV5.4 et la gestion Electronique de documents Alfresco6.2. Ces travaux ont fortement mobilisé les équipes des directions Finances de Vaulx et Vénissieux de Juin à Septembre 2024 pour recetter les différents composants.

Cette version est un préalable au passage en version 11 de Astre qui propose une ergonomie totalement refondue.

Le marché de maintenance de ce logiciel arrivant à échéance en février 2026, il sera nécessaire de réinterroger les besoins des directions Finances de ces deux villes, de lancer un sourcing fournisseur afin de comparer les solutions disponibles sur le marché, de rédiger un CCTP avant de lancer une consultation pour un appel d'offres ouvert sur 2^{ème} semestre 2025.

Une interface permettant d'éviter les doubles saisies et de fluidifier les circuits de traitement a été installée en 2024 pour l'application Aidomenu : elle permet de récupérer automatiquement les commandes de restauration scolaire sur le logiciel Astre pour Vénissieux. Les paramétrages et la mise en production se feront sur le premier semestre 2025.

L'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit l'obligation de produire, pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, une nouvelle annexe à leur compte administratif ou leur compte financier unique intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Pour l'ensemble des villes, les premiers travaux préparatoires pour mettre en

place le budget vert ont été menés fin 2024 sur le périmètre des 17 natures comptables de dépenses d'investissement représentant environ 70% des dépenses agrégées sur l'axe « Atténuation changement climatique ». Ces travaux seront poursuivis et étendus sur la période 2025-2028 à l'ensemble des 6 axes définis par la loi.

I) Domaine Ressources Humaines

Suite à la migration vers le logiciel Civil-net-RH pour les villes de Vénissieux et Vaulx au 1^{er} janvier 2023, un accompagnement fort a été réalisé pour la Ville de Vaulx en Velin par le Sitiv sur 2023 et 2024 et a permis de rendre l'équipe RH autonome dans l'utilisation du logiciel et de finaliser le déploiement de modules et interfaces annexes. C'est ainsi qu'a été effectué un important travail de mise à jour de l'organigramme de Juin à Septembre 2024. La mise en place du RIFSEEP a été effectuée au 1^{er} décembre 2024 après paramétrages sur Octobre et Novembre et conformément à la délibération du 21 Novembre 2024.

Une assistance-formation approfondie a eu lieu en Octobre 2024 et a permis de sécuriser les process de mandatement et DSN de Vaulx en Velin.

Le module Formation a été présenté puis déployé lors du premier semestre 2024 pour la ville de Vaulx en Velin et permettra le suivi des formations des agents en lien avec le catalogue de formation du CNFPT. Une saisie des formations antérieures sera effectuée sur 2025.

Dans l'objectif d'une dématérialisation complète du dossier agent, des travaux ont été menés et ont permis le développement dès 2022 en test de trois flux RH : bulletin de paie, acte RH (arrêtés, ...), contrat, entre l'application RH de Ciril et les outils de dématérialisation de Libriciel (bus applicatif Pastell, parapheur i-parapheur, tiers de télétransmission S²low).

Ces trois flux sont opérationnels pour le Sitiv. La ville de Givors a mis en place la dématérialisation des bulletins de paie sur un périmètre de directions pilotes en 2024.

Sur 2025, des travaux seront effectués pour le dépôt des documents RH sur le coffre-fort Vaultwarden (cf Domaine Outils de dématérialisation) et sur l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) de la DGFiP.

La solution de gestion des temps et activités (GTA) permettant de suivre les temps de travail, les présences, les absences, les plannings et activités, le pointage par badgeuse ou smartphone des temps de travail des agents en lien avec les applications RH existantes a été déployée pour la ville de Vénissieux sur plusieurs services en 2024.

La ville de Rive de Gier a choisi de déployer la gestion décentralisée des demandes de congés avec le logiciel Ciril à compter du 1^{er} Janvier 2025 : les travaux préparatoires à cette opération ont eu lieu sur le second semestre 2024, une mise en production pour certains service pilotes a eu lieu en Octobre 2024, le déploiement généralisé s'est fait comme prévu au 1^{er} Janvier 2025 sur le périmètre suivant : congés, RTT, absences exceptionnelles, heures supplémentaires. Des fonctionnalités complémentaires seront déployées sur 2025, c'est le cas par exemple des Comptes Epargne Temps et du télétravail.

La ville de Vénissieux a quant à elle déployé le module Frais de Mission sur 2024 avec Ciril et souhaite dématérialiser les demandes de formation sur 2025.

De nombreuses villes ont souhaité disposer d'une présentation du module Entretien Pro. Suite à cette présentation, les villes de Saint-Chamond et Rive de Gier ont décidé de déployer ce module pour la campagne d'entretiens annuels 2025 ; les travaux d'audit, de formation, de paramétrage ont été lancés. Les circuits de validation seront mis en place et l'ensemble sera opérationnel pour les entretiens annuels 2025. Ce module pourra également être déployé fin 2025 pour la ville de Vaulx.

Après la mise en place de la DSN Mensuelle, les villes ont souhaité la mise en place de la DSN événementielle pour les fins de contrat (5 jours ouvrés suivant la survenance de fin de contrat) et les arrêts maladie qui doivent être envoyés 5 jours ouvrés suivant la connaissance de l'arrêt de travail. Cette mise en place sera faite sur 2025.

Afin de permettre la gestion des identités conformément à la directive européenne NIS2, un travail a été mené avec les villes : des processus de mise à jour régulière des coordonnées de contact (mail et téléphone) et de date de fin (contrat ou poste) sont en cours.

Pour répondre aux exigences de sécurité, une migration de l'architecture techniques Finances et RH sera effectuée sur 2025 pour l'ensemble des villes.

J) Domaine Vie de l'institution

L'outil de gestion des délibérations Webdelib utilisé par les services des villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Vaulx en Velin a été également déployé pour la Ville de Vénissieux en production en 2022 pour la gestion des actes administratifs du secrétariat général.

Fin 2023, la Ville de Vénissieux a souhaité généraliser l'utilisation de cet outil à l'ensemble des délibérations du conseil et du bureau municipal. Les opérations de présentation, d'analyse de l'existant, de paramétrage, de formation et de test ont été réalisées sur 2024 et ont abouti à l'élaboration des premières séances de bureau municipal et de conseil municipal en production fin du premier semestre 2024. Il restera à compléter ces opérations en 2025 par la mise en place du lien vers le parapheur électronique et le déploiement de la gestion des décisions sous Webdelib. Devrait être également déployée sur 2025 la signature électronique des délibérations pour Saint-Chamond et Givors.

L'outil permettant la mise en ligne des délibérations de façon automatique sur les sites Internet des villes, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a été déployé en 2022 pour la ville et le CCAS de Corbas et pour le Sitiv. En 2023, il a été rendu possible pour les collectivités d'y intégrer manuellement les actes non transmissibles au contrôle de légalité (arrêtés de voirie...).

En 2024, la maintenance et l'hébergement de cet outil PubliS²low a été externalisé à l'Adullact et est maintenant déployé pour les villes de Corbas, Givors, Grigny-sur-Rhône, Rive de Gier, Saint-Chamond, Vaulx en Velin et Vénissieux. Ce déploiement permet la récupération des données par l'outil d'intelligence artificielle Delibia.

Des travaux complémentaires seront menés sur 2025 pour consolider la plateforme PubliS²low en termes de sécurité et fonctionnalité.

K) Domaine Services Techniques

Les modules de base du logiciel ATAL (gestion des équipements, des interventions, des contrôles), ainsi que du portail Web E-ATAL permettant aux services décentralisés d'effectuer leurs demandes d'intervention ont été mis à disposition des villes de Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Vaulx-en-Velin, Saint-Chamond. La gestion des interventions disponible sur smartphone (ATAL Mobile) afin de répondre aux enjeux de mobilité des agents est déployé pour la ville de Vaulx en Velin afin que les agents puissent saisir directement le contenu de leurs interventions.

Suite au transfert de compétences technique et fonctionnel conséquent assuré par le prestataire fin 2023, l'ensemble des applications ont été mises à niveau sur l'ensemble des bases tests et production des villes.

Le déploiement du module de gestion du parc auto pour la ville de Vénissieux a commencé dernier trimestre 2024. Cette action devrait être finalisée fin du premier trimestre 2025 après le paramétrage, la reprise de données et la formation des utilisateurs.

La ville de Vénissieux a également souhaité déployer des douchettes permettant de scanner les codes-barres des différents articles du magasin et faciliter ainsi la mise à jour des stocks. La commande de matériel a été faite, l'installation, le paramétrage et la prise en main des douchettes se fera sur Avril 2025.

La version EATALv6 permettant l'accès au tableau de bord des principaux indicateurs et des actions à réaliser, et à la géolocalisation des bâtiments et demandes d'intervention associées, une navigation plus fluide. Installée depuis 2023, cette application a été déployée en 2024 pour les villes de Givors et Rive de Gier.

Le module de gestion des fluides a été acquis pour les villes de Givors et Vaulx en Velin : les installations et paramétrages ont été faits, la mise en production se fera sur 2025.

L) Domaine Gestion de salles et de ressources

La suite logicielle de la société Jesplan acquise en 2022 se compose du logiciel Planitech de gestion de salles pour les services de gestion des sports, la vie associative ainsi que l'accueil et d'un portail PlanWeb à destination des citoyens et associations qui permet la réservation des salles et la transmission des pièces justificatives nécessaires (contrat de réservation, convention d'occupation, assurance...) ainsi que le paiement en ligne des factures.

Ce logiciel a été déployé sur 2022-2023 pour les villes de Corbas, Pierre-Bénite, Grigny-sur-Rhône, Saint-Chamond, Rive de Gier et Vaulx en Velin. Les salles gérées par cet outil sont les salles municipales, les équipements sportifs et les salles internes des collectivités.

La ville de Givors a manifesté en septembre 2023 son souhait de disposer de ces outils, les travaux d'audit et d'installation ont débuté fin 2023 sur le périmètre vie associative et le démarrage a eu lieu fin du 1^{er} semestre 2024. La Ville de Givors a souhaité utiliser également

cet outil pour les équipements sportifs : ce projet débutera en avril 2025 pour une mise en production en Septembre.

La ville de Vénissieux qui disposait de ses propres licences du logiciel Planitech a souhaité transférer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance de l'application au Sitiv. Vénissieux a pu bénéficier à cette occasion d'une remise à niveau de l'application. Le paramétrage a eu lieu fin 2023-début 2024, les formations en février 2024 pour un démarrage opérationnel dans la foulée.

Comme chaque année, le Sitiv a accompagné les villes dans l'opération de reconduction annuelle des créneaux en Mai 2024.

Un parcours de formation complet a été réalisé en 2024 sur l'outil de e-learning Chamilo. Il permet aux utilisateurs de se former sur les fonctionnalités de planning de ressources, de recherche de salle, de création/modification de lieux, personnes, association et de faire une réservation.

Une évolution majeure de l'application est prévue sur 2025.

Les portails à destination des usagers et associations seront paramétrés et déployés sur 2025 pour les villes demandeuses après cette évolution, ainsi que la signature électronique des contrats de réservation.

M) Domaine Outils de dématérialisation

Le domaine des « outils de dématérialisation » est composé de plusieurs outils de la société Libriciel :

- Le parapheur électronique I-parapheur
- La messagerie sécurisée
- Le tiers de télétransmission S²low
- L'archivage électronique Asal@é
- Le bus applicatif Pastell

Le parapheur électronique I-Parapheur est un outil de référence dans l'architecture du Système d'Information. Après son utilisation pour la signature des commandes et bordereaux de mandats et titres dans le cadre de la dématérialisation des flux comptables, la signature des courriers, la signature de tout document bureautique, la signature des actes administratifs, la signature des pièces marchés, la signature des actes funéraires, la signature des documents relatifs à la dématérialisation du dossier agents, ses usages ont été étendus en 2023 par la signature des documents relatifs à la gestion de salles (Planitech) ainsi que ceux du domaine de l'Enfance (Concerto).

Ce choix d'outil unique permet aux élus et directeurs de retrouver en une interface unique l'ensemble des documents mis à leur signature, quelle qu'en soit l'origine applicative.

L'évolution vers la version 5 de ce parapheur a été réalisé fin 2023 en test. Cette version s'ouvre à de nouvelles fonctionnalités :

- renforcement de l'interopérabilité avec les différentes applications métiers (ouverture des API)
- possibilité de signature en mobilité (sur tablette ou smartphone)

- définition d'étapes de signature en parallèle pour une meilleure gestion des absences et délégations de signature
- possibilité de signature externe « à la volée » pour personnes physiques (étapes : lecture des documents, recueil du consentement, authentification par code à usage unique reçu sur mobile, confirmation signature).

Les applications concernées par ce changement sont les applications financières Civil-net-finances et Astre, l'application de gestion des actes Webdelib, la gestion de courrier Maarch, la gestion de salles Planitech, le logiciel Enfance Concerto, la gestion de ressources humaines Civil-net-rh, la gestion de cimetières Requiem.

Le déploiement de la version 5 du parapheur a été fait en production sur l'année 2024 de façon échelonnée pour l'ensemble des collectivités sauf pour les villes de Vaulx et Vénissieux pour lesquelles la migration se fera sur Juin 2025, le logiciel Astre n'étant pas compatible avec cette nouvelle version du i-parapheur et nécessitant la mise en œuvre du bus applicatif Pastell. Cette migration a permis le nettoyage et la mise à jour des données de paramétrage (utilisateurs, groupes).

Le bus applicatif Pastell mis en place pour l'archivage électronique est le cœur du système de dématérialisation : il assure la gestion des flux venant des différentes applications métiers vers les outils de dématérialisation (parapheur, tiers de télétransmission, mail sécurisé, archivage). Il est maintenant utilisé pour assurer les connexions entre les applications de gestion du courrier, des cimetières, de la gestion de salles et la RH et la suite de dématérialisation Libriciel. Ce bus a été l'objet d'une évolution majeure en 2024 afin entre autres de faire évoluer le pack RH nécessaire pour la gestion des flux RH dématérialisés. Actuellement hébergé au MIPIH SIB, ce bus et le système d'archivage feront l'objet d'une réinternalisation au Sitiv sur 2025.

Les flux numériques automatiques à destination des partenaires DGFIP et Préfecture sont centralisés via la plateforme sécurisée S²low pour l'ensemble des villes. Il est également possible de déposer des documents manuellement sur cette plateforme afin qu'ils soient envoyés aux différents partenaires. Ce dépôt manuel nécessite un certificat individuel pour chaque agent dépositaire. Les Villes de Vaulx et Velin ont souhaité disposer de ce dispositif pour la transmission des actes RH en préfecture. Des formations leur ont été proposées.

L'archivage des bordereaux finances dépenses et recettes et des actes administratifs est en place avec le logiciel Asalaé depuis 2019.

Fin 2023, les archivistes ont souhaité apporter des précisions sur la politique d'archivage rédigée dès 2018-2019 et pour prendre en compte entre autres la réinternalisation des outils au Sitiv.

En effet, conformément à la norme NE Z 42-013, la politique d'archivage est un document engageant et obligatoire dans le contexte de déploiement d'un SAE. Il fixe le cadre de référence, décrit le fonctionnement général du SAE, les rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que les niveaux de Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

La politique d'archivage doit être validée par le maire et visée par le service en charge du contrôle scientifique et technique de l'État territorialement compétent. Elle doit ensuite être diffusée à l'ensemble des acteurs et utilisateurs du système.

Le calendrier élaboré avec les archivistes des collectivités pour ce faire est le suivant :

- validation politique d'archivage par les archivistes et validation par Sitiv : Juin 2025
- passage au comité syndical Sitiv : Septembre 2025
- validation par archives départementales Rhône et Loire et -passage en conseil municipal des villes sur dernier trimestre 2025

N) Domaines Gestion de la relation citoyen, E-démocratie, Web

La Ville de Saint-Chamond dispose depuis quelques années d'un portail à destination des associations présentant un bouquet de démarches administratives en ligne. En 2022, la ville de Saint-Chamond a souhaité lancer une étude de refonte de ce portail avec simplification des circuits de traitement de ces demandes, remise à plat des droits, suite à changement d'organisation et adaptation des formulaires. La prise en compte opérationnelle de ces évolutions s'est effectuée en partie sur 2023 et se poursuivra sur 2024, conformément aux souhaits et timing de la ville.

Le Sitiv a accompagné comme chaque année les villes de Corbas et Pierre-Bénite pour leur campagne de demandes de subventions 2024.

L'offre de service Internet/Intranet a été arrêtée début 2023. Les sites Intranet de Vénissieux et Vaulx ont cependant été hébergés sur 2024, le temps pour elles de migrer vers de nouvelles solutions. Chaque collectivité gèrera en 2025 directement la conception, l'hébergement et la maintenance de ses sites Internet/Intranet.

O) Domaine Gestion de ticketing et Inventaire :

L'outil GLPI en place pour la gestion des incidents et demandes a été paramétré et est maintenant utilisé pour la gestion d'inventaire pour les villes de Corbas et Rive de Gier en 2024 (cf domaine Numérique Responsable).

P) Domaine RGPD :

Une nouvelle version du logiciel de suivi des registres de traitement Madis a été installée en décembre 2024 et mise à disposition aux collectivités en test et en production. Cette version permet d'associer des éléments d'un module à l'autre dans les deux sens pour les modules suivants : traitements, sous-traitants, logiciels, demandes, violations, preuves, actions de protection). De nouveaux paramètres permettent un bilan par structure avec personnalisation du document.

Les fiches de traitement ont été mises à jour pour les nouveaux traitements (API et TNO) et les analyses de risques ont été faites.

Q) Domaine Numérique Responsable :

Le Décret 2022-10874 paru le 29/07/2022 précise les contours de la [loi REEN n° 2021-1485 du 15 novembre 2021](#) relative à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable pour les communes de plus de 50 000 habitants et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

Ces collectivités doivent établir pour le 01/01/2023 un programme de travail comprenant un bilan annuel de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné, la description des actions déjà engagées et pour le 01/01/2025 une stratégie à partir de ce programme de travail indiquant les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir ([CGCT, art. L.2311-1-1](#)).

Une fresque du Numérique a été planifiée sur janvier 2024 afin de permettre aux DSI des collectivités d'appréhender les enjeux du Numérique Responsable.

Le Sitiv a défini sa stratégie Numérique Responsable 2024-2026 selon les axes suivants :

- axe écologique visant à garantir un numérique respectueux de l'environnement
- axe social visant à garantir un numérique inclusif et accessible
- axe économique visant à soutenir l'écosystème local et à favoriser interopérabilité et mutualisation
- axe éthique visant à garantir la mise à disposition d'un Numérique souverain, résilient et de confiance

Cette politique validée en comité syndical comporte un programme de travail basée sur un audit réalisé avec l'outil Eco-clic mis à disposition par l'association Déclic.

C'est ainsi qu'un état des lieux a été réalisé sur 2024 pour le Sitiv , les villes de Corbas et Vaulx en Velin . Il a permis de définir une feuille de route structurée autour des axes suivants :

- formation, sensibilisation pour les élus et agents
- inventaire de l'existant (équipements, traitements) et favorisation du recours au réemploi et reconditionnement
- mutualisation des achats et services numériques, intégration de clauses NR
- inclusion numérique et accessibilité
- garantie sur la protection et souveraineté des données

L'inventaire des équipements terminaux existants (PC fixes et portables, écrans, téléphones, imprimantes, logiciels) a été fait pour les villes de Corbas, Grigny et Rive de Gier et le Sitiv avec l'outil GLPI déjà utilisé pour le ticketing. Cet inventaire permet de disposer d'une meilleure connaissance de l'existant, de disposer en particulier d'informations sur l'âge des équipements et le niveau d'équipements par utilisateur afin de définir et adapter la politique de dotation renouvellement en fonction des critères Numérique Responsable.

Un travail a été réalisé avec l'ensemble des villes pour préparer l'opération « Clean Up Day » qui devrait se dérouler du 10 au 15 Mars 2025. Cette opération sera l'occasion de sensibiliser les utilisateurs, faire le tri dans les boîtes mail et collecter les déchets d'équipements électriques et électroniques.

R) Domaine Accessibilité :

En termes d'accessibilité, le décret du 06/09/2023 désigne l'Arcom (ex CSA) comme contrôleur à partir de janvier 2024 de cette conformité et officialise la possibilité d'amendes de 50 000€ applicables plusieurs fois avec délai de 6 mois pour mise en conformité.

Le groupe de travail Accessibilité a été relancé avec les référents Accessibilité des villes afin d'accompagner les villes dans la réalisation des audits de leurs sites Internet, la rédaction ou mise à jour des déclarations d'accessibilité et des schémas pluri-annuels pour la période 2024-2026.

Les premiers audits ont été réalisés à l'aide de l'outil ASQATASUN. Une mesure de l'empreinte environnementale des sites a également été effectuée avec l'outil eco-index.

Une formation à l'outil ARA mis à disposition par la DINUM a été délivrée aux villes en avril 2024 afin de leur permettre de réaliser plus finement leurs audits. Cet outil ARA est conforme aux exigences du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité dans sa version 4 selon 106 critères.

Le Sitiv a pour sa part publié son schéma pluriannuel sur ses sites Internet en avril 2024.

Une charte de bonnes pratiques pour sensibiliser les agents à l'accessibilité numérique et à la production de documents bureautiques accessibles a été rédigée et diffusée.

2.2 / Service Hébergement & Infrastructure :

Le service Hébergement et Infrastructure offre des solutions en mode SaaS (Software as a Service) aux communes adhérentes, garantissant une gestion complète et sécurisée de leurs infrastructures. Notre mission est d'assurer une infrastructure robuste et évolutive, couvrant plusieurs domaines essentiels :

- **Sécurité** : Protection des données et des systèmes contre les menaces et les cyberattaques.
- **Réseaux** : Gestion et optimisation des réseaux pour une connectivité fiable et performante.
- **Infrastructure physique** : Maintenance et amélioration des serveurs et du matériel physique.
- **Infrastructure virtuelle** : Gestion des environnements virtualisés pour une flexibilité et une efficacité accrue.
- **Sauvegardes** : Mise en place, amélioration continue et supervision de systèmes de sauvegarde pour garantir la récupération des données en cas d'incident.
- **Identité numérique** : Gestion des identités numériques pour un accès sécurisé, centralisé et contrôlé aux services.

En 2024, notre service a poursuivi ses efforts pour offrir des solutions innovantes et sécurisées, adaptées aux besoins spécifiques des communes, tout en maintenant un haut niveau de performance, de disponibilité et de sécurité.

A) La cyber sécurité :

L'année 2024 a été fortement marquée par la montée en puissance des exigences réglementaires (directive NIS2) et par la nécessité de renforcer nos défenses face à des cybermenaces toujours plus sophistiquées.

- **Lancement d'un projet de renforcement de la sécurité de Vaultwarden :**

Le SITIV a initié un projet stratégique de renforcement de la sécurité du coffre-fort Vaultwarden, en partenariat avec la société TEICEE et avec un cofinancement de l'ANSSI. Ce projet vise à fiabiliser l'usage du gestionnaire de mots de passe, à intégrer des mécanismes de sécurité renforcés, à intégrer la fonction de dématérialisation de bulletins de paie et à accompagner les utilisateurs dans l'adoption de bonnes pratiques de gestion des identifiants sensibles.

- **Élargissement du périmètre HarfangLab aux autres villes – Pilote Vénissieux :**

La solution EDR (Endpoint Detection and Response) HarfangLab, déjà opérationnelle pour les actifs critiques du SITIV, a vu son périmètre étendu aux collectivités pilotes, avec Vénissieux comme première ville déployée. Cette évolution permet une protection active des postes contre les menaces, renforcée par le service SOC 24/7 d'ATHEO.

Elle permet de :

- Détecter les menaces avancées en temps réel
- Répondre rapidement aux incidents
- Réduire les impacts potentiels sur les systèmes d'informations

Avec HarfangLab, le SITIV a amélioré la posture de sécurité en étant plus proactifs et réactifs face aux cybermenaces.

Cette solution est raccordée à un service de SOC (Security Operation Center) délivrée par notre prestataire Atheo. Ce service permet à une équipe de cyber analystes d'intervenir rapidement sur toute suspicion d'intrusion dans nos systèmes d'information et de mettre rapidement en œuvre, 7/7J et 24/24H les premières mesures de remédiation.

Dans le cadre du déploiement progressif de la solution aux communes adhérentes, les villes de Corbas, Grigny, Saint Chamond, Rive de Gier et Vaulx-en-Velin sont planifiées pour un déploiement en 2025, renforçant ainsi la protection des postes de travail municipaux et l'harmonisation des dispositifs de sécurité aux villes adhérentes du SITIV.

- **Active Directory : passage au niveau 4 de sécurité – objectif niveau 5 en 2025**

En 2024, le SITIV a atteint le niveau 4 de sécurité sur le scan ANSSI des Active Directory, marquant un réel progrès dans la sécurisation des annuaires d'identité. L'objectif ambitieux pour 2025 est d'atteindre le niveau 5 (état de l'art) en déployant notamment les silos d'authentification Active Directory, améliorant ainsi l'isolation des identités et la défense contre les mouvements latéraux lors d'une attaque.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de sécurité rigoureuse, en accord avec les recommandations de l'ANSSI, et en lien étroit avec les DSI des communes adhérentes.

- De renforcer nos contrôles d'accès
- D'améliorer les politiques de mot de passe
- D'améliorer et mettre au norme les mécanismes de chiffrement
- De maîtriser les comptes utilisateurs et les comptes à privilège ainsi de leurs usages

- **Projet de déploiement de la solution de gestion de parc et services numériques Matrix42:**

Le SITIV a débuté le déploiement de la solution Matrix42 en parallèle pour ses propres équipes et pour la ville pilote de Vénissieux.

Matrix42 est une plateforme intégrée de gestion des postes de travail, des actifs logiciels et des services IT, visant à améliorer la qualité, la traçabilité et l'efficacité du support informatique.

Ce déploiement simultané va permettre de valider les processus et les outils dans deux contextes différents, tout en assurant une mutualisation des bonnes pratiques. Matrix42 offre une meilleure visibilité sur les équipements, une automatisation des tâches récurrentes, ainsi qu'un portail de services pour simplifier les demandes des utilisateurs.

Ce projet constitue une étape importante dans la modernisation des outils de gestion du parc et de la relation utilisateurs, en cohérence avec les ambitions de professionnalisation des services numériques du SITIV et de ses communes adhérentes.

- **Segmentation des réseaux :**

Le SITIV a poursuivi activement la segmentation de son infrastructure réseau, avec l'objectif de renforcer la sécurité, la maîtrise du trafic et l'isolation des environnements critiques.

La mise en œuvre progressive de VLANs segmentés permet de limiter les déplacements latéraux en cas d'intrusion, d'isoler les flux sensibles, et de faciliter la supervision et les audits de sécurité. Cette démarche, amorcée les années précédentes, se poursuit, afin de structurer durablement les environnements réseau selon les niveaux de criticité des services.

- **Poursuite du déploiement de l'outil Tufin :**

Le SITIV a poursuivi le déploiement et l'exploitation de la solution Tufin, dans une démarche continue d'amélioration de la sécurité réseau. Cette solution permet de centraliser, automatiser et standardiser la gestion des règles de pare-feux et des politiques de sécurité.

Tufin renforce la visibilité sur l'ensemble de l'infrastructure, accélère les processus de validation, et assure une conformité rigoureuse aux exigences réglementaires.

Cette dynamique s'inscrit dans un travail étroit avec les DSI des villes adhérentes, afin de revoir, simplifier et fiabiliser les règles existantes, améliorer leur qualité et renforcer la cohérence des politiques de sécurité sur l'ensemble du territoire mutualisé.

B) L'infrastructure Physique et virtuelle :

En 2024, le SITIV a poursuivi la modernisation et la sécurisation de son infrastructure physique et virtuelle, avec pour objectifs la résilience, la performance et la scalabilité des services numériques fournis aux communes. Cette dynamique s'est traduite par le renforcement de la redondance des sites d'hébergement, l'amélioration des performances de stockage, et la montée en puissance des capacités de virtualisation, en cohérence avec les exigences croissantes des collectivités et les enjeux de continuité de service.

- **Montée en puissance des hyperviseurs :**

Le SITIV a procédé à une montée en puissance des hyperviseurs déployés sur l'ensemble des sites d'hébergement. Cette évolution s'est traduite par l'ajout de ressources matérielles critiques : augmentation significative de la mémoire (RAM), des capacités processeur (CPU) et du stockage (disques SSD).

Ces renforcements permettent de mieux absorber les charges de travail, d'accueillir de nouveaux services mutualisés, et d'améliorer la stabilité, la réactivité et la tolérance aux pannes des environnements virtualisés. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan de modernisation de l'infrastructure engagée les années précédentes.

- **Renouvellement de l'infrastructure du Stockage Objet MinIO :**

La solution de stockage objet basée sur MinIO a été remplacée par une infrastructure S3 plus performante, visant à corriger les limitations de performance rencontrées lors des sauvegardes. Le nouveau matériel, dimensionné pour des charges plus importantes, améliore les temps d'accès, la stabilité et la sécurité du stockage distribué.

2.3/ Service Relation Adhérents

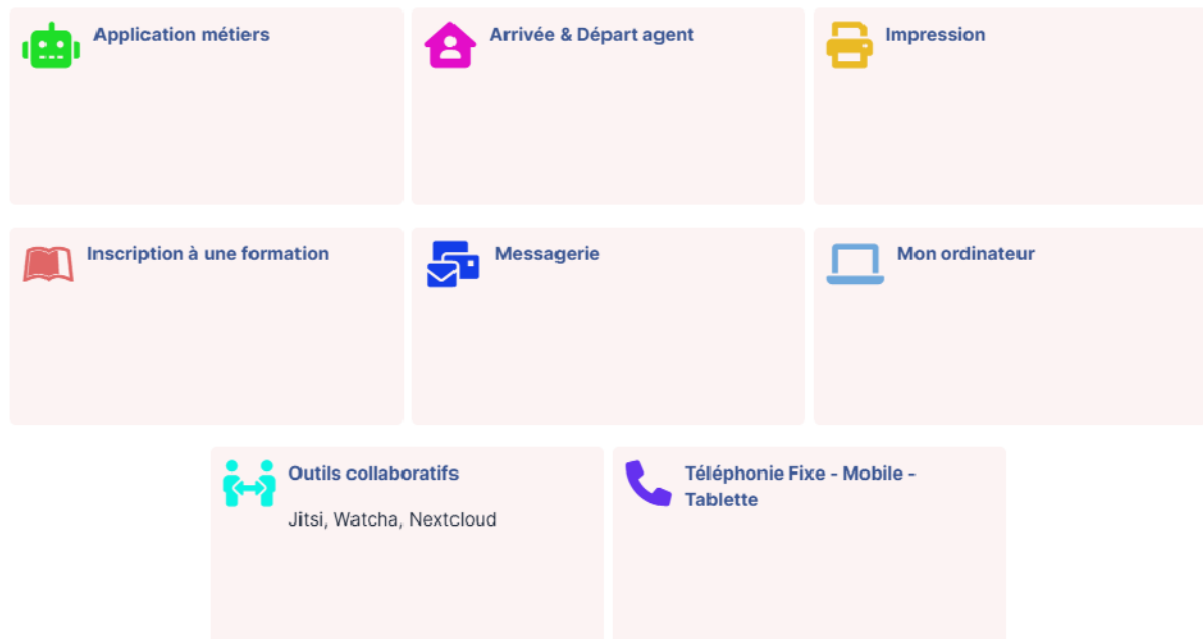
Le service Relation Adhérents, composé de 4 personnes a travaillé en 2024 sur 3 missions principales :

- Gestion des demandes et incidents ;
- Suivi de la qualité de service ;
- Organisation des formations proposées aux villes.

A) Gestion des demandes et incidents

Le service Relation Adhérents recueille les demandes et incidents des sept villes adhérentes. Il les qualifie, les traite, les affecte si besoin, les suit jusqu'à clôture.

En utilisant la plateforme GLPI, chaque ticket est suivi de son enregistrement à sa résolution en ayant en permanence le souci d'apporter à l'utilisateur la meilleure réponse dans le meilleur délai.



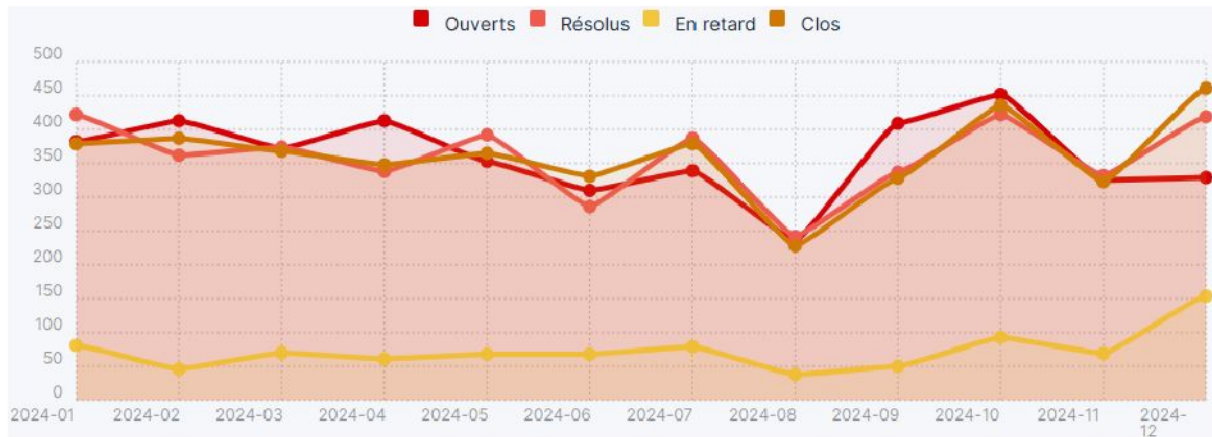
Cette plate-forme propose une ergonomie simple et conforme aux normes ITIL. L'outil est désormais proposé dans le cadre des systèmes mutualisés pour répondre au besoin des DSI des communes membres (Grigny, Corbas et Saint-Chamond). En 2024 la fonction de l'inventaire du parc informatique et de la gestion des demandes et incidents a été intégrée.

B) Suivi de la qualité de service

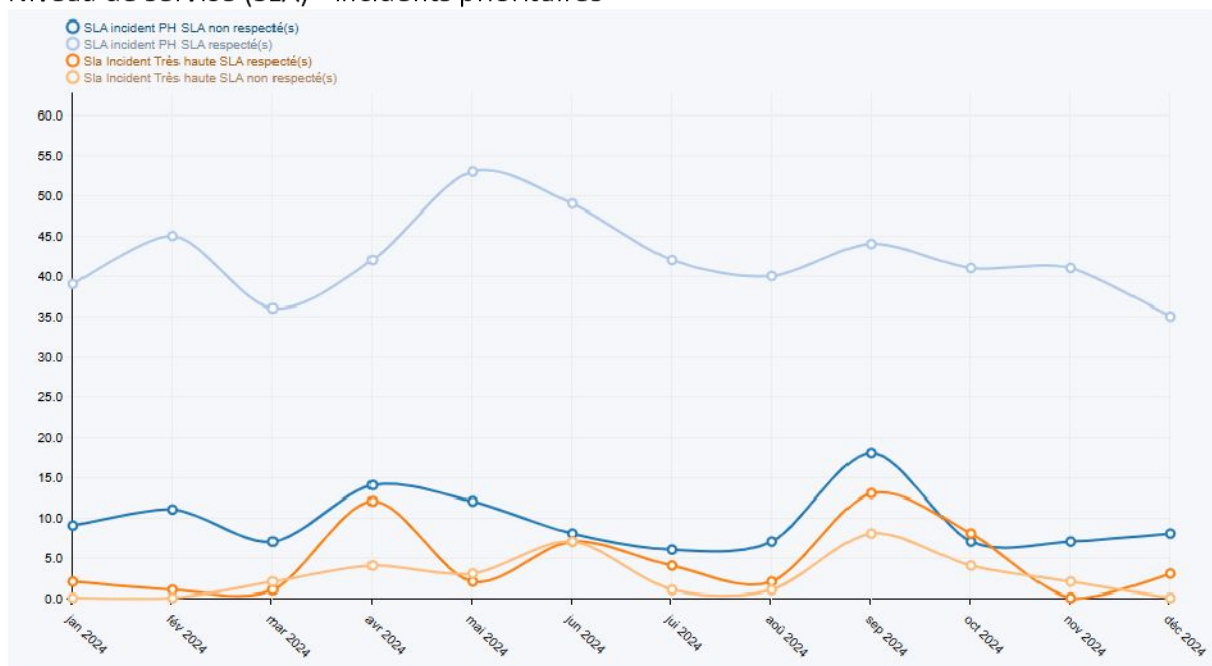
Le service suit des indicateurs mensuels de performance sur les demandes et incidents et les restitue régulièrement aux Villes.

La période critique d'activité du service reste la rentrée de septembre avec un pic de tickets d'incidents correspondant à des activités saisonnières bien identifiées dans les services, notamment population et finances.

Nombres de tickets

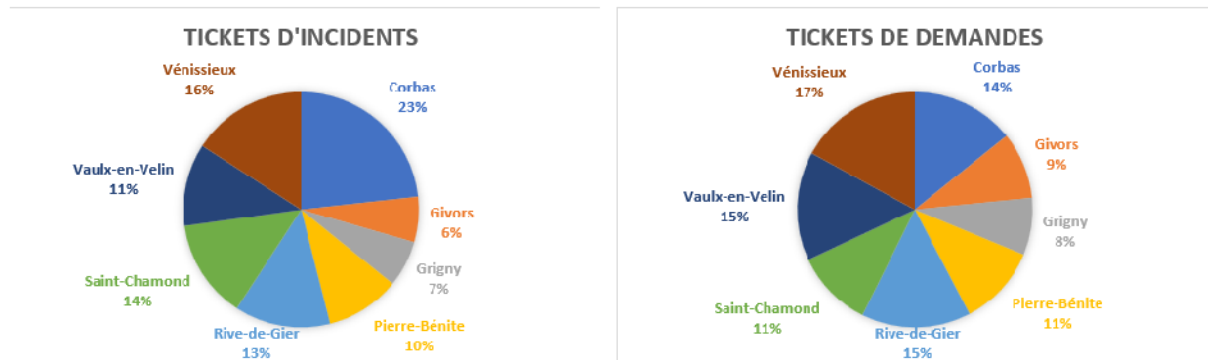


Niveau de service (SLA) - incidents prioritaires



Satisfaction usagers (note sur 5)





Ces tableaux de bord de suivi de la qualité du service du SITIV permettent une plus grande transparence vis-à-vis des villes, ainsi que l'amélioration continue du service auprès de nos adhérents. Il démontre le respect des engagements de service formalisés dans les différents plans de service.

Le service relations adhérents a également pris en charge l'édition et la mise sous pli des Bulletins de paie avec ou sans annexe (près de 80 000 éditions sur 2023).

C/ Formations proposées aux villes

Le SITIV continue de développer son offre de formation à destination des usagers des services numériques qu'il déploie. Le catalogue de formation 2024 comprenait 45 formations métiers ou outils transverses.

Les actions de formations sont réalisées selon les besoins par les agents du service Relations Adhérents, les chefs de projets du service Systèmes d'information, ou confiés aux éditeurs des logiciels concernés.

Les thématiques couvertes par l'offre de formation en 2024 ont été les suivantes :

- Finances
- Ressources humaines
- Services techniques
- Gestion des assemblées
- Gestion du courrier
- Gestion des salles
- Outils collaboratifs
- Action sociale
- Etat civil
- Relation citoyens

Par ailleurs le chargé de formation nouvellement arrivé en 2024 a pris en charge l'amélioration des procédures de suivi des formations, ainsi que la conception et la réalisation de sessions d'accompagnement numérique dont ont pu bénéficier plus de 500 agents.

Les thématiques proposées en 2024 étaient la découverte de l'environnement numérique, les outils collaboratifs et la cybersécurité. Cette offre continuera d'évoluer pour s'adapter aux besoins des villes membres.

Chapitre 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous présente l'exécution du budget 2024 :

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2024	3 833 046,08 €	3 554 430,21 €	278 615,87 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R002	136 395,63 €		136 395,63 €
	Résultat à affecter / reporter			415 011,50 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2024	1 176 095,18 €	1 115 320,48 €	60 774,70 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R001	329 581,51 €		329 581,51 €
	Résultat à affecter			390 356,21 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2024	0,00 €	359 382,41 €	359 382,41 €
Résultat global cumulé 2024 (net de R.A.R.)				445 985,30 €

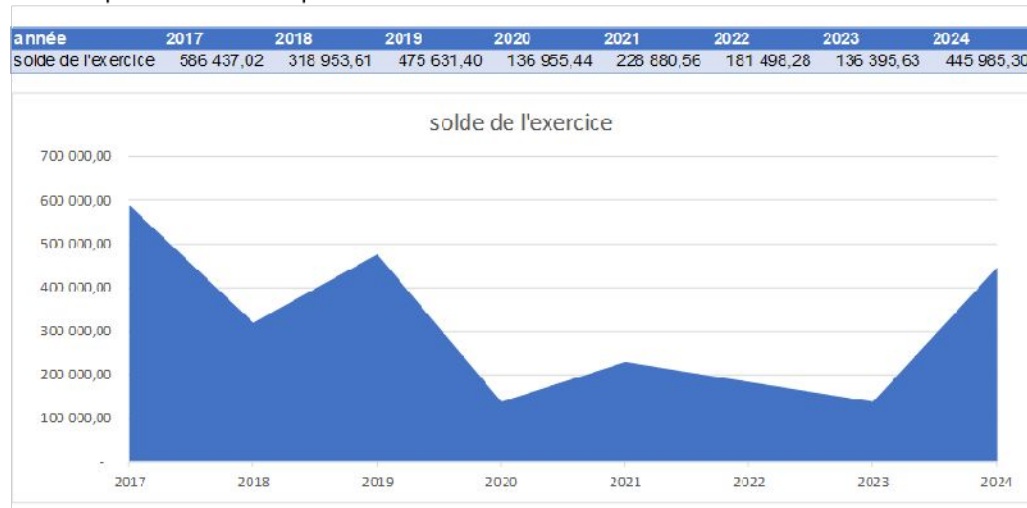
3.1/ Résultats par sections

La section de fonctionnement affiche un résultat excédentaire sur l'exercice 2024 de **415 011.50** euros.

La section d'investissement affiche un résultat excédentaire pour l'exercice 2024 de **390 356,21** euros.

Le résultat global cumulé net des reports d'investissement de l'exercice 2024 (total cumulé recettes – total cumulé dépenses) est de **445 958,30** euros. Ce résultat exceptionnel est lié au versement en fin d'exercice d'une subvention Plan France Relance de 119 000 euros, prévu pour financer le projet de coffre-fort numérique en 2025, ainsi qu'une marge dégagée sur la masse salariale sous l'effet de deux absences de longue durée.

L'historique des soldes est présenté ci-dessous :



3.2/ Détail des restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont constitués des engagements non-soldés au 31 décembre, et contribuent au besoin de financement du budget de l'année suivante.

Les restes à réaliser au titre du résultat de l'exercice 2023 sont détaillés ci-dessous :

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 359 382,41
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	265 310,46
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	61 281,66
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	32 790,29
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

Part Mutualisée :

Les restes à réaliser sur part mutualisée représentent 238 070.01 euros soit 66 % du total.

Les principales opérations d'investissement ayant généré des reports d'engagements sont :

- Les projets ARPEGE - Enfance (56 980 €)
- Les projets ATAL – gestion des services techniques (25 290 €)
- Le déploiement du SI de gestion des salles (30 621 €)
- La mise à niveau de la solution ASTRE gestion financière (31 842€)
- Le déploiement de la solution de cybersécurité Matrix42 (23 940 €)

Il convient de noter que dans les restes à réaliser sont présents l'engagement de levées de réserves de l'opération immobilière du Miroir pour 32 790 euros.

Parts Personnalisées :

Les restes à réaliser sur parts personnalisées représentent 121 312.40 euros soit 34% du total

	20 - logiciels	21 - matériels	Total général
Corbas	1 969,03	10 745,22	12 714,25
Rive-de-Gier	19 817,71	30,00	19 847,71
Saint-chamond	12 384,00	50 506,44	62 890,44
Vaulx-en-Velin	20 400,00		20 400,00
Vénissieux	5 460,00		5 460,00
Total général	60 030,74	61 281,66	121 312,40

3.3/ Affectation définitive des résultats 2024

L'affectation définitive des résultats 2024 est opérée comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat du compte financier unique affiche un excédent de fonctionnement cumulé de **415 011.50€** affecté au financement de la section de fonctionnement du budget 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat du compte financier unique affiche un excédent d'investissement de **390 356,21€** affecté au financement de la section de fonctionnement du budget 2025.

Les restes à réaliser se montant à **359 382.41 €**.

3.4/ Présentation détaillée

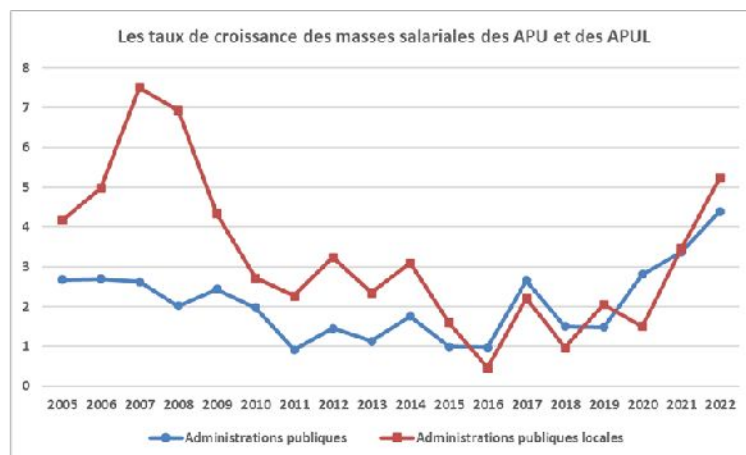
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	CFU	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitres						
Dépenses						
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						
65811 - informatique en cloud				49 868	87 516	186 097
65818 - abonnements logiciels				48 940	64 193	41 998
65821 - participation budget annexe				-	116 328	72 288
CHARGES A CARACTERES GENERAL						
6156 - maintenances	336 889	349 947	375 689	405 447	422 213	
6184 - formation	52 038	51 781	69 881	56 140	56 156	
6262 - interconnexion THD	87 340	103 347	87 393	95 430	57 058	
CHARGES FINANCIERES	24 908	24 574	19 943	28 839	40 341	
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 659 191	1 625 465	1 780 115	1 767 715	1 834 408	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	417 707	418 326	460 697	480 342	552 767	
Total Dépenses	2 920 633	3 000 051	3 203 353	3 442 705	3 571 494	
Recettes						
ATTENUATIONS DE CHARGES	13 233	16 734	10 760	17 359	7 107	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 000	13 400	21 005	9 002	35 602	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	50 000	169 022	494 195	
FISCALITE LOCALES				3 145 943	3 054 029	
PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			95 000	172 946	242 113	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	330 383	44 157	-	3 905		
REMBOURSEMENTS. SUBVENTIONS. PARTICIPATIONS	2 976 228	3 097 881	3 153 195	-		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	318 954	122 802	136 955	181 498	136 396	
Total Recettes	3 661 797	3 294 973	3 466 916	3 699 676	3 969 442	

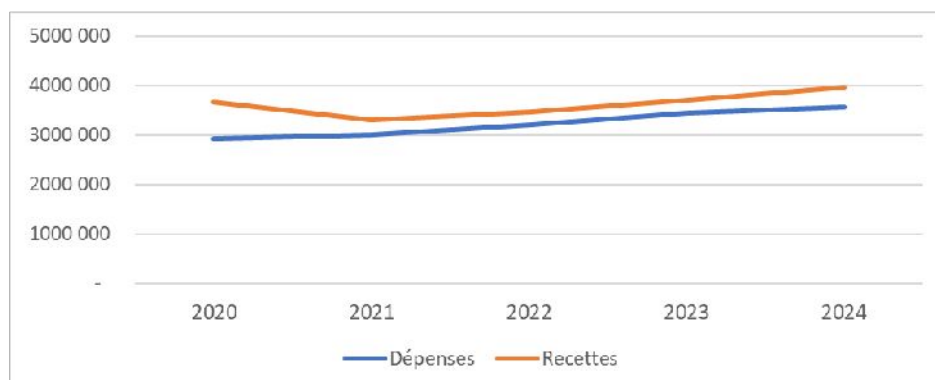
Entre 2020 et 2024 les charges de fonctionnement ont progressé de 20,6%, soit 5% par exercice en moyenne. Ces charges sont principalement constituées des frais de maintenance des logiciels (378 € en moyenne), des prestations de service des éditeurs (150k€ en moyenne), et des frais d'exploitation du réseau de communication (86 k€ en moyenne).

La progression de ces dépenses intègre notamment les couts induits par les nouvelles offres de service de ces dernières années.

Il est a noté que la masse salariale a progressé de 10,5% sur la période observée, soit 2.6 % par an en moyenne, inférieur à la tendance globale observée pour les administrations locales. En effet le personnel étant majoritairement sur des postes très qualifiés, les différentes mesures adressées aux salaires les plus bas de la fonction publique ont eu peu d'impact.



La dynamique des charges de fonctionnement courantes reste cependant supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+1.4% en moyenne). Cet effet de ciseau a été jusqu'ici absorbé par les excédents antérieurs de l'établissement et l'optimisation des achats sur l'ensemble des services opérés par le SITIV. L'amélioration sur 2024 est expliquée par le résultat exceptionnel de l'exercice (cf. 1 – résultat par section).



SECTION D'INVESTISSEMENT

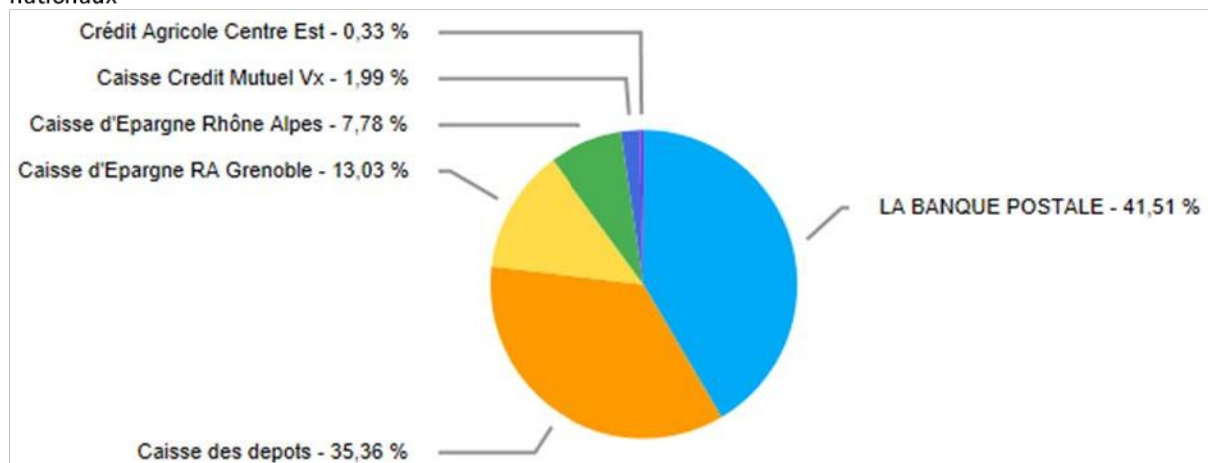
L'enveloppe dédiée aux projets d'investissement progresse sur la période (+8,1% sur la période observée), avec 283 k€ en moyenne pour les matériels (pour moitié sur les parts personnalisées) et 423 k€ pour les licences logicielles (pour plus de 90% en part mutualisée) et le transfert de certains investissements vers le budget annexe (72 k€ en 2024).

Investissement	CFU				
Chapitres	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses					
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	336 034	294 570	321 250	357 528	392 186
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	269 298	226 349	263 152	294 987	364 737
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	399 867	400 142	504 646	525 930	285 819
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					72 579
Total Dépenses	1 005 199	921 062	1 089 048	1 178 446	1 115 320
Recettes					
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	229 510	472 460	302 608	135 110	185 898
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400 000	125 000	366 000	429 570	437 430
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	417 707	418 326	460 697	480 342	552 767
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	706 861	425 086	452 968	495 796	329 582
Total Recettes	1 754 079	1 440 872	1 582 274	1 540 817	1 505 677

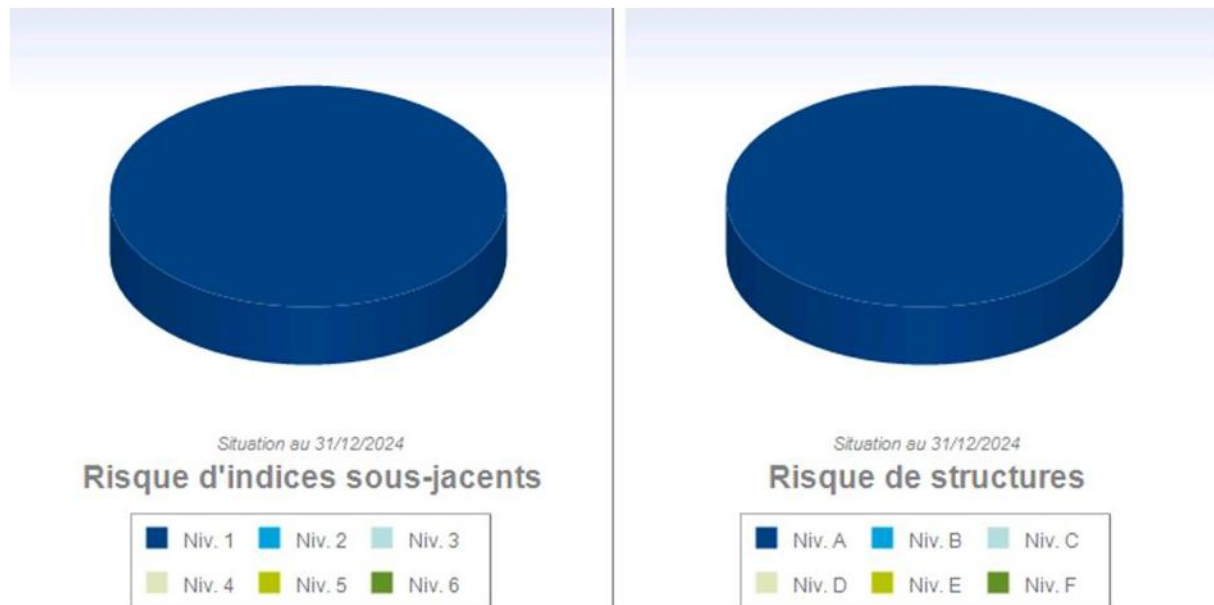
3.5/ Etat de la dette

STRUCTURE

L'encours de dette de l'établissement est réparti de manière diversifiée entre plusieurs organismes bancaires nationaux

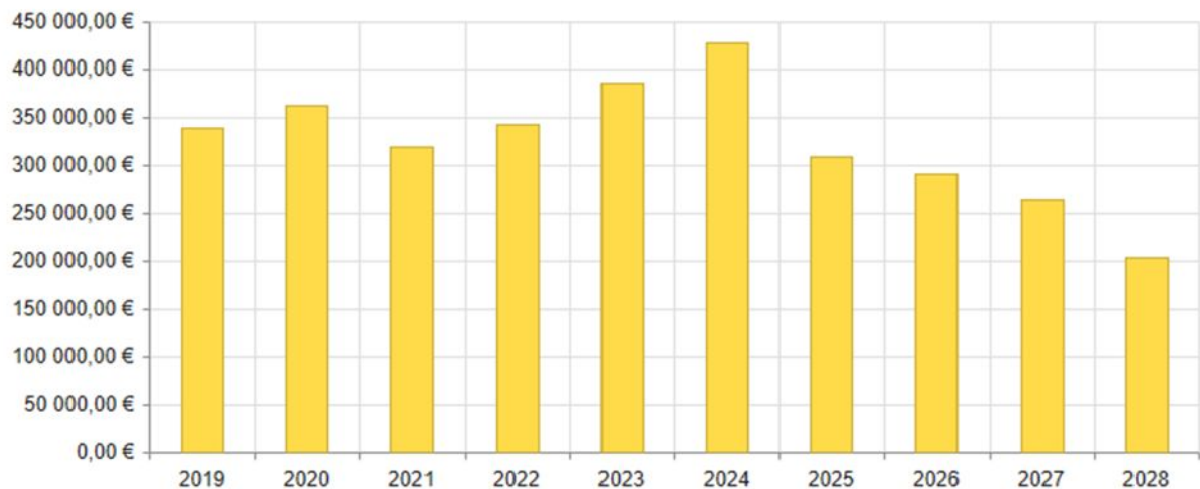


L'intégralité de l'encours de dette est qualifiée 1A, et ne présente ni risque sous-jacent, ni risque de structure.



ENCOURS ET ANNUITES

La projection des annuités de remboursement fait apparaître une marge importante à partir de l'exercice 2025, du fait de la fin d'une part de l'emprunt immobilier actuel.



EPARGNE

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	2 502 926	2 581 725	2 742 656	2 962 363	3 018 727
Recettes de fonctionnement	3 331 414	3 250 817	3 466 916	3 695 771	3 969 442
Epargne brute	828 488	669 092	724 260	733 408	950 715
Capital de la dette	336 034	294 570	321 250	357 528	392 186
Epargne nette	492 454	374 522	403 010	375 880	558 529
Capital restant dû	2 333 086	1 997 052	2 272 231	2 344 704	2 341 240
Capacité de désendettement	2,82	2,98	3,14	3,20	2,46

Le SITIV se distingue par un cycle d'investissement court (entre 5 et 8 ans) et une stratégie d'emprunt adaptée à ce rythme plus rapide que celui d'une commune. De ce fait là où une capacité de désendettement « normale » pour une commune est inférieure à 10 ans, le SITIV doit maintenir la sienne inférieure à 6 ans. L'établissement dispose donc d'une marge pour faire appel à un financement par emprunt dans les années à venir. L'amélioration sur 2024 est expliquée par le résultat exceptionnel de l'exercice (cf. 1 – résultat par section)

3.6/ Marchés passés sur la période

Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M01	Marché de fourniture d'un service d'interconnexion réseau très haut débit pour le SITIV et les Villes adhérentes du SITIV.	2 000 000 €	LINKT	07/06/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	APPEL D'OFFRES OUVERT	Profil acheteur + BOAMP + JOUE
Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M02	Marché de maintenance et d'acquisition d'une solution de gestion du temps de travail et prestations associées	400 000 €	HORIZONTAL SOFTWARE	29/10/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	Marché négocié	Sans publicité ni mise en concurrence
Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M03	Marché de maintenance et d'acquisition d'une solution progicielle de gestion de l'acion sociale et prestations associées	160 000 €	ARCHE MC2	13/12/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	Marché négocié	Sans publicité ni mise en concurrence
Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M05	Marché de sécurisation des flux de messagerie entrants et sortants de la solution collaborative ZIMBRA exploitée par le SITIV et pour le compte de ses communes adhérentes	200 000 €	OKTEY	20/06/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	Marché à procédure adaptée ouverte	Profil acheteur + BOAMP
Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M06	Marché d'acquisition, de mise en œuvre et de maintenance et prestations associées d'un outil de gestion des ressources humaines et gestion financière pour le SITIV et ses Villes adhérentes	1 200 000 €	CIRIL	17/07/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Fourniture / Accord cadre sans subséquent	Appel d'offres ouvert	Profil acheteur + BOAMP + JOUE
Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2024M07	Marché de fourniture de prestations de services de cabinet de recrutement pour le recrutement du personnel du SITIV sur des fonctions informatiques	100 000 €	ELIGERA/CITECH	16/07/2024
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	Marché à procédure adaptée ouverte	Profil acheteur + BOAMP

Chapitre 4 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TNO » 2024

4.1/ Exécution Budgétaire

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2024	1 151 974,57 €	1 318 254,00 €	-166 279,43 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R002	282 218,28 €		282 218,28 €
	Résultat à affecter / reporter			115 938,85 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2024	1 121 848,29 €	610 536,86 €	511 311,43 €
	Résultat antérieur (2023) reporté R001	0,00 €	168 599,36 €	-168 599,36 €
	Résultat à affecter			342 712,07 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2024	0,00 €	422 247,64 €	422 247,64 €
Résultat global cumulé 2024 (net de R.A.R.)				36 403,28 €

Le budget annexe rembourse au budget principal 3 ETP mis à disposition, ainsi que les frais d'hébergement supportés au budget principal.

La section de fonctionnement affiche un résultat excédentaire sur l'exercice 2024 de **115 938.85** euros.

La section d'investissement affiche un résultat déficitaire pour l'exercice 2024 de **342 712.07** euros.

Le résultat global cumulé net des reports d'investissement de l'exercice 2024 (total cumulé recettes – total cumulé dépenses) est de **36 403.28** euros.

4.2/ Restes à réaliser

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 422 247,64
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	422 247,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

La principale opération d'investissement ayant généré des reports d'engagements est la mise en œuvre de la messagerie électronique pour la métropole du Grand Lyon : 403 527 €

4.3/ Affectation des résultats

Considérant l'excédent de fonctionnement 2024 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **36 403.28 €** au financement de la section de fonctionnement 2025 et **79 535.57 €** à la section d'investissement.

4.4/ Présentation détaillée

DEPENSES PAR MISSION

	2022	2023	2024	Total général
☐ charge administratives	-	-	-	-
Fonctionnement	154 444	206 187	710 000	1 070 631
Investissement	70 000	203 667	710 000	983 667
☐ Outils collaboratifs	84 444	2 520	-	86 964
Fonctionnement	161 628	254 886	271 602	688 116
Investissement	189 906	213 732	403 638	607 276
☐ Hébergement	161 628	64 980	57 870	284 478
Fonctionnement	330 654	450 148	182 493	963 295
Investissement	25 000	69 618	77 778	172 396
☐ Indentité	305 654	380 530	104 715	790 899
Fonctionnement	71 940	171 972	52 920	296 832
Investissement	16 200	44 280	60 480	120 960
☐ Messagerie	71 940	155 772	8 640	236 352
Fonctionnement	118 962	6 480	442 012	567 454
Investissement	6 480	2 700	9 180	19 360
Total général	118 962	-	439 312	558 274

Pour la mission Hébergement, celui-ci a été rendu opérationnel pour les 3 membres de l'entente avec un plan d'action renforcé sur les enjeux de stockage et de sauvegardes.

Pour la mission identité, le projet est également finalisé pour les trois membres, avec également l'ajout du raccordement à Agent Connect, le service d'identité numérique de l'état. En reste à réaliser : l'approvisionnement automatique des comptes dans l'annuaire collaboratif, et la gestion des invités externes.

Pour la mission Outils Collaboratifs, L'ensemble de la suite est opérationnel pour le SITIV depuis 2022, depuis octobre 2023 à la ville de Lyon et depuis avril 2024 à la Métropole.

Enfin pour la mission Messagerie, l'alignement technique pour le SITIV a été réalisé en fin d'année 2024. Un pilote de migration a été réalisé courant d'année pour la Métropole, et la ville de Lyon testera des solutions techniques courant 2025.

4.5/ Recettes

	2022	2023	2024	Total général
Recettes par financeurs	1 500 000	639 176	1 405 803	3 544 979
Ville de Lyon		217 051	270 300	487 351
Métropole de Lyon		305 797	468 166	773 963
F.C.T.V.A.		-	45 828	45 828
Budget principal du SITIV (F)		116 328	72 288	188 616
Budget principal du SITIV (I)			72 579	72 579
Plan France Relance - ANCT	1 500 000	-	476 643	1 976 643
Total général	1 500 000	639 176	1 405 803	3 544 979

Pour rappel les recettes sont déterminées par un ratio de financement défini dans le cadre de la convention intercommunale entre la Métropole de Lyon, la ville de Lyon et le SITIV.

SITIV	16,4 %
Ville de Lyon	30,6 %
Métropole de Lyon	53 %

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le



ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_37-DE